



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉVISÉ 2016 - 2020

VILLE DE SAGUENAY
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	X
LISTE DES ABRÉVIATIONS	11
ÉQUIPE DE TRAVAIL	13
COMITÉ D'ENCADREMENT.....	13
ÉLABORATION (CONCEPTION, RECHERCHE, COMPILATION, RÉDACTION).....	13
CORRECTION LINGUISTIQUE.....	13
COMITÉ TECHNIQUE DU PGMR.....	13
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE SAGUENAY.....	14
COMITÉ DE SUIVI DU PGMR DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.....	14
NOTE AU LECTEUR	15
DÉFINITION DES PRINCIPAUX TERMES	16
CONTEXTE	21
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE	23
1.1 TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	23
1.2 GÉOGRAPHIE.....	23
1.2.1 <i>Description physique</i>	23
1.2.2 <i>Affectations du territoire des schémas d'aménagement et de développement</i>	28
1.3 DÉMOGRAPHIE.....	30
1.3.1 <i>Population permanente et saisonnière</i>	30
1.3.2 <i>Projection démographique</i>	33
1.4 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES.....	34
1.4.1 <i>Types de logement</i>	34
1.4.2 <i>Économie</i>	36
1.4.3 <i>Revenus</i>	38
2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	39
2.1 ENTENTES INTERMUNICIPALES.....	39
2.2 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS.....	43
2.2.1 <i>Règlements municipaux</i>	44
2.3 COMITÉ DE SUIVI.....	44
2.3.1 <i>Comité d'orientation</i>	44
2.3.2 <i>Comité technique sur la gestion des matières résiduelles</i>	45
2.3.3 <i>Comité de vigilance</i>	45
2.3.4 <i>Comité technique LET Hébertville-Station (à venir)</i>	46
3. RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR ET DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE ET DESCRIPTION DES SERVICES ET PROGRAMMES OFFERTS	47

3.1	RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	47
3.1.1	<i>Responsabilité élargie des producteurs (REP)</i>	47
3.2	PORTRAIT DES INSTALLATIONS.....	52
3.2.1	<i>Valorisation des matières résiduelles</i>	54
3.2.1.1	Centre de tri régional	54
3.2.1.2	Écocentres.....	55
3.2.1.3	Dépôts de résidus domestiques dangereux.....	63
3.2.1.4	Centre de compostage.....	63
3.2.1.5	Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).....	63
3.2.1.6	Usines d'épuration des eaux usées.....	64
3.2.1.7	Étangs aérés.....	64
3.2.2	<i>Élimination des matières résiduelles</i>	66
3.2.2.1	Lieu d'enfouissement technique (LET)	66
3.2.2.2	Lieu d'enfouissement technique de Hébertville-Station.....	67
3.2.2.3	Lieu d'enfouissement pour sols contaminés	67
3.2.2.4	Centre de transbordement de matières résiduelles.....	68
3.3	DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS	69
3.3.1	<i>Collecte des matières résiduelles domestiques</i>	69
3.3.1.1	Ville de Saguenay	69
3.3.1.2	MRC du Fjord-du-Saguenay	70
3.3.2	<i>Collecte et élimination des matières dans le secteur des ICI</i>	73
3.3.3	<i>Collecte sélective des matières recyclables</i>	74
3.3.3.1	Secteur résidentiel	74
3.3.3.2	Secteurs industriel, commercial et institutionnel	75
3.3.4	<i>Collecte de résidus organiques</i>	76
3.3.4.1	Secteur résidentiel	76
3.3.4.2	Feuilles et résidus verts (collecte).....	76
3.3.4.3	Branches et résidus verts (écocentres).....	76
3.3.5	<i>Collecte de résidus domestiques dangereux</i>	77
3.3.5.1	Secteur résidentiel	77
3.3.6	<i>Collecte des encombrants</i>	78
3.3.6.1	Secteur résidentiel	78
3.3.7	<i>Collecte des résidus de construction, de rénovation et de démolition</i>	79
3.3.8	<i>Collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques</i>	80
3.3.8.1	Secteur résidentiel	80
3.3.9	<i>Collectes spéciales</i>	81
3.3.9.1	Collecte des piles.....	81
3.3.9.2	Collecte des plastiques agricoles	82
3.3.9.3	Résumé des différents devis de gestion des matières résiduelles.....	82
3.4	PROGRAMMES EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION	84
3.4.1	<i>Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation existants</i>	84
3.4.2	<i>Mesures de réduction à la source</i>	87
3.4.3	<i>Mesures de réemploi</i>	89
3.4.4	<i>Mesures de valorisation de la matière organique</i>	89

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION..... 91

4.1	SECTEUR RÉSIDENTIEL	91
4.1.1	<i>Caractérisation des ordures ménagères sur le territoire de planification</i>	92
4.1.1.1	Objectifs.....	92
4.1.1.2	Matériel et méthodes.....	92

4.1.1.3 Résultats et discussion	94
4.1.2 <i>Ville de Saguenay</i>	96
4.1.2.1 Matières recyclables	96
4.1.2.2 Résidus verts et résidus alimentaires	97
4.1.2.3 Boues municipales	98
4.1.2.4 Matières organiques.....	99
4.1.2.5 Autres matières résiduelles	100
4.1.2.6 Résidus ultimes.....	101
4.1.3 <i>MRC du Fjord-du-Saguenay</i>	102
4.1.3.1 Matières recyclables	102
4.1.3.2 Résidus verts et résidus alimentaires.....	103
4.1.3.3 Boues municipales.....	104
4.1.3.4 Matières organiques.....	104
4.1.3.5 Autres matières résiduelles	104
4.1.3.6 Résidus ultimes.....	105
4.2 SECTEUR DES ICI.....	106
4.2.1 <i>Quantité de matières générées par le secteur des ICI de la Ville de Saguenay</i>	107
4.2.2 <i>Quantité de matières générées par le secteur des ICI pour la MRC du Fjord-du-Saguenay</i>	109
4.3 SECTEUR DES CRD.....	111
4.3.1 <i>Quantité de matières générées par le secteur du CRD pour la Ville de Saguenay</i>	111
4.3.2 <i>Quantité de matières générées par le secteur du CRD pour la MRC du Fjord-du-Saguenay</i>	112
4.4 GRANDS GÉNÉRATEURS SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION	113
4.4.1 <i>Méthodologie</i>	113
4.4.2 <i>Résultats</i>	114
4.5 EXERCICES DU DROIT DE REGARD	122
5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL	123
5.1 IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX.....	123
5.1.1 <i>Secteur résidentiel</i>	123
5.1.1.1 Lieu d'enfouissement.....	123
5.1.1.2 Matières organiques.....	124
5.1.1.3 Boues municipales.....	125
5.1.1.4 Écocentres.....	126
5.1.1.5 Matières recyclables	127
5.1.1.6 Collecte des encombrants.....	127
5.1.1.7 Autres matières.....	128
5.1.1.8 Règlementation	128
5.1.1.9 Ententes intermunicipales	128
5.1.1.10 Quartiers blancs.....	129
5.1.1.11 Information, sensibilisation et éducation.....	130
5.1.2 <i>Gestion des terres publiques</i>	130
5.1.3 <i>Secteur des ICI et des CRD</i>	131
6. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	132
6.1 OBJECTIFS NATIONAUX	132
6.2 ORIENTATIONS DU PGMR.....	132
6.3 PLAN D'ACTION	133
6.4 PLAN DE COMMUNICATION.....	149
6.5 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.....	150

6.5.1. Dépenses en immobilisation.....	150
6.5.2 Dépenses d'opération.....	151
7. SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE	154
7.1 RAPPORT DE SUIVI DES ACTIONS	154
7.2 COMITÉ TECHNIQUE INTERMUNICIPAL.....	155
7.3 COMITÉ CONSULTATIF	156
RÉFÉRENCES	157
MÉDIAGRAPHIE.....	159
ANNEXE A – INVENTAIRE DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	161
ANNEXE B – RÉSULTATS DE L'OUTIL DE CALCUL POUR L'INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL DE LA VILLE DE SAGUENAY ET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.....	168
ANNEXE C – RÉSULTATS DE L'OUTIL DE CALCUL POUR L'INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR DES ICI DE LA VILLE DE SAGUENAY ET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY	173
ANNEXE D – RÉSULTATS DE L'OUTIL DE CALCUL POUR L'INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR DES CRD DE LA VILLE DE SAGUENAY ET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.....	176
ANNEXE E - RAPPORT DE SUIVI DES ACTIONS DU PGMR DE 2007-2013 CONJOINT DE LA VILLE DE SAGUENAY ET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY	179

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales affectations du sol en territoires municipalisés et territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay	29
Tableau 2 : Démographie pour les municipalités comprises dans le plan de gestion des matières résiduelles conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014.....	31
Tableau 3 : Nombre de visiteurs annuels (2014) pour les principaux attraits régionaux ...	32
Tableau 4 : Variation de la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay 2006-2031.....	34
Tableau 5 : Nombre de portes collectées pour les résidus ultimes et la collecte sélective pour les municipalités comprises sur le territoire de planification en 2014.....	34
Tableau 6 : Répartition du nombre de portes collectées en fonction du type de logement en 2014.....	35
Tableau 7 : Nombre d'entreprises et d'emplois générés par secteur pour la Ville de Saguenay en 2014.....	37
Tableau 8 : Nombre d'entreprises et d'emplois générés par secteur pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014.....	38
Tableau 9 : Revenus après impôt médian des familles et personnes hors famille en 2010 pour Saguenay et Québec.....	39
Tableau 10 : Entente intermunicipale sur l'élimination des résidus ultimes.....	40
Tableau 11 : Entente intermunicipale sur la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables.....	41
Tableau 12 : Entente intermunicipale sur le traitement des boues de fosses septiques....	42
Tableau 13 : Entente intermunicipale relative à l'élaboration d'un plan conjoint de gestion des matières résiduelles.....	42
Tableau 14 : Responsabilités des différents paliers administratifs en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	43
Tableau 15 : Liste des règlements municipaux relatifs à la gestion des matières résiduelles par municipalité.....	44
Tableau 16 : Liste des points de dépôt pour les produits à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le territoire de planification	48
Tableau 17 : Description des matières recyclées par la collecte sélective en 2014.....	55
Tableau 18 : Types et quantités de matières récupérées et expédiées pour les quatre écocentres de la Ville de Saguenay pour l'année 2014.....	56
Tableau 19 : Types et quantités de résidus domestiques dangereux récupérés aux écocentres et lors des collectes itinérantes en 2014 pour la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	58
Tableau 20 : Types et quantités de matières récoltées dans les écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014.....	61

Tableau 21 : Adresses et horaires des écocentres de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay	62
Tableau 22 : Données générales sur les stations d'épuration des eaux usées de type étangs aérés sur le territoire de planification	65
Tableau 23 : Quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2014 pour le territoire de planification	67
Tableau 24 : Nombre d'ICI bénéficiant du service de collecte municipale de matières recyclables et d'ordures ménagères par municipalité de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014	71
Tableau 25 : Contrats de collecte des résidus ultimes de la Ville de Saguenay et des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014.....	72
Tableau 26 : Gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay	81
Tableau 27 : Pourcentage de chacune des catégories de matières résiduelles retrouvées dans les ordures ménagères.....	95
Tableau 28 : Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour la Ville de Saguenay en 2014.....	96
Tableau 29 : Quantité de résidus verts et de résidus alimentaires récupérées, éliminées et générées sur le territoire de la ville de Saguenay en 2014.....	98
Tableau 30 : Quantité de boues municipales récupérées, éliminées et générées pour la ville de Saguenay en 2014.....	99
Tableau 31 : Quantité des autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2014 par la Ville de Saguenay	100
Tableau 32 : Quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2014 pour la ville de Saguenay	101
Tableau 33 : Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014	102
Tableau 34 : Quantité de résidus verts et de résidus alimentaires récupérées, éliminées et générées sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014.....	103
Tableau 35 : Quantité de boues municipales récupérées, éliminées et générées pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014	104
Tableau 36 : Quantité d'autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2014 par la MRC du Fjord-du-Saguenay	105
Tableau 37 : Quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2014 pour la MRC du Fjord-du-Saguenay	106
Tableau 38 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des ICI de la Ville de Saguenay	108
Tableau 39 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des ICI de la MRC du Fjord-du-Saguenay ..	110
Tableau 40 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des CRD de la Ville de Saguenay.....	111
Tableau 41 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des CRD de la MRC du Fjord-du-Saguenay	112

Tableau 42 : Quantité de matières générées par les grands générateurs sur le territoire de planification	116
Tableau 43 : Plan d'action 2016-2020 de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	134
Tableau 44 : Prévision budgétaire de la Ville de Saguenay 2016-2020	152
Tableau 45 : Prévision budgétaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay 2016-2020.....	153

Liste des figures

Figure 1 : Limites administratives de la MRC du Fjord-du-Saguenay et des arrondissements de la Ville de Saguenay.....	24
Figure 2 : Localisation des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et des territoires non organisés.....	25
Figure 3 : Situation géographique de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	26
Figure 4 : Grandes vocations du territoire de la ville de Saguenay	29
Figure 5 : Installations reliées à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification	53
Figure 6 : Mode de disposition des différentes matières apportées aux écocentres.....	59
Figure 7 : Description des contrats relatifs à la gestion des matières résiduelles à la Ville de Saguenay	53

Liste des abréviations

AOMGMR : Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles

BFS : Boues de fosses septiques

CES : Carrefour environnement Saguenay

CH₄ : Méthane

CO₂ : Dioxyde de carbone

CRD : Résidus de construction, de rénovation et de démolition

CREDD : Conseil régional de l'environnement et du développement durable

CTAES : Centre technologique AES

CTBFS : Centre de traitement des boues de fosses septiques

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GMR : Gestion des matières résiduelles

GTCT : Groupe de travail choix technologiques

ha : Hectare

ICI : Industries, commerces et institutions

ISÉ : Information, sensibilisation et éducation

ISQ : Institut de la statistique du Québec

kg/hab : Kilogramme par habitant

km² : Kilomètre carré

l : Litre

LEDCCD : lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement

LES : Lieu d'enfouissement sanitaire

LET : Lieu d'enfouissement technique

GES : Gaz à effet de serre

m³ : Mètre cube

MAMROT : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec

MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec

MDDEFP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

MRC : Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

MRN : Ministère des Ressources naturelles du Québec

PC : Papier, carton

PCVMP : Papier, carton, verre, métal et plastique

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

PQGMR : Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

RDD : Résidus domestiques dangereux

RMR : Régie des matières résiduelles

SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SLSJ : Saguenay–Lac-Saint-Jean
t éqCO² : Tonne d'équivalent CO₂
t : Tonne métrique
t mh : Tonne de masse humide
TNO : Territoire non organisé
TIC : Technologies de l'information et des communications
UMQ : Union des municipalités du Québec
UQAC : Université du Québec à Chicoutimi
Verges³ : Verges cubes
VS : Ville de Saguenay
ZEC : Zone d'exploitation contrôlée
3RV-E : Réduction, réemploi, récupération et recyclage, valorisation, élimination

Équipe de travail

Comité d'encadrement

M. Denis Simard, ing., directeur général adjoint, Ville de Saguenay

M. Sylvain Lavoie, directeur adjoint, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Mme Julie É. Guérin, Ph.D. agr., chef de division, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Mme Nancy Bourgeois, coordonnatrice de projet, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Élaboration (conception, recherche, compilation, rédaction)

Mme Julie É. Guérin, Ph.D. agr., chef de division, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Mme Nancy Bourgeois, coordonnatrice de projet, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

M. Sylvain Lavoie, directeur adjoint, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Mme Nathalie Dubé, chargée de projet en environnement, MRC du Fjord-du-Saguenay

M. Denis Bernier, ing., M.Env., directeur, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Correction linguistique

Isabelle Roberge, conseillère Web et rédactrice, Service des communications, Ville de Saguenay

Comité technique du PGMR

Mme Julie É. Guérin, Ph.D. agr., chef de division, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Mme Nancy Bourgeois, coordonnatrice de projet, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

M. Sylvain Lavoie, directeur adjoint, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

M. Bruno Lavoie, avocat, coordonnateur aux affaires juridiques et au développement, MRC du Fjord-du-Saguenay

Mme Nathalie Dubé, chargée de projet en environnement, MRC du Fjord-du-Saguenay

Commission de l'environnement et du développement durable de la Ville de Saguenay

M. Luc Blackburn, conseiller municipal, Ville de Saguenay, président de la commission

M. Carl Dufour, conseiller municipal, Ville de Saguenay

M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal, Ville de Saguenay

M. Claude Gaudreault, avocat, firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C.

M. Éric Gauthier, directeur développement industriel, Promotion Saguenay

M. Sylvain Lavoie, directeur adjoint, directeur adjoint, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Mme Julie É. Guérin, Ph.D. agr., chef de division, Service du développement durable et de l'environnement, Ville de Saguenay

Comité de suivi du PGMR de la MRC du Fjord-du-Saguenay

M. Michel Ringuette, maire, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, président du comité

Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, municipalité de Petit-Saguenay

Mme Maryse Girard, secrétaire-trésorière et directrice générale, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Mme Peggy Lemieux, secrétaire-trésorière et directrice générale, municipalité de Bégin

M. Gilbert Simard, maire, municipalité de Saint-Fulgence

M. Bruno Tremblay, maire, municipalité de Saint-Honoré

M. Pierre Deslauriers, maire, municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Note au lecteur

Dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, l'année 2014 a été utilisée comme année de référence.

Il est important de noter que la provenance des données est multiple et que le taux de précision de certaines informations est variable. Les outils de calcul utilisés peuvent donner des résultats imprécis.

Les données proviennent notamment de la Ville de Saguenay, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, des municipalités, du gestionnaire du lieu d'enfouissement technique (LET) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC). De plus, afin d'aider les municipalités régionales à combler leurs connaissances quant aux quantités de matières résiduelles produites sur l'ensemble de leur territoire et de les soutenir dans la réalisation de l'inventaire de la révision de leur PGMR, RECYC-QUÉBEC a publié un outil de calcul. Cet outil permet d'utiliser les données locales lorsqu'elles sont existantes ou d'utiliser par défaut les données basées sur une estimation des quantités de matières résiduelles éliminées, récupérées et générées.

D'autre part, afin de mieux connaître le gisement des ordures ménagères au Saguenay, de se rapprocher de la réalité territoriale et de mesurer le taux de génération par catégorie de matières, la Ville de Saguenay, en partenariat avec la MRC du Fjord-du-Saguenay, a développé une démarche expérimentale de caractérisation. Les résultats de cette caractérisation ont été intégrés à l'outil de calcul.

Définition des principaux termes

La majorité des définitions provient des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* du MDDEFP (2013), de Recyc-Québec, du *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) (2001) et du *Document technique sur la gestion des matières organiques municipales* d'Environnement Canada (2013).

3RV-E

Abréviation des termes de la hiérarchie des 3RV-E : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

Biogaz

Sous-produit gazeux de la digestion anaérobie. Les principaux composants des biogaz sont le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄).

Biométhanisation

Procédé de traitement des matières organiques résiduelles par fermentation en absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un digesteur anaérobie.

Boues

Boues et autres résidus issus des stations de traitement des eaux usées municipales ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du nettoyage des égouts.

Centre de tri

Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte

Action de prendre, de collecter ou de ramasser des déchets, des ordures, des matières recyclables, des matières résiduelles organiques ou tout autre type de matières

résiduelles déposées près de l'endroit où elles ont été produites ou entreposées, de les charger dans un camion de collecte et de les transporter à un poste de transbordement, un centre de tri, un lieu de traitement ou un lieu d'élimination, en vue de leur recyclage, de leur valorisation, de leur transbordement ou de leur élimination.

Compost

Matière semblable à l'humus découlant de la décomposition et de la stabilisation de matières organiques dans des conditions aérobies et thermophiles. Le compost favoriserait la croissance des plantes et il atteint un degré d'aseptisation qui protège la santé humaine et la santé des plantes.

Compostage

Procédé biologique contrôlé par lequel une matière organique est dégradée dans des conditions d'aérobie en un produit relativement stable, semblable à l'humus, appelé compost.

Développement durable

Au Québec, le développement durable signifie « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (Loi sur le développement durable, Gouvernement du Québec).

Digestat

Matière solide ou semi-solide restante à la suite de la digestion anaérobie.

Digestat-composté

Matière solide ou semi-solide restante à la suite de la digestion anaérobie qui a été stabilisée par compostage.

Digestion anaérobie

Processus biologique géré qui utilise des micro-organismes afin de décomposer les matières organiques en absence d'oxygène.

Écocentre

Centre de collecte ou parc à conteneurs de tri volontaire des matières résiduelles qui ne sont pas acceptées par la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.

Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant (monstre ménager)

Déchets non industriels qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être ramassés dans les collectes régulières d'ordures ménagères.

Enfouissement

Mode d'élimination de déchets par dépôt définitif suivant une méthode qui consiste à recouvrir ces déchets d'une couche de matériaux inertes.

Fosse septique

Élément constitutif d'une installation d'assainissement non collective. Elle reçoit les eaux usées domestiques et les traite de façon préliminaire.

Herbicyclage

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.

ICI

Secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. Il est constitué d'un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

Matériaux secs

Matières résiduelles qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses (L.R.Q., C.Q.-2, r16). Ces matières comprennent, sans s'y limiter, les matériaux composites, bois, caoutchouc, matériaux de construction, rénovation et démolition, pellicules d'emballage, souches, branches, briques, verre, bran de scie, etc.

Petits ICI

Bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels ne générant pas plus d'un mètre cube (m³) ou approximativement 150 kilogrammes (kg) d'ordures ménagères par unité de collecte, et ce, sur une base hebdomadaire.

Projet de plan de gestion des matières résiduelles

Désigne le projet de Plan de gestion des matières résiduelles adopté par résolution par la municipalité régionale en vertu de l'article 53.12 de la Loi sur la qualité de l'environnement et présenté lors des consultations publiques à la population du territoire visé. Lorsqu'il a reçu l'avis de conformité du MDDELCC, le projet de plan devient le PGMR.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement par l'épandage au sol.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi ou réutilisation

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle qu'elle a été définie dans le *Règlement sur les matières dangereuses* (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

Résidu ultime (déchet)

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidu vert

Résidus horticoles de nettoyage et d'entretien paysager; résidus de déchaumage du terrain; branches, résidus de jardin, feuilles et rognures de gazon.

Séparation à la source

Séparation des déchets en au moins deux groupes distincts avant la collecte afin de limiter la contamination éventuelle d'un flux de matières par une autre.

Siccité

Les boues sont constituées d'eau et de matières sèches. La siccité est le pourcentage massique de matière sèche.

Valorisation

Toute opération visée par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage au sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, afin d'obtenir, à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme *valorisation*.

Contexte

Collecter, recycler, traiter et disposer des quantités de matières résiduelles, lesquelles sont sans cesse en augmentation, représentent un grand défi pour les municipalités. Des enjeux de taille attendent la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay au cours des prochaines années. Effectivement, en 2011, le gouvernement publiait sa nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR) et son Plan d'action 2011-2015, lesquels proposent de bannir le papier et le carton de l'enfouissement en 2013; de bannir le bois de l'enfouissement en 2014; d'atteindre un taux de valorisation de la matière organique de 60 % d'ici 2015; et en 2020, le bannissement des matières organiques de l'enfouissement. De plus, comme le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Chicoutimi sera à sa capacité maximale en novembre 2017, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay se doivent de trouver des solutions pour faire face à cette réalité. C'est le grand défi auquel doivent répondre la Ville et la MRC dans le cadre de la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020.

Les municipalités régionales doivent se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) en établissant la planification de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire d'application par le biais d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR conjoint de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay est arrivé à échéance le 6 novembre 2012. En vertu de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit être révisé tous les cinq ans.

Une résolution du conseil municipal de la Ville de Saguenay, pour le démarrage du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PGMR conjoint de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay conformément à l'article 53.11 de la LQE, a été obtenue et envoyée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) en décembre 2012.

La révision du PGMR doit favoriser l'atteinte des objectifs de la nouvelle PQGMR et son Plan d'action 2011-2015. Afin d'établir un cadre de conformité pour l'élaboration du PGMR, le MDDELCC s'est engagé, d'après l'action 24 du Plan d'action 2011-2015, à publier, au plus tard à la fin 2011, les lignes directrices. Considérant que celles-ci n'étaient pas publiées, une lettre a été envoyée à Recyc-Québec au début du mois de janvier 2013 demandant un délai supplémentaire pour la mise à jour du PGMR conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, soit jusqu'à ce que les lignes directrices soient rendues publiques.

Les lignes directrices ont été rendues publiques en juillet 2013 et c'est à cette période que l'élaboration du PGMR révisé a débuté.

En juin 2014, un premier projet de PGMR fut adopté par les conseils municipaux de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La résolution d'adoption du projet a été envoyée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les Changements climatiques.

Par la suite, de nouveaux documents ont été rendus disponibles par Recyc-Québec, à la fin de 2014 et au début de 2015, pour l'élaboration de la révision d'un PGMR ainsi que des outils pour calculer les inventaires des matières résiduelles générées par tous les secteurs. À la suite de ces publications, nous avons mis à jour le PGMR et il fut adopté une seconde fois en janvier 2016.

Le projet de PGMR conjoint révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay sera présenté en consultation publique en 2016. Sa mise en œuvre sera effective suite à l'avis de conformité du ministre.

1. Description du territoire

1.1 Territoire de planification

Le territoire de planification comprend la Ville de Saguenay, les 13 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et trois territoires non organisés (TNO) (Figures 1 et 2). La Ville de Saguenay est constituée de trois arrondissements, soit les arrondissements de Chicoutimi, de Jonquière et de La Baie. L'arrondissement de Chicoutimi comprend les secteurs Canton Tremblay, Chicoutimi et Laterrière; l'arrondissement de Jonquière comprend les secteurs Lac-Kénogami, Jonquière et Shipshaw; et l'arrondissement de La Baie comprend le secteur La Baie. Les 13 municipalités de la MRC sont : Bégin, Larouche, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Ferland-et-Boilleau, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Félix-d'Otis. Les trois territoires non organisés sont : le TNO Mont-Valin, le TNO Lac-Ministuk et le TNO Lalemant.

1.2 Géographie

1.2.1 Description physique

Le territoire de planification couvre une superficie d'environ 45 000 kilomètres carrés (km²). Cependant, près de 90 % de ce territoire est occupé par des territoires non organisés (TNO) (Mont-Valin, Lac-Ministuk et Lalemant). L'ensemble du territoire habité couvre donc une superficie d'environ 7 000 km².

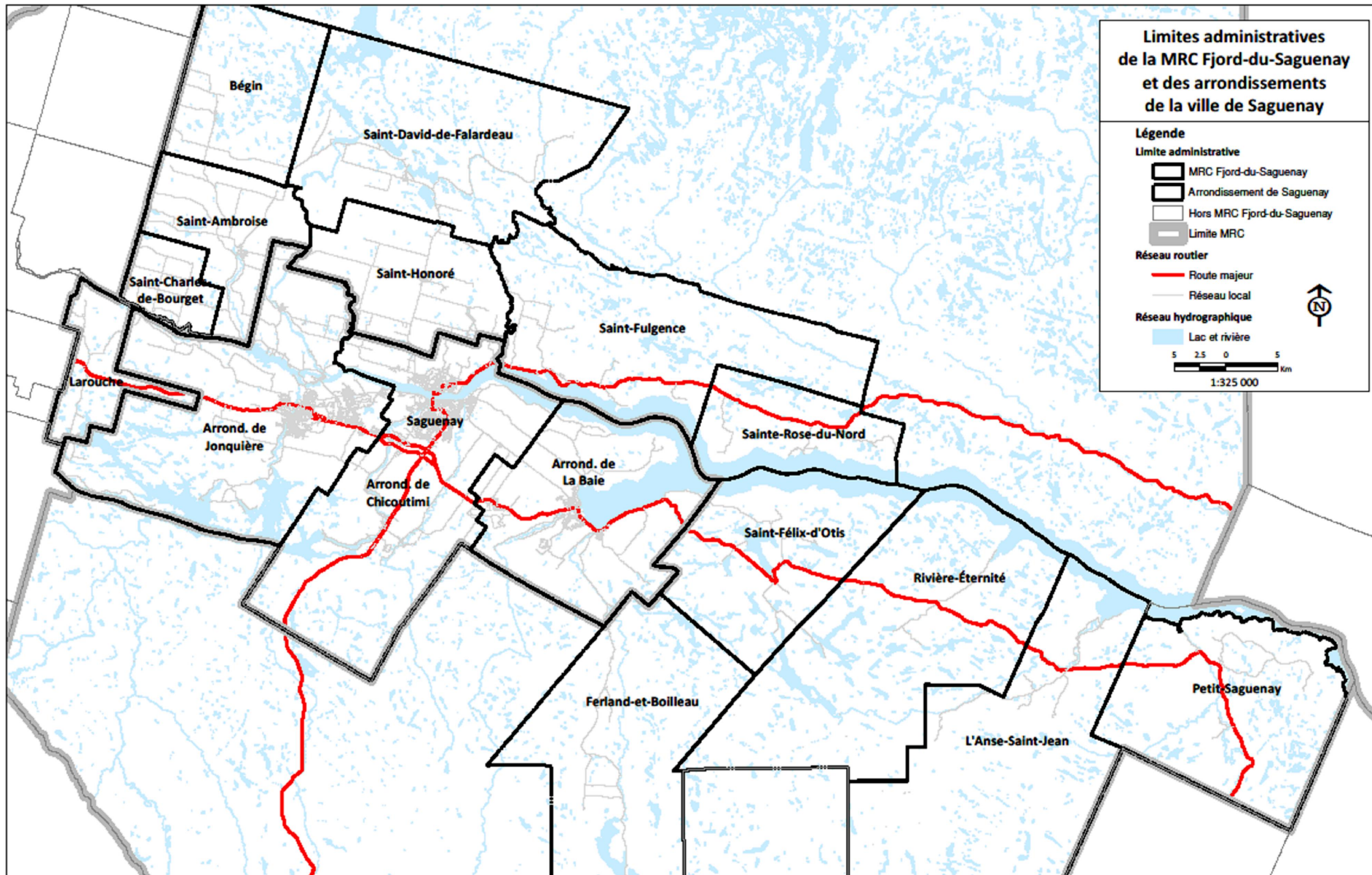


Figure 1 : Limites administratives de la MRC du Fjord-du-Saguenay et des arrondissements de la Ville de Saguenay

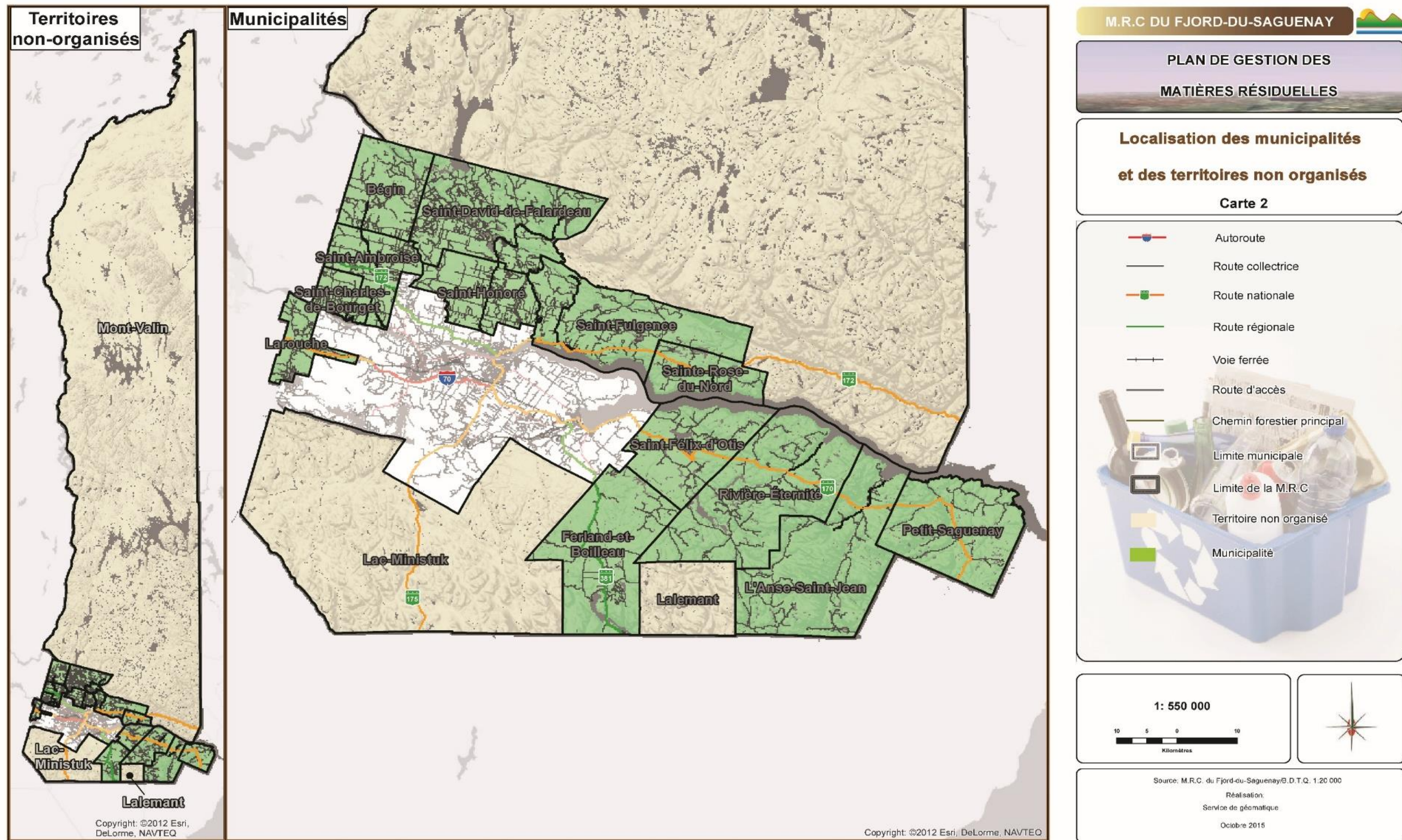
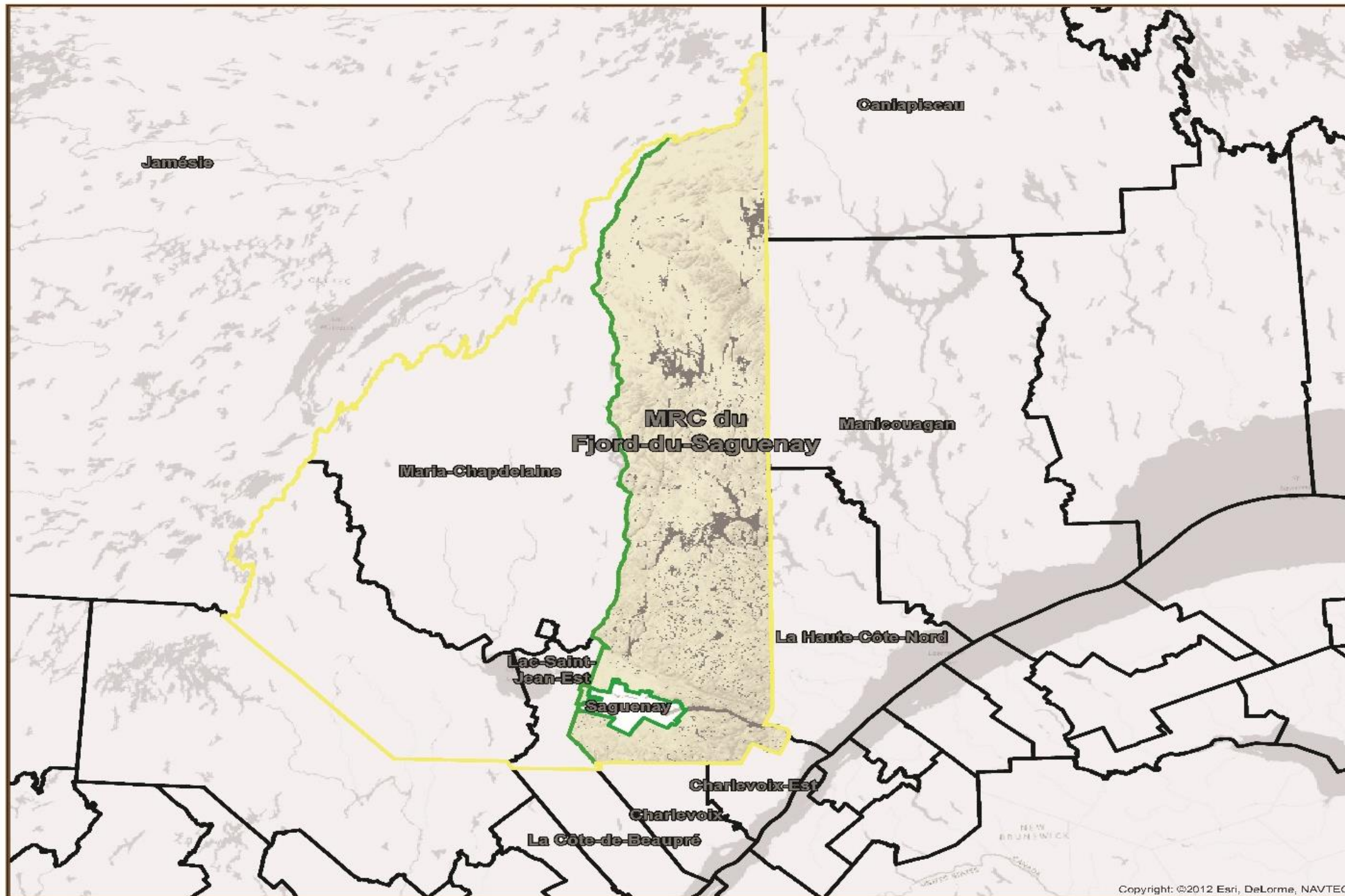


Figure 2 : Localisation des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et des territoires non organisés



M.R.C DU FJORD-DU-SAGUENAY

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC du Fjord-du-Saguenay et les MRC limitrophes

Carte 1

- MRC du Fjord-du-Saguenay
- Région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Limite de MRC

1: 2 500 000

Source: M.R.C. du Fjord-du-Saguenay/B.D.T.Q. 1:20 000
 Réalisation: Service de géomatique
 Octobre 2015

Copyright: ©2012 Esri, DeLorme, NAVTEQ

Figure 3 : Situation géographique de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La MRC Maria-Chapdelaine (TNO Passes-Dangereuses) et la MRC Lac-Saint-Jean-Est (municipalités de Lamarche, Labrecque, Saint-Nazaire, Alma, Saint-Bruno, Hébertville-Station, Hébertville et TNO Belle-Rivière, TNO Lac Achouakan, TNO Lac-Moncouche) bordent le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay à l'ouest. Les MRC de Caniapiscau (TNO Rivière-Mouchalagane), de Manicouagan (TNO Rivière-aux-Outardes), et de La-Haute-Côte-Nord (municipalité de Sacré-Cœur et TNO Lac au Brochet) le borde à l'est. Au nord, on retrouve le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et au sud, les MRC de Charlevoix (TNO Lac-Pikauba) et Charlevoix-Est (TNO Mont-Élie, TNO Sagard, municipalité de Baie-Sainte-Catherine).

La MRC du Fjord-du-Saguenay est un des territoires habités les plus excentriques du Québec et constitue une des portes d'entrée du Grand Nord québécois. Le Haut-Saguenay est aussi relié à un vaste réseau de transport qui lui permet d'accéder à tout le territoire québécois ainsi qu'à l'ensemble du réseau de transport nord-américain. Le réseau routier constitué des routes 169, 170 et 172 permet les liaisons locales et intrarégionales, alors que d'autres liens, tels que les routes 175 et 381, permettent des liens interrégionaux à partir de la Ville de Saguenay.

La rivière Saguenay traverse le territoire d'ouest en est. Ce cours d'eau a marqué profondément le développement de la région par les attraits qu'il constitue pour l'industrie, le commerce et les activités récréatives. Quelques lacs et rivières complètent le portrait hydrographique du territoire; mentionnons notamment le lac Kénogami, situé à Saguenay et limitrophe du territoire non organisé de Lac-Ministuk, et les rivières Saint-Jean, Valin, Shipshaw, aux Sables, Chicoutimi, du Moulin, à Mars et des Ha! Ha!.

Le territoire fait partie de la région des basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette région présente une surface relativement uniforme dont les élévations varient de 125 à 200 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. Cette surface montre toutefois un microrelief très développé en raison du ravinement parfois très intense des argiles, à la

présence de plaines d'épandage fluvio-glaciaires renfermant de nombreuses dépressions fermées, à des champs de dunes et à des escarpements.

En dehors des zones urbanisées, un couvert forestier important caractérise le territoire. L'unité de paysage de la plaine du Lac-Saint-Jean se trouve à l'intérieur du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de la zone forestière mixte. Dans ce domaine, le sapin et le bouleau jaune s'associent pour former le couvert forestier. Le sapin est généralement plus abondant que le bouleau jaune.

Dix zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont présentes. Ces ZEC couvrent une superficie totale de 4 700 km² à laquelle s'ajoute une distance de 240 km linéaires de rivières. On retrouve également le parc national des Monts-Valin d'une superficie de 154 km², le parc national du Fjord-du-Saguenay d'une superficie de 320 km², le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et trois réserves écologiques (les réserves Oscar-Villeneuve, Victor-A.-Huard et Marcelle-Gauvreau).

1.2.2 Affectations du territoire des schémas d'aménagement et de développement

Le territoire de Saguenay se divise en trois grandes vocations ayant chacune un rôle important à jouer. Il s'agit des périmètres urbains (12 % du territoire), de la zone agricole permanente (38 % du territoire) et de la zone forestière (44 % du territoire). Une représentation des principales affectations du sol de la Ville de Saguenay est présentée à la figure 4 et les principales affectations du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont présentées au tableau 1.



Figure 4 : Grandes vocations du territoire de la ville de Saguenay

Tableau 1 : Principales affectations du sol en territoires municipalisés et territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Affectations	Territoire municipalisé %	Territoire non organisé (TNO) %
Agroforestière	33,4	Moins de 0,01
Agricole	16,3	-
Conservation	5,2	31,24
Forestière	38,5	68,65
Parcs industriels et technologiques	0,8	-
Récréative et récréotouristique	5,1	0,11
Urbaine	0,8	-

Source : Schéma d'aménagement révisé (2012), MRC du Fjord-du-Saguenay

Le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay mentionne que tous les futurs sites de disposition des déchets pourront être localisés sur l'ensemble du territoire de la MRC à l'exception des aires récréotouristiques, de récréation extensive ou de conservation. Il mentionne de plus qu'aucun site de déchets toxiques ou radioactifs ne pourra être implanté sur le territoire à même un autre site de disposition des déchets ou en contiguïté d'un tel site.

1.3 Démographie

1.3.1 Population permanente et saisonnière

La MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay regroupent 60 % de la population de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La Ville de Saguenay représente à elle seule plus de 50 % de la population de la région. Ajoutons que, à l'échelle de la province, l'agglomération urbaine du Haut-Saguenay compte parmi les plus importantes avec Montréal et Québec.

En 2014, la Ville de Saguenay regroupait une population de 145 990 personnes avec une densité de population de 128,5 hab/km² et la MRC du Fjord-du-Saguenay regroupait une population de 21 737 personnes avec une densité de population de 0,5 hab/km² (Institut de la Statistique du Québec, 2015). Les huit municipalités regroupées au sein de la rive nord totalisent 17 726 habitants, ce qui équivaut à près de 80 % du total de la MRC. Au sud, le territoire du Bas-Saguenay, avec ses 4 011 habitants, correspond à 20 % du poids démographique de la MRC. Le tableau 2 présente une répartition de la population pour la Ville de Saguenay et les municipalités de la MRC.

La population saisonnière de la MRC tourne autour de 8 866 habitants selon les dernières données estimées par les municipalités de la MRC et de 2 192 habitants pour la Ville de Saguenay.

Tableau 2 : Démographie pour les municipalités comprises dans le plan de gestion des matières résiduelles conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014

Municipalités	Population permanente*	Population saisonnière**
Ville de Saguenay	145 990	2 192
Bégin	894	329
Larouche	1 361	428
Saint-Ambroise	3 719	1 284
Saint-Charles-de-Bourget	728	166
Saint-David-de-Falardeau	2 749	2 314
Saint-Fulgence	2 031	600
Saint-Honoré	5 847	211
Sainte-Rose-du-Nord	397	396
L'Anse-Saint-Jean	1 222	775
Ferland-Boilleau	571	495
Petit-Saguenay	693	327
Rivière-Éternité	469	490
Saint-Félix-d'Otis	1 056	1 051
Total MRC	21 737	8 866
Total Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	167 727	11 058

* Source : pour population permanente: Institut de la Statistique du Québec, 2014

** Source : pour population saisonnière estimée : nb chalets x 2,3 (moyenne population par ménage, stat.gouv.qc.ca)

La vocation récréotouristique importante de la région attire sur le territoire une population saisonnière non négligeable. La population saisonnière est très importante pour les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay étant donné que plusieurs chalets sont présents sur le territoire. Notons la présence de deux montagnes de ski, le Mont-Édouard à L'Anse-Saint-Jean et le Valinouët à Saint-David-de-Falardeau. Dans chacune de ces municipalités, il y a un village alpin qui augmente considérablement la

population hivernale. La municipalité de Saint-Ambroise, quant à elle, voit sa population augmenter en période estivale en grande partie en raison du domaine de la Florida. Ce domaine vend des terrains pour véhicules récréotouristiques et des chalets en formule condo. Il a plus de 400 terrains vendus jusqu'à maintenant, et un potentiel de plus de 700.

Par ailleurs, le territoire de la Ville de Saguenay et de la MRC est très fréquenté par les touristes en raison de nombreux attraits régionaux; le tableau 3, bien que non exhaustif, indique le nombre de visiteurs pour quelques attraits d'importance.

Tableau 3 : Nombre de visiteurs annuels (2014) pour les principaux attraits régionaux

Attraits touristiques	Municipalités	Nombre de visites annuelles
Parc Aventures Cap-Jaseux	Saint-Fulgence	20 020
Parc National des Monts-Valin	Saint-Fulgence	30 967
Parc National du Fjord-du-Saguenay	Rivière-Éternité	65 000
Village Vacances Petit-Saguenay	Petit-Saguenay	17 942
Zoo de Falardeau	Saint-David-de-Falardeau	≈ 100 000
Pourvoirie du Cap au Leste	Sainte-Rose-du-Nord	20 000
La pulperie de Chicoutimi	Saguenay, arr. Chicoutimi	65 000
Musée du Fjord	Saguenay, arr. La Baie	33 709
Zec Mars-Moulin	Saguenay, arr. Laterrière, La Baie	4 644 / jours pêche, chasse
Zec Martin-Valin	Saint-Fulgence	31 761 / jours pêche, chasse
Zec Onatchiway	Saint-David-de-Falardeau	38 000 / jours pêche, chasse
Zec du Lac-Brébeuf	Saint-Félix D'Otis, Rivière-Éternité	11 938 enregistrements au poste d'accueil
Station de ski Mont-Édouard	Anse-Saint-Jean	35 000- 40 000 / jours ski

Station de ski Le Valinouet	Saint-David-de-Falardeau	n/d
Camping Plage Margot	Saint-Honoré	n/d
Camping de la Carrière	Canton-Tremblay	n/d
Camping Lac Joly	Saint-Honoré	n/d
Camping Au jardin de mon père	Saguenay, arr. La Baie	n/d
Camping Jonquière	Saguenay, arr. Jonquière	n/d
Camping de l'Anse	Anse-Saint-Jean	n/d
Camping municipal de Saint-Félix-d'Otis	Saint-Félix-d'Otis	n/d
Centre touristique Lac-Kénogami	Saguenay, arr. Jonquière	n/d

* Source : Promotion Saguenay

1.3.2 Projection démographique

Parmi les villes de plus de 100 000 habitants, Saguenay est la seule à afficher une décroissance. Cette perte démographique a commencé il y a plus de 20 ans. Le tableau 4 montre la répartition et l'évolution de la population permanente de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay pour les années 2006 à 2031. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009) prévoit que la population atteindra 134 575 personnes en 2031, soit une hypothèse de diminution de 9,8 % au cours des prochaines années. Pour la MRC, l'ISQ prévoit que la population atteindra 19 880 habitants en 2031, soit une hypothèse de diminution de 1,3 % au cours des prochaines années. Cette baisse démographique générale est attribuable en partie à l'émigration, qui touche particulièrement les jeunes des régions périphériques. Toutefois, la baisse de population permanente assumée pour les années projetées du PGMR n'est pas significative au point de modifier de façon notable le bilan quantitatif des matières résiduelles à des fins de planification.

Tableau 4 : Variation de la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay 2006-2031

Territoires	Population						Variation 2006-2031	
	2006	2011	2016	2021	2026	2031	n	%
MRC Fjord-du-Saguenay	20 138	20 481	20 637	20 625	20 362	19 880	-257	-1.3
Ville de Saguenay	144 448	142 226	140 276	138 552	136 805	134 575	-9 876	-6.8

*Institut de la Statistique du Québec, 2009

1.4 Caractéristiques socioéconomiques

1.4.1 Types de logement

Le type d'habitation et de logement sur le territoire a une influence sur les programmes en place et leur efficacité. Le tableau 5 présente le nombre de portes collectées pour les résidus ultimes et les matières recyclables de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014.

Tableau 5 : Nombre de portes collectées pour les résidus ultimes et la collecte sélective pour les municipalités comprises sur le territoire de planification en 2014

Territoires	Nombre de portes collectées
MRC du Fjord-du-Saguenay	10 029 permanentes 1 320 saisonnières (5 mois/année)
Ville de Saguenay	69 558

Le tableau 6 présente l'importance du secteur du multilogement sur le territoire à partir des données des rôles d'évaluation. Ainsi, on dénombre 19 729 logements situés dans des habitations de plus d'un logement. Environ 92 % des multilogements sont situés sur le territoire de la ville de Saguenay. Les logements situés dans les unités de six logements et plus représentent, pour la Ville de Saguenay, environ 54 % des logements totaux.

Tableau 6 : Répartition du nombre de portes collectées en fonction du type de logement en 2014

Municipalités	Unifamiliales	Chalets	2 à 5 logements	6 logements et plus	Total
Ville de Saguenay	35 451	943	23 257	9 907	69 558
Saint-David-de-Falardeau	938	1 006	164	3	2 111
Saint-Honoré	1 683	92	347	9	2 131
Larouche	454	186	89	-	729
Bégin	293	143	76	4	516
Saint-Ambroise	1 414	156	330	8	1 908
Saint-Charles-de-Bourget	264	72	39	1	376
Saint-Fulgence	639	260	33	2	934
Sainte-Rose-du-Nord	152	172	41	1	366
Saint-Félix-d'Otis	349	457	60	1	867
Ferland-et-Boilleau	190	215	31	2	438
Petit-Saguenay	208	142	101	9	466
L'Anse-Saint-Jean	436	337	154	3	921
Rivière-Éternité	159	213	35	1	408
TOTAL municipalités de la MRC	7 179	3 451	1 497	44	12 171
TNO	5	3 405	-	-	3 410
TOTAL municipalités de la MRC et TNO	7 184	6 856	1 497	44	15 581

*Source : municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay

1.4.2 Économie

L'économie de la région repose en grande partie sur l'exploitation forestière, l'industrie de l'aluminium, l'industrie du bois et du papier, l'agriculture et le tourisme.

La présence d'une voie maritime en eau profonde, navigable toute l'année, et d'installations portuaires modernes sont parmi les atouts favorisant les industries de la région. De plus, un territoire de juridiction fédérale est présent, soit la base militaire de Bagotville, laquelle emploie environ 1 800 personnes.

L'agglomération urbaine de la ville de Saguenay constitue le centre de services de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La présence de centres commerciaux régionaux, la forte représentation des bureaux et services gouvernementaux, les hôpitaux, l'université et les sièges sociaux de plusieurs sociétés démontrent le rôle important que la Ville de Saguenay joue dans l'économie régionale.

La Ville de Saguenay a une grande influence sur les municipalités périphériques de la MRC du Fjord-du-Saguenay, surtout sur le plan de l'emploi et des services. Les municipalités de la MRC appuient majoritairement leur développement sur l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles : l'industrie forestière, les activités récréatives, l'agriculture et le tourisme y sont les principales activités économiques. Les tableaux 7 et 8 présentent le nombre d'entreprises et d'emplois générés par secteur pour la Ville de Saguenay et pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014.

Un des faits marquants des deux dernières décennies est l'expansion rapide du milieu urbanisé malgré une légère décroissance de la population. On remarque également un étalement urbain en milieu rural, phénomène qui a provoqué une perturbation significative de l'activité agricole de la région.

Tableau 7 : Nombre d'entreprises et d'emplois générés par secteur pour la Ville de Saguenay en 2014

Secteurs	Entreprises	Emplois
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	146	1 170
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	10	173
Services publics	15	1 119
Construction	296	6 658
Fabrication	289	7 953
Commerce de gros	196	2 147
Commerce de détail	698	9 870
Transport et entreposage	109	2 772
Industrie de l'information et industrie culturelle	69	1 280
Finance et assurances	104	1 213
Services immobiliers et services de location et de location à bail	111	909
Services professionnels, scientifiques et techniques	378	4 781
Gestion de sociétés et d'entreprises	7	45
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	140	1 980
Services d'enseignement	157	5 481
Soins de santé et assistance sociale	384	9 937
Arts, spectacles et loisirs	113	1 408
Hébergement et services de restauration	288	4 941
Autres services (sauf les administrations publiques)	687	3 012
Administrations publiques	116	5 389
Total	4 313	72 238

Source : Centre local de développement de la Ville de Saguenay, 2014.

Tableau 8 : Nombre d'entreprises et d'emplois générés par secteur pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014

Secteurs	Entreprises	Emplois
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	119	845
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	5	524
Entreprises de services	164	547
Construction	93	634
Commerce de détail	60	704
Commerce de gros	16	54
Transport	46	266
Hébergement	115	635
Restauration	32	284
Finances et assurances	17	44
Arts, spectacles, loisirs, industries de l'information et culturelles	50	353
Institutions	111	1 126
Total	828	6 016

Source : Centre local de développement de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2014.

1.4.3 Revenus

Le tableau suivant présente les revenus des familles pour le Saguenay et la province de Québec. Selon Statistique Canada, les revenus après impôt des contribuables saguenéens sont moins grands par rapport à la moyenne québécoise.

Tableau 9 : Revenus après impôt médian des familles et personnes hors famille en 2010 pour Saguenay et Québec

Structure de la famille (économie et sexe)	Saguenay		Québec
	Nombre	Revenus après impôt médian (\$)	Revenus après impôt médian (\$)
Toutes les familles	42 455	59 515	59 560
Famille comptant un couple	36 060	63 758	64 197
Familles monoparentales	5 675	39 807	41 275
Autres familles	725	46 025	47 097

Source : Statistique Canada, 2014

Selon Statistique Canada, le taux de chômage de la région économique de l'assurance-emploi de Chicoutimi-Jonquière aurait diminué de 1,7 % en 2014 par rapport à la même période en 2013 (9 février au 10 mars). La région économique de l'assurance-emploi de Chicoutimi-Jonquière comprend les subdivisions de recensement de 1996 y compris Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Lac-Kénogami, Larouche, Laterrière, Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Shipshaw et Canton Tremblay. Le taux de chômage de la province de Québec était de 7,5 et 7,2 % aux mois d'octobre et novembre 2013, respectivement (Statistique Canada).

2. Répartition des responsabilités

2.1 Ententes intermunicipales

Les tableaux suivants (10, 11, 12 et 13) présentent la description de l'entente intermunicipale sur l'élimination des résidus ultimes (L'entente des « 14 »), de l'entente intermunicipale sur la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables, de l'entente intermunicipale sur le traitement de boues de fosses septiques et de l'entente intermunicipale sur l'élaboration d'un plan conjoint de gestion des matières résiduelles.

Tableau 10 : Entente intermunicipale sur l'élimination des résidus ultimes

Durée	Objectif	Signataires		Délégation de compétences
<p>20 ans 1997-2017</p>	<p>Mise en commun du service d'élimination des déchets</p>	<p>SAGUENAY (avant fusion) 7 municipalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Canton Tremblay – Chicoutimi – Laterrière – Jonquière – Lac-Kénogami – Shipshaw – La Baie 	<p>MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY : 7 municipalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bégin – Larouche – Saint-Ambroise – Saint-Charles-de-Bourget – Saint-David-de-Falardeau – Saint-Fulgence – Saint-Honoré 	<ul style="list-style-type: none"> • Le 1^{er} décembre 1997, les 14 municipalités signataires ont délégué à la MRC du Fjord-du-Saguenay leur compétence en matière de gestion des matières résiduelles. • Suite aux fusions municipales en 2002, la Ville de Saguenay a succédé aux droits et obligations de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'entente stipule que la Ville de Saguenay prend en charge l'application de l'entente intermunicipale du 1^{er} décembre 1997. Ainsi, les installations appartenant à la MRC, de même que les responsabilités de celle-ci ont été cédées à la Ville de Saguenay. Les éléments suivants ont été transférés à Saguenay : <ul style="list-style-type: none"> – LES de Laterrière (gestion post-fermeture) – Centre de tri de Chicoutimi (équipements) – CTBFS de Jonquière – Sites de dépôt permanents de RDD – Obligations financières (règlements d'emprunt) – Surplus accumulés du fonds de gestion des déchets de la MRC

NOTE 1 : Les dépenses et les coûts d'opération reliés à ce service commun d'élimination des déchets sont assurés par les contributions financières des municipalités signataires déterminées proportionnellement à la population de chacune et au poids de déchets traités.

NOTE 2 : Sont exclues de l'entente les six municipalités suivantes : Ferland-et-Boilleau, l'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Félix-d'Otis.

Tableau 11 : Entente intermunicipale sur la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables

Durée	Objectif	Signataires		Délégation de compétences
<p>5 ans</p> <p>1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015</p> <p>(Résolution VS-CE-2012-430)</p> <p>Cette entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 2017</p> <p>Résolution VS-CM-2016-140</p>	<p>Mise en commun du service de collecte, transport et traitement des matières recyclables</p>	<p>VILLE DE SAGUENAY</p>	<p>MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY :</p> <p><u>13 municipalités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Bégin – Larouche – Saint-Ambroise – Saint-Charles-de-Bourget – Saint-David-de-Falardeau – Saint-Fulgence – Saint-Honoré – Ferland-et-Boilleau – L'Anse-Saint-Jean – Petit-Saguenay – Rivière-Éternité – Sainte-Rose-du-Nord – Saint-Félix-d'Otis 	<ul style="list-style-type: none"> • La MRC du Ford-du-Saguenay transfère à la Ville de Saguenay tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'entente. <ul style="list-style-type: none"> – Toutes les dépenses encourues par la Ville seront prises en compte, selon les coûts réels déboursés par la Ville, majorés de frais d'administration de 5 % (frais de financement exclus). – L'ensemble des dépenses encourues pour la gestion de la collecte sélective est imputé, selon un ratio établi en fonction du poids réel des matières recyclables de chacune des parties. Pour l'année 2011, le ratio est établi selon le pourcentage suivant, soit 88,5 % pour la Ville et 11,5 % pour la MRC. Ces ratios sont ajustés au début de chaque année en fonction du poids réel des matières recyclables de chacune des parties.

Tableau 12 : Entente intermunicipale sur le traitement des boues de fosses septiques

Durée	Objectif	Signataires		Délégation de compétences
Même que l'entente de 20 ans sur l'élimination des résidus ultimes 1997-2017	Mise en commun du service de traitement des boues de fosses septiques	<p>SAGUENAY (avant fusion)</p> <p>7 municipalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Canton-Tremblay – Chicoutimi – Laterrière – Jonquière – Lac-Kénogami – Shipshaw – La Baie 	<p>MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY :</p> <p>7 municipalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bégin – Larouche – Saint-Ambroise – Saint-Charles-de-Bourget – Saint-David-de-Falardeau – Saint-Fulgence – Saint-Honoré 	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS) de Jonquière, juxtaposé à l'usine de traitement des eaux usées du même arrondissement, peut desservir l'ensemble des municipalités du territoire. Le centre est opéré par la Ville de Saguenay, qui facture tous les usagers à un tarif fixe de 0,07 \$/gal. imp. de boues brutes traitées. Le prix facturé sert à financer une partie des coûts d'opération et de gestion liés à cette activité.

Tableau 13 : Entente intermunicipale relative à l'élaboration d'un plan conjoint de gestion des matières résiduelles

Durée	Objectif	Signataires		Délégation de compétences
<p>Renouvellement automatique par période successive d'un (1) an, à moins que l'une des parties n'informe l'autre, par courrier recommandé, au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme de renouvellement d'y mettre fin.</p> <p>(Résolution VS-CM-2002-137 Élaboration du PGMR) (Règlement VS-R-2007- Adoption du PGMR)</p>	<p>Élaboration d'un plan conjoint de GMR répondant aux exigences de l'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les territoires de la MRC et de la Ville de Saguenay</p>	VILLE DE SAGUENAY	MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY	<ul style="list-style-type: none"> • La MRC du Fjord-du-Saguenay transfère à la Ville de Saguenay tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'entente. • La Ville de Saguenay est le maître d'œuvre de l'élaboration du plan conjoint de gestion des matières résiduelles <p>(Résolution VS-CM-2012-304 Révision du PGMR) (Résolution VS-CM-2013-15 Demande de délai) (Résolution VS-CM-2014-203 Adoption du PGMR révisé)</p>

2.2 Partage des responsabilités

Le partage des responsabilités en matière de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay est présenté au tableau 14.

Tableau 14 : Responsabilités des différents paliers administratifs en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Niveau administratif	Responsabilités
Ville de Saguenay	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de collecte et transport des déchets ultimes pour les arrondissements de la Ville; • Contrat de prise en charge et d'élimination des matières résiduelles avec le Centre Technologique AES pour les municipalités signataires de l'entente intermunicipale (14); • Contrats de collecte et transport des matières recyclables et de gestion du Centre de tri de Chicoutimi pour les municipalités signataires de l'entente intermunicipale (20); • Gestion des sites de dépôt de RDD à Chicoutimi, Jonquière et La Baie; • Gestion des écocentres : arrondissements de Chicoutimi (2), de Jonquière (1) et de La Baie (1); • Gestion et opération du Centre de traitement des BFS de Jonquière et contrats de collecte de la Ville; • Gestion des anciens sites d'enfouissement (DET, DMS et LES); • Mise en œuvre du PGMR 2016-2020;
MRC du Fjord-du-Saguenay	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la mise en œuvre des actions du PGMR 2016-2020 imputables à la MRC. • Contrat de collecte des déchets ultimes de toutes les municipalités de la MRC sauf Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence; • Gestion des déchets dans les territoires non organisés (TNO).
Municipalités de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de collecte des déchets ultimes de Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence; • Opération des écocentres pour les municipalités en possédant un.
Citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Tri à la source des matières résiduelles pour les différentes collectes.

2.2.1 Règlements municipaux

Le tableau suivant présente une liste de règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification.

Tableau 15 : Liste des règlements municipaux relatifs à la gestion des matières résiduelles par municipalité

Municipalité	Règlement
Ville de Saguenay	Règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles
	Règlement ayant pour objet le contrôle des installations septiques sur le territoire de la ville de Saguenay
	Règlement ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif à la gestion de la vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Saguenay
	Règlement ayant pour objet d'imposer un mode de tarification pour la collecte et l'élimination des ordures
Toutes les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay	Règlement ayant pour objet l'obligation de tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble desservi par le service de collecte des ordures d'utiliser un bac roulant
Sainte-Rose-du-Nord	Règlement édictant la disposition des débris résultant des travaux de construction, de rénovation et de démolition
Saint-Félix-D'Otis Saint-Charles-de-Bourget Saint-Honoré Sainte-Rose-du-Nord Saint-Fulgence Larouche	Règlement ayant pour objet de régir la vidange des installations septiques

2.3 Comité de suivi

2.3.1 Comité d'orientation

La conception et la rédaction du projet de PGMR ont été réalisées par des fonctionnaires du Service du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay en collaboration avec des fonctionnaires de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'élaboration du PGMR a été encadrée par la Direction générale de la Ville de Saguenay, la commission de

l'environnement et du développement durable de la Ville de Saguenay et le comité de suivi du PGMR de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Cet encadrement a permis d'orienter le Plan d'action du PGMR en fonction des enjeux propres à chacun des secteurs du territoire desservi. Cette structure devrait donc être maintenue pour coordonner et encadrer la mise en œuvre du Plan d'action.

2.3.2 Comité technique sur la gestion des matières résiduelles

En juin 2009 avait lieu la première rencontre du comité technique sur la gestion des matières résiduelles. Ce comité est formé de représentants des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay. Les membres se réunissent à plusieurs occasions afin de s'assurer de la diffusion de l'information et de discuter des différentes problématiques techniques rencontrées.

2.3.3 Comité de vigilance

Conformément au *Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles*, un comité de vigilance a été formé au lieu d'enfouissement technique (LET) de Chicoutimi. Il a été créé pour informer les citoyens et les organismes de la gestion du site et de ses activités. Deux fonctionnaires de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay siègent à ce comité.

Le comité se réunit une fois par année. L'ordre du jour de ces rencontres comporte d'abord une visite du centre technologique, ensuite il y a un retour sur le compte-rendu de la dernière réunion et enfin, un rapport sommaire des activités est présenté. Le rapport d'activités fait état des tonnages reçus (tous secteurs confondus), des suivis environnementaux des eaux souterraines et de surface, des biogaz, des plaintes et des avis d'infraction, des aménagements des cellules d'enfouissement et des travaux réalisés, ainsi que des projets soumis au fonds environnemental AES.

2.3.4 Comité technique LET Hébertville-Station (à venir)

Dans le cadre de l'entente intermunicipale de service pour l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station liant la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay, il y aura création d'un comité technique formé de deux membres de chacune des parties. Le comité technique aura pour mandat d'assurer le respect de l'engagement des parties dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente.

3. Recensement des organismes et entreprises œuvrant en GMR et des installations présentes sur le territoire et description des services et programmes offerts

3.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Plusieurs entreprises et organismes œuvrent dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application. Une liste des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs actifs sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay est présentée en Annexe A. Les données proviennent en grande partie du Répertoire québécois des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs de Recyc-Québec.

3.1.1 Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Il existe sur le territoire de planification plusieurs points de dépôt des différentes catégories de produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP). Le tableau suivant présente une liste d'adresses de points de dépôt selon le produit visé.

Tableau 16 : Liste des points de dépôt pour les produits à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le territoire de planification

Produits visés	Points de dépôt	
Produits électroniques – ARPE arpe.ca	Ameublements Tanguay 1990, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 7Y3	Saguenay Informatique 1740, boul. du Royaume, Jonquière, G7H 5B1
	Best Buy 1401, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4C1	Écocentre de Jonquière 2330, rue de la Métallurgie, Jonquière, G7X 0B7
	Blackburn & Blackburn 980, boul. de l'Université, Chicoutimi, G7H 6H1	Écocentre de La Baie 223, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie, G7B 3P6
	Bureau en Gros 1470, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4C2	Écocentre de Chicoutimi (secteur nord) 2932, rue Vimy, Chicoutimi, G7G 3N6
	Bureau en Gros 2380, boul. René-Levesque, Jonquière, G7S 5Y5	Écocentre de Chicoutimi (secteur sud) 3333, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 5B1
	Canadian Tire – Chicoutimi 1257, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4C1	Canadian Tire – Jonquière 2380, boul. René-Levesque, Jonquière, G7S 5Y5
	Canadian Tire – La Baie 223, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie, G7B 3P6	Terrapure Environnement 3500, chemin du Plateau Sud, Laterrière, G7N 1L9
	Carrefour environnement Saguenay 216, rue des Oblats, Chicoutimi, G7L 2B1	Écocentre de Saint-Ambroise 470, rue des Producteurs, Saint-Ambroise, G7P 3A9
	Derytelecom 1013, rue Bagot, La Baie, G7B 2N6	Ressourcerie de Saint-David-de-Falardeau Embranchement #2 du lac Sébastien, Saint-David-de-Falardeau
	Encreco 2189, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 8B3	Écocentre de L'Anse-Saint-Jean 31, rang Saint-Thomas Sud, L'Anse-Saint-Jean, G0V 1J0
	IGA Extra - Alimentation Yvon Haché - Électrobac 1324, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4B8	Écocentre de Petit-Saguenay 35, rue du Quai, Petit-Saguenay, G0V 1N0
Metro Sagamie Jonquière - Électrobac 2655, boul. du Royaume, Jonquière, G7S 4S9	Écocentre de Saint-Honoré 2991, boul. Martel, Saint-Honoré, G0V 1L0	
Lampes au mercure www.recycfluor.ca	BMR Achille Tremblay et Fils ltée 555, route de Tadoussac, Saint-Fulgence, G0V 1S0	Canac Marquis 3205, boulevard du Royaume, Jonquière, G7T 0B2
	Bridéco ltée 3000, boul. Martel, Saint-Honoré, G0V 1L0	Édifice municipal 126, Descente des Femmes, Sainte-Rose-du-Nord, G0V 1T0
	BMR La Réserve de Bois Morin et Blanchette 55, rue Néron, Chicoutimi, G7H 8B7	Quincaillerie Saint-Ambroise 83, rue Simard, Saint-Ambroise, G7P 2R6
	CANAC 2061, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 8B2	Rona l'entrepôt 465, boul. du Royaume Ouest, Chicoutimi, G7H 5B1

Produits visés	Points de dépôt	
Piles et batteries www.appelarecycler.ca	Batteries Expert 3395, rue de l'Énergie, Jonquière, G7X 0J6	Jean Coutu 1000, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4B4
	Batteries Spécialités 1671, boul. Saint-Paul, Chicoutimi, G7J 3Y3	Jean Coutu 2876, place Davis, Jonquière, G7S 2C5
	Best Buy Canada 1401, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4C1	Jean Coutu 2616, rue Saint-Hubert, Jonquière, G7X 8S3
	BMR Potvin & Bouchard 790, rue Alma, Chicoutimi, G7H 5C2	La Source 1401, boul. Talbot Unit 195, Chicoutimi, G7H 4C1
	BMR Potvin & Bouchard 2395, boul. René-Levesque, Jonquière, G7S 6C1	La Source 2404, boul. René-Levesque, Jonquière, G7S 5Y5
	Bureau en Gros 1470, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4C2	Lumen Chicoutimi 693, rue des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B2
	Bureau en Gros 2380, boul. René-Lévesque, Jonquière, G7S 5Y5	Municipalité de Saint-Ambroise 330 rue Gagnon, Saint-Ambroise, G7P 2P9
	Canadian Tire 2300, rue Bagot, La Baie, G7B 3Z3	Proxim 2334, rue Saint-Hubert, Jonquière, G7X 5N5
	Canadian Tire 2290, boul. René-Lévesque, Jonquière, G7S 5Y5	Quincaillerie Saint-Ambroise 83 rue Simard, Saint-Ambroise, G7P 2R6
	Canadian Tire 1257, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4C1	Rona 465, boul. du Royaume Ouest, Chicoutimi, G7H 5B1
	Communications Telesignal inc. 542, rue Des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5A9	Sears (Canada) 1324 boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4B9
	Comptoir multiservice de Falardeau 77, boul. Saint-David, Falardeau, G0V 1C0	Uniprix 711, boul. Sainte-Genève, Chicoutimi, G7G 4Z4
	Écocentre de Saint-Ambroise 450, rue des Producteurs, Saint-Ambroise, G7P 0H4	Uniprix 80, rue Racine Est, Chicoutimi, G7H 1P6
	Groupe LD 370, rue Bauman, Jonquière, G7S 4S4	Uniprix 2095, rue Sainte-Famille, Jonquière, G7X 4W8
	Jean Coutu 1480, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4C2	Municipalité de Saint-Honoré 3611, boul. Martel, Saint-Honoré, G0V 1L0
	Centre culturel du Mont-Jacob 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière	Bibliothèque d'Arvida 2850, place Davis, Jonquière
	Foyer des loisirs et de la culture 1910, rue du Centre, Jonquière	Bibliothèque de Jonquière 3885, boulevard Harvey, Jonquière
	Bureau d'arrondissement de Jonquière 2354, rue Saint-Dominique, Jonquière	Bibliothèque de Kénogami 3825, rue de Montcalm, Jonquière

	Point de service de Shipshaw 3760, rue Saint-Léonard, Shipshaw	Point de service de Lac-Kénogami 3000, chemin de l'Église, Jonquière
	Centre Georges-Vézina 643, rue Bégin, Chicoutimi Bureau d'arrondissement de Chicoutimi 150, boulevard du Saguenay Est, Chicoutimi	Bibliothèque de Chicoutimi 155, rue Racine Est, Chicoutimi Point de service de Laterrière 6166, rue Notre-Dame, Laterrière
	Hôtel de ville de Saguenay 201, rue Racine Est, Chicoutimi	Parc de la Rivière-du-Moulin 1687, rue des Roitelets, Chicoutimi
	Édifice du génie et de l'aménagement du territoire 216, rue Racine Est, Chicoutimi	Caserne de pompiers secteur nord 2589, rue Roussel, Chicoutimi
	Centre multisport 990, rue Aimé-Gravel, La Baie	Bibliothèque de La Baie 1911, 6 ^e Avenue, La Baie
	Bureau d'arrondissement de La Baie 422, rue Victoria, La Baie	Musée du Fjord 3346, boul. de la Grand-Baie Sud, La Baie
Huiles, liquides de refroidissement, antigels, filtres, leurs contenants et autres produits assimilables www.soghu.com	Atelier Marine Choppers 635, route des Fondateurs, Larouche, G0W 1Z0	Monsieur Muffler - Service de Pneus Ruelland inc. 756, boul. Barrette, Chicoutimi, G7J 3Z7
	Filtre Saglac Inc. 460, rue Joseph-Gagné, La Baie, G7B 3P6	Multi Automatique Transmission inc. 761, rue d'Alma, Chicoutimi, G7H 4E7
	Garage Marcel Bilodeau et Fils inc. 2479, rue Fillion, Jonquière, G7S 4S7	Municipalité de Bégin 100, rue Lemieux, Bégin, G0V 1B0
	Garage Marcel Simard inc. 2802, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 5B1	Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 126, de la Descente des Femmes, Sainte-Rose-du-Nord, G0V 1T0
	Garage Mécano 1135, rue Manic, Chicoutimi, G7K 1A1	OCTO Labrecque et Villeneuve inc. 976, boul. Sainte-Geneviève, Chicoutimi, G7G 2G4
	GM - Arnold Chevrolet Oldsmobile Cadillac 2595, rue Godbout, Jonquière, G7S 5B1	Place d'Armes Automobiles inc. 138, rue Dubé, Chicoutimi, G7H 2V2
	GM - Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC Itée 870, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4B4	Radiateur Spécialité 3161, boul. du Royaume, Jonquière, G7X 7V3
	Les spécialistes du frein Villeneuve et Fils 1001, boul. Sainte-Geneviève, Chicoutimi, G7G 2G5	Station de service Gilles Guy enr. 130, rue Arthur-Hamel, Chicoutimi, G7H 3N2
	Mécanique Métrique enr. 1671, boul. Saint-Paul, Chicoutimi, G7J 3Y3	Service de Pneu Potvin 255, avenue Sainte-Anne, Chicoutimi, G7J 2M3
	Monsieur Muffler 3813, boul. Harvey, Jonquière, G7X 3A1	TOYOTA - Rocoto Toyota 1540, boul. du Royaume, Chicoutimi, G7H 5B1
Monsieur Muffler - Les Silencieux Jean-Y 2813, rue Bagot, La Baie, G7B 2N4		

Produits visés	Points de dépôt	
Peintures www.ecopeinture.ca	Canac Marquis 2061, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 8B2	Écocentre de La Baie 223, rue Joseph Gagné Sud, La Baie, G7B 3P6
	Canac Marquis 3205, boul. du Royaume, Jonquière, G7T 0B2	Écocentre de Chicoutimi - secteur Nord 2932, rue Vimy, Chicoutimi-Nord, G7G 3X6
	Canadian Tire - Chicoutimi 1257, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 4C1	Écocentre de Chicoutimi- secteur Sud 3333, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 5B1
	Canadian Tire - Jonquière 2290, boul. René-Lévesque, Jonquière, G7S 5Y5	Potvin et Bouchard 790, rue d'Alma, Chicoutimi, G7H 5C2
	Canadian Tire - La Baie 2300, rue Bagot, La Baie, G7B 3Z3	Potvin et Bouchard 2395, boul. René-Lévesque, Jonquière, G7S 6C1
	Centre de rénovation FDS inc. 2762, rue de La Salle, Jonquière, G7S 2A4	Potvin et Bouchard 2880, avenue du Port, La Baie, G8B 3P9
	Écocentre - Jonquière 2330, rue de la Métallurgie, Jonquière, G7X 0B7	Rona l'entrepôt 465, boul. du Royaume Ouest, Chicoutimi, G7H 5B1
	Municipalité de Bégin Face au 100, rue Lemieux, Bégin, G0V 1B0	Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 126, rue de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord, G0V 1T0

3.2 Portrait des installations

La figure 5 localise les principales installations relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification.

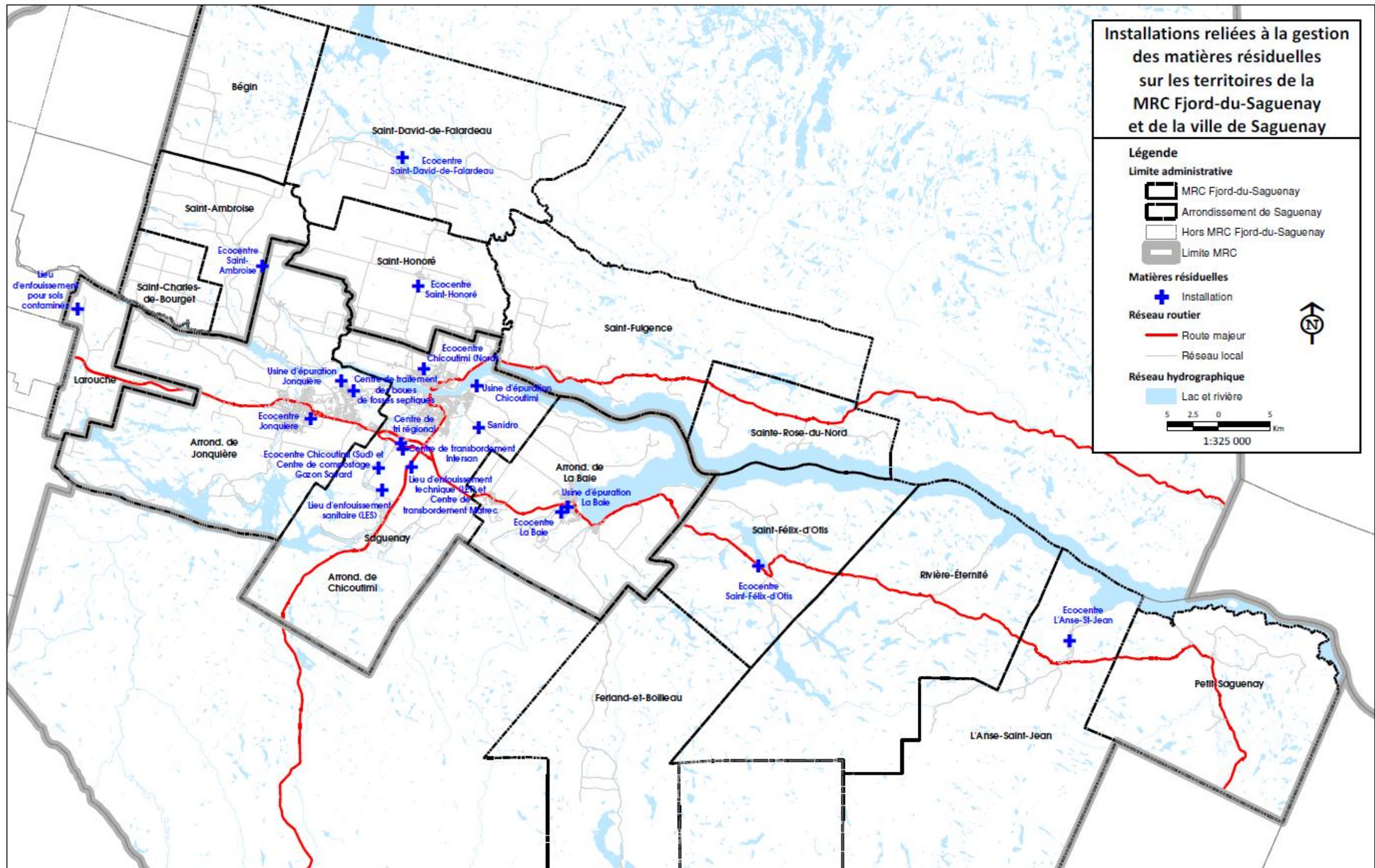


Figure 5 : Installations reliées à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification

3.2.1 Valorisation des matières résiduelles

3.2.1.1 Centre de tri régional

La Ville de Saguenay est propriétaire d'un centre de tri. Il a été conçu pour traiter les matières recyclables provenant du territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, qu'elles proviennent du secteur résidentiel ou des ICI. Il est situé au 1185, rue Antonio-Lemaire, Chicoutimi. Il a été construit par la MRC en 1992 au coût de 4,5 M\$ (incluant les équipements de tri). Il possède actuellement une capacité maximale de traitement de 25 000 t par année. Sa superficie est de 25 000 pieds carrés. De 2008 à 2009, le Centre de tri a subi une cure de rajeunissement grâce à un agrandissement de 12 500 pieds carrés et à l'ajout de nouveaux équipements de tri. Ceci a permis de passer de la collecte de type deux fractions à une collecte en vrac. Les travaux de mise à niveau du bâtiment et des équipements ont nécessité des sommes d'environ 5,5 M\$ en 2009. Une nouvelle presse à ballot a été installée en 2014.

La gestion et l'opération du centre de tri sont actuellement assurées par l'entreprise privée Services Matrec inc. L'entreprise traite les matières recyclables recueillies dans près de 80 907 foyers, ainsi que celles provenant du secteur des ICI de la MRC du Fjord-du-Saguenay et des apports volontaires des citoyens de la Ville de Saguenay. La mise en marché est également assurée par les Services Matrec inc.

Ce sont 19 904 t de matières qui ont été récupérées au centre de tri en 2014 (tableau 17). Cependant, la quantité de matières expédiées et en inventaire s'élevait à 15 780 t en 2014 avec un taux de rejets de 10 %, le pourcentage de rejet étant calculé sur le total des matières récupérées. Comme c'est l'entreprise privée qui gère le contrat de gestion du centre de tri, qu'il est responsable de la vente des matières et que la Ville et l'entrepreneur partagent les pertes et les bénéfices, il est difficile de déterminer le tarif exact du traitement d'une tonne de matières.

Tableau 17 : Description des matières recyclées par la collecte sélective en 2014

Matières résiduelles expédiées	2014 (t)
Papier #1 (blanc)	33
Papier mixte	3 453
Journal #7	5 954
Journal #8	575
Journal #9	278
Carton	4 086
Verre mixte	2 139
Métal (divers)	201
Acier	291
Métaux consignés	2
Aluminium	32
Plastique mixte	525
Plastique agricole	72
Consignés	53
Total des matières expédiées	15 780
Total des matières récupérées	19 904
Déchets	1 912
Rejet (%)	10

3.2.1.2 Écocentres

Écocentres : Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay a mis à la disposition des citoyens quatre écocentres situés dans les différents arrondissements et opérés en régie interne pour l'accueil et la surveillance, à l'exception des écocentres de Chicoutimi, pour lesquels la surveillance et le contrôle sont confiés à l'organisme Carrefour Environnement Saguenay pour la période de 2015 à 2017.

Ces centres de récupération sont actuellement accessibles sans frais pour les citoyens. Les écocentres de la Ville de Saguenay acceptent également les matières des citoyens de la

MRC du Fjord-du-Saguenay. Les matières en provenance des ICI et des entreprises de CRD ne sont pas admissibles. Les écocentres sont des parcs à conteneurs possédant des capacités individuelles de 40 verges³. Ils servent à la récupération des matières qui sont non acceptées par la collecte des déchets domestiques et par la collecte sélective. Ces matières sont les pneus, les résidus de CRD, les RDD, les électroménagers, les appareils électroniques, les branches, les résidus verts, les métaux et les autres résidus apportés par les citoyens.

Les écocentres sont ouverts à la population sept jours par semaine de la mi-avril à la mi-octobre et les fins de semaine seulement durant la période hivernale (mi-octobre à mi-avril). Ce sont plus de 146 758 visites en 2014 qu'ont fait les citoyens de Saguenay. L'achalandage des écocentres augmente d'année en année. À titre d'information, l'achalandage était de 129 539 visites en 2010. Il s'agit donc d'une augmentation annuelle de plus de 1,5 %, ce qui démontre clairement les efforts effectués par les citoyens pour se débarrasser de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement des différentes matières.

Le tableau 18 présente le type et les quantités de matières récupérées et exportées aux écocentres de la Ville de Saguenay en 2014. Un total de 40 674 t de matières a été apporté en 2014 aux quatre écocentres de la Ville de Saguenay.

Tableau 18 : Types et quantités de matières récupérées et expédiées pour les quatre écocentres de la Ville de Saguenay pour l'année 2014

Types de matières	2014 (t)
Matériaux secs	9 164
Métaux	1 686
Pneus	229
Béton, asphalte et terre*	26 000
TIC	474
Feuilles et résidus verts	2 824
RDD	297
Total des matières récupérées aux écocentres	40 674
Déchets	1 740
Taux de rejet (%)	4,2

*Ceci comprend les résidus de travaux routiers de la Ville de Saguenay.

Les écocentres sont également munis d'aire de réception des appareils de TIC. La Ville de Saguenay travaille de concert avec le Carrefour Environnement Saguenay (CES) pour la récupération du matériel électronique et informatique. Rappelons que les écocentres de la Ville constituent des points de dépôt pour la collecte des TIC.

Les pièces et les appareils encore fonctionnels sont utilisés pour le réemploi et sont donc réparés. Tout le reste est envoyé pour traitement : les différentes composantes sont triées et, par la suite, sont acheminées vers des fonderies ou autres lieux de traitement. Selon le CES, ce sont plus de 1 000 appareils par jour qui sont traités par les employés du Carrefour. C'est un très grand coup de pouce pour l'environnement puisque le plomb, le mercure et le béryllium contenus dans ces appareils ne se retrouvent pas au site d'enfouissement et ne risquent pas de contaminer les écosystèmes. De façon plus précise, les appareils déposés aux écocentres ont permis de récupérer 474 t d'appareils de TIC (tableau 18) en 2014.

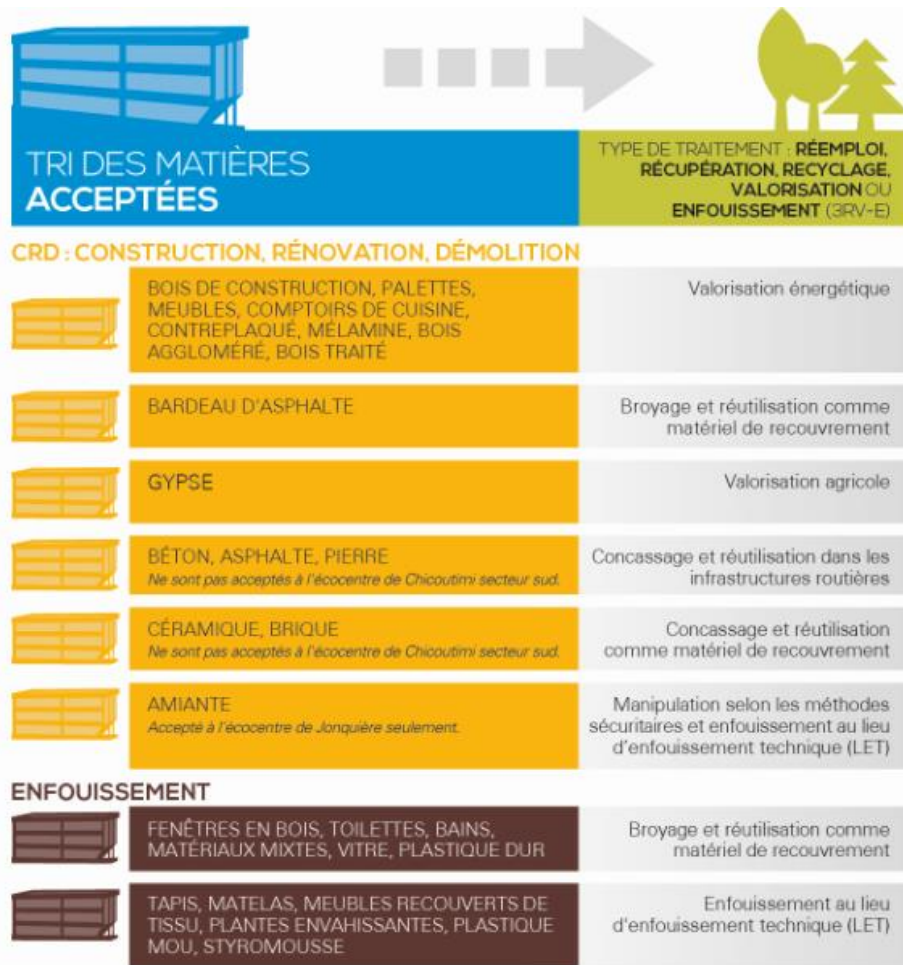
Le tableau 19 présente les types et les quantités de RDD récupérés aux écocentres ainsi que lors des collectes itinérantes. Au total, ce sont plus de 297 t en 2014 de ces résidus qui ont été traités de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

Tableau 19 : Types et quantités de résidus domestiques dangereux récupérés aux écocentres et lors des collectes itinérantes en 2014 pour la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay

Type de RDD	Quantités récupérées (t)
Liquides inflammables	10
Déchets organiques	41
Acides	1
Bases	20
Pesticides	3
Aérosols	5
Piles sèches	10
Oxydants	1
Cyanures et réactifs toxiques	4
Tubes fluorescents	0,27
Bonbonnes de gaz propane	67
Peinture	5
Batteries de véhicules	58
Huiles usées	73
Total	297

Comme ce sont plus de 90 % des matières apportées qui sont gérées selon le principe 3RV, voilà une autre bonne raison d'aller aux écocentres. La figure suivante présente le mode de disposition des différentes matières apportées aux écocentres. Cette figure se retrouve dans le dépliant remis aux citoyens lors de leur visite aux écocentres et qui peut être consulté par le biais du lien suivant :

http://ville.saguenay.ca/fr/media/viewst/environnement/ecocentre_tri_global.pdf



RÉSIDUS DE JARDIN

BRANCHES, SAPINS DE NOËL	Valorisation énergétique
FEUILLES MORTES, ROGNURES DE GAZON	Compostage
TERRE (non contaminée), TOURBE	Réutilisation dans divers travaux

MÉTAL

MÉTAL FERREUX, MÉTAL NON FERREUX, FILS ÉLECTRIQUES, GROS REBUTS MÉTALLIQUES	Fonte et recyclage
---	--------------------

PNEUS

PNEUS SUR JANTE (moins de 24 pouces)	Recyclage de la jante et récupération du pneu par RECYC-QUÉBEC
PNEUS SANS JANTE	Récupération par RECYC-QUÉBEC

RDD : RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

BONBONNE DE PROPANE (100 lb et moins), PEINTURE, SOLVANT, AÉROSOLS, BATTERIES D'AUTO, TUBES FLUORESCENTS <i>Ne sont pas acceptés à l'écocentre de Chicoutimi secteur nord.</i>	Traitement selon les méthodes sécuritaires et respectueuses de l'environnement
APPAREILS RÉFRIGÉRANTS	Vidange, traitement sécuritaire des halocarbures et recyclage du métal

TIC : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

TÉLÉVISEURS, ORDINATEURS, IMPRIMANTES, TÉLÉCOPIEURS	Recyclage par ARPE-QUÉBEC
---	---------------------------

FIBRES

PAPIER, CARTON	Recyclage au centre de tri régional
----------------	-------------------------------------

Figure 6 : Mode de disposition des différentes matières apportées aux écocentres

Le bois provenant des écocentres est valorisé énergétiquement par les entreprises Cascades, Produits forestiers Résolu et Récupère Sol. Les branches et les résidus verts sont à 100 % valorisés et utilisés par Cascades, Newalta et Produits forestiers Résolu. Le carton est envoyé au Centre de tri où il est vendu. Les métaux sont récupérés par l'entreprise E.J. Turcotte. Les appareils contenant les halocarbures sont pris en charge par la compagnie Frigo Temp et les halocarbures sont récupérés dans un cylindre de récupération. La peinture et les pneus sont récupérés respectivement par la firme Laurentide re-sources inc. et par Recyc-Québec. Les RDD sont pris en charge par l'entreprise Véolia. Le béton et l'asphalte sont concassés par un entrepreneur (différent à chaque année) et réutilisés dans les infrastructures routières. En plus des apports volontaires des citoyens, les résidus des travaux routiers effectués par les agents municipaux sont également envoyés aux écocentres et sont comptabilisés dans les tonnages.

Écocentres : MRC du Fjord-du-Saguenay

Cinq écocentres (ou parcs à conteneurs) sont situés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau, de Saint-Félix-d'Otis, de l'Anse-Saint-Jean, de Saint-Honoré et de Saint-Ambroise. Le tableau 20 présente le type de matières acceptées et les quantités récoltées en 2014.

L'écocentre de la municipalité de l'Anse-Saint-Jean est équipé de quatre conteneurs où l'on récupère les matériaux secs, les TIC, les encombrants et les métaux. L'écocentre de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis récupère les matériaux secs, les métaux et les encombrants. L'écocentre de la municipalité de Saint-Honoré récupère les objets domestiques, les métaux, les matériaux secs, les TIC, certains RDD, les résidus verts, le carton, les pneus et les encombrants. Toutes ces matières sont gérées selon le principe des 3 RV-E. Les matériaux secs sont pour la plupart collectés par l'entreprise E.J. Turcotte et Léon Lavoie et les métaux sont collectés soit par l'entreprise AIM, E.J. Turcotte et Métaux Lucien Côté. Le béton et l'asphalte récupérés à l'écocentre de Saint-Honoré sont réutilisés par la municipalité de Saint-Honoré dans les infrastructures routières.

En plus de pouvoir déposer leurs matières aux écocentres de la Ville de Saguenay, les municipalités de Bégin, Sainte-Rose-du-Nord, Rivière-Éternité et Petit-Saguenay ont mis à la disposition des citoyens quelques conteneurs pour collecter les métaux et les matériaux secs.

Tableau 20 : Types et quantités de matières récoltées dans les écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014

Municipalités	Métaux (t)	Béton et asphalté (t)	Matériaux secs (t)	Branches et résidus verts (t)	Cartons (t)	RDD (t)	Produits électroniques (ARPE) (t)	Meubles et autres objets (t)	Pneus (Recyc-Québec) (t)
Saint-Ambroise	31,1		214,16				6,73		7,29
Saint-David-de-Falardeau	91,82		645,62				3,35		6,0
Saint-Félix d'Otis	57,9		94,32						
L'Anse-Saint-Jean			174,27				5		7,65
Saint-Honoré	170,2	1 000	405,5	60	27,1	0,68	15,96	92,55	8,78

Le tableau 21 présente les adresses et les horaires des différents écocentres présents sur le territoire de planification.

Tableau 21 : Adresses et horaires des écocentres de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Adresses	Horaire hivernal	Horaire estival
Ville de Saguenay		
Écocentre de Chicoutimi Secteur Nord 2932, rue Vimy Chicoutimi, Québec	Samedi et dimanche de 8 h à 16 h	Lundi au vendredi de 9 h à 19 h Samedi et dimanche de 8 h à 18 h
Écocentre de Chicoutimi Secteur Sud 3333, boul. Talbot Chicoutimi, Québec		
Écocentre de La Baie 223, rue Joseph-Gagné Sud La Baie, Québec		
Écocentre de Jonquière 2330, rue de la Métallurgie Jonquière, Québec		
MRC du Fjord-du-Saguenay		
Saint-David-de-Falardeau Embranchement #2 du lac Sébastien	Mercredi, samedi et dimanche de 8 h à 16 h	Lundi au jeudi de 16 h à 20 h Vendredi de 12 h à 20 h Samedi et dimanche de 8 h à 16 h
Saint-Félix-d'Otis 325, rue Principale Saint-Félix-d'Otis, Québec	Accès aux citoyens sur demande	De mai à août de 8 h à 16 h
L'Anse-Saint-Jean 31, chemin Saint-Thomas Sud L'Anse-Saint-Jean, Québec	Tous les samedis de 9 h à 12 h	
Saint-Honoré 2991, boul. Martel Saint-Honoré, Québec	Novembre à mars Samedi de 10 h à 15 h	Avril à novembre Mercredi au vendredi de 10 h à 18 h Samedi et dimanche de 8 h à 16 h
Saint-Ambroise 470, rue des Producteurs Saint-Ambroise, Québec	Fermé	Mai à octobre Vendredi de 8 h à 17 h Samedi de 8 h à 17 h Dimanche de 8 h à 12 h

3.2.1.3 Dépôts de résidus domestiques dangereux

Des dépôts permanents de RDD sont présents dans trois écocentres de la Ville de Saguenay (Chicoutimi secteur sud, La Baie et Jonquière). L'écocentre de Saint-Honoré est également muni d'équipement pour la récupération de certains RDD. Ces dépôts répondent aux exigences techniques du MDDELCC.

3.2.1.4 Centre de compostage

Il existe une entreprise qui gère un centre de compostage sur le territoire d'application, soit l'entreprise Gazon Savard Saguenay inc. L'entreprise est située au 3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi. Gazon Savard inc. opère deux sites distincts de compostage dans les arrondissements de Chicoutimi et de La Baie. Les installations de Chicoutimi comprennent deux plates-formes qui servent respectivement au traitement de résidus municipaux et de boues de papetières. Les installations de La Baie comprennent une plate-forme asphaltée d'environ 2 ha, utilisée pour le transfert de boues brutes de papetières et une plate-forme expérimentale non asphaltée d'environ 1 ha.

3.2.1.5 Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS)

Il existe trois lieux autorisés pour le traitement des boues de fosses septiques (BFS) sur le territoire, soit le CTBFS de Jonquière, le Groupe Sanidro et l'entreprise Gazon Savard Saguenay.

Le CTBFS de Jonquière est juxtaposé à la station d'épuration de Jonquière qui est en opération depuis 1993. La gestion du CTBFS de Jonquière est assurée par la Ville de Saguenay. La chaîne de traitement comprend un dégrilleur, deux réservoirs d'entreposage et d'homogénéisation, une unité de préparation et d'injection de polymère et une unité de déshydratation par décantation et filtration sur membrane (DAB^{mc}). Le filtrat est traité à l'usine d'épuration des eaux usées adjacente. Les boues déshydratées sont traitées par compostage et recyclées. La capacité maximale de traitement du CTBFS s'élève à 140 m³ / jour.

Le Groupe Sanidro est situé au 1422, rang Sainte-Famille, Chicoutimi. Il œuvre depuis 1983 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le Groupe Sanidro opère un centre de

traitement d'une capacité de 150 m³/semaine, un étang aéré et une plate-forme de déshydratation et d'entreposage de boues d'une superficie de 12 879 m².

En plus du centre de compostage (3.2.1.4), Gazon Savard opère un site de traitement des boues de fosses septiques dont la capacité s'élève à 180 m³/jour. Ce centre est composé d'un bassin aéré, de deux marais filtrants et de deux unités de biofiltration.

3.2.1.6 Usines d'épuration des eaux usées

Chaque arrondissement de la Ville de Saguenay possède au moins une usine d'épuration des eaux. Le réseau de collecte des eaux usées compte sur plusieurs postes de pompage, régulateurs, et trop-plein installés partout sur le territoire de la ville pour acheminer les eaux sanitaires vers les usines de traitement. Les eaux usées subissent une série de traitements avant de retourner dans les cours d'eau récepteurs : dégrillage, dessablage, dégraissage, oxydation, décantation et désinfection aux ultraviolets. Ce sont des volumes d'environ 40 300 000 m³ (secteurs résidentiels et industriels) d'eaux usées qui sont traitées annuellement. Les boues résultant de ces stations sont emmagasinées dans un bassin et sont déshydratées. Lorsqu'elles ont été épaissies (siccité d'environ 15 %), elles peuvent être épandues sur les terres agricoles. Le volume de biosolides issus de ce traitement est environ de 22 600 m³ par année.

3.2.1.7 Étangs aérés

Il existe plusieurs installations d'épuration des eaux usées de type étangs aérés sur le territoire à l'étude. Le tableau 22 présente quelques caractéristiques de ces installations. La vidange de ces étangs se fait généralement tous les 20 ans et la quantité de boues récupérées est valorisée en totalité sur les terres agricoles. Il n'y a pas d'étangs aérés qui ont été vidangés durant l'année de référence mais les vidanges de Saint-Ambroise et de Saint-David-de-Falardeau sont prévues dans le cadre du présent PGMR.

Tableau 22 : Données générales sur les stations d'épuration des eaux usées de type étangs aérés sur le territoire de planification

Municipalités	Type de station étang aéré (ÉA)	Mise en opération	Dernière vidange	Nombre de personnes ou de résidences raccordées à la conception (personnes)
Ville de Saguenay				
Chicoutimi	Étangs aérés	1991	2007	572
Laterrière	Étangs aérés	1984	2007	1 240
Shipshaw Nord	Étangs aérés	1994	2013	658
Shipshaw Sud	Étangs aérés	1994	2013	663
Larouche	Étangs aérés	1984	2012	673
Saint-Charles-de-Bourget	Dégrilleur	1999	n/a	158
Saint-Ambroise	Étangs aérés(2)	1997	À venir	3 420
Saint-Honoré Tremblay	Étangs aérés (2) Étangs aérés(2)	1986 1988	2010 2012	2 167 340
Saint-David-de-Falardeau Village alpin	Étangs aérés (2) Étangs aérés (2)	1992 1987	À venir	716 471
Saint-Fulgence	Dégrilleur	1999	n/a	967
Sainte-Rose-du-Nord	Réseau d'égout seulement	n/a	n/a	n/d
Ferland-et-Boilleau	Aucun	n/a	n/a	n/a
Saint-Félix-d'Otis	Étangs aérés (2)	1992	2009	304
Rivière-Éternité	Réseau d'égout seulement	n/a	n/a	n/d
L'Anse-Saint-Jean	Dégrilleur	2000	n/a	399
Petit-Saguenay	Étangs aérés(3)	2007	2027	735
Begin	Étang aéré	2010	2030	650

Source : www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/suivi-des-ouvrages-dassainissement

3.2.2 Élimination des matières résiduelles

3.2.2.1 Lieu d'enfouissement technique (LET)

Le lieu d'enfouissement technique est situé au 3333, boulevard Talbot à Chicoutimi, sur le lot 16, rang VII, cadastre de la paroisse Chicoutimi. Ce site, connu sous l'appellation Centre technologique AES (CTAES), répond à toutes les exigences de la réglementation du MDDELCC (*Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*). Services Matrec inc. est le propriétaire et l'exploitant de ce site. Le contrat liant la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay au Centre technologique AES arrive à échéance le 30 novembre 2017 ce qui devrait coïncider avec l'atteinte de sa capacité maximale autorisée.

Les matières acceptées proviennent autant du secteur résidentiel que des secteurs des ICI et des CRD du territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Selon les données disponibles, un total de 119 036 t de matières résiduelles ont été envoyées à l'enfouissement en 2014, tous secteurs confondus (Tableau 23).

Tableau 23 : Quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2014 pour le territoire de planification

Municipalités	Ville	MRC	Ville et MRC
Population (habitant)	145 990	21 737	167 727
Secteur résidentiel* (t)	42 696	7 327	50 023
kg/hab	292	337	298
Secteur ICI* (t)	42 704	1 295	43 999
Rejets Centre de tri (t)	1 912		1 912
Rejets écocentres (t)	2 153	335	2 488
Total	46 769	1 630	48 399
Secteur CRD* (t)	19 780	834	20 614
Total tous les secteurs	109 245	9 791	119 036
kg/hab	748	450	710

* Source : MDDELCC. Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité – Année 2014.

3.2.2.2 Lieu d'enfouissement technique de Hébertville-Station

Le lieu d'enfouissement technique de Hébertville-Station est situé au 100-9, rang Saint-Pierre, Hébertville-Station, Québec. Il appartient à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) qui en fait la gestion et l'opération. Il possède une superficie de 30 ha et a un décret pour l'enfouissement des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à raison de 70 000 tonnes par année. La RMR est en demande de modification de décret pour l'agrandissement du site et l'augmentation du nombre du tonnage accepté pour recevoir les matières résiduelles de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Par la suite, les déchets de la Ville et de la MRC pourront être enfouis au site de Hébertville-Station, et ce, à partir de décembre 2017. Une entente entre les trois parties a été conclue. Cette entente est renouvelable tous les 10 ans jusqu'à ce que le LET soit rendu à sa fin de vie utile.

3.2.2.3 Lieu d'enfouissement pour sols contaminés

Parc environnemental AES inc., une filiale de Services Matrec inc., est le propriétaire et l'exploitant du lieu d'enfouissement pour sols contaminés. Le lieu d'enfouissement pour sol contaminés est situé à Larouche dans le canton de Labarre et localisé dans le rang 9, lots 31 pte, 32, 33, 34, 35, 36 et 37 (1555 route Dorval, Larouche G0W 1K0).

3.2.2.4 Centre de transbordement de matières résiduelles

Deux centres de transbordement sont présents sur le territoire à l'étude, soit celui de Services Matrec inc. situé au 3333 boulevard Talbot, Chicoutimi, ainsi que celui d'Intersan inc. (division de Waste Management), situé au 1080 boulevard du Royaume, Chicoutimi.

Ces deux centres avaient été construits historiquement pour assurer le transbordement des déchets dans la période transitoire entre la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Laterrière et l'ouverture d'un nouveau lieu d'enfouissement technique régional en 1997 (LET Chicoutimi). Ces deux centres ne sont pas utilisés actuellement aux fins de transbordement, mais conservent chacun une capacité de réception d'environ 80 000 t de matières résiduelles par année.

3.3 Description des services offerts

3.3.1 Collecte des matières résiduelles domestiques

Le service de collecte des matières résiduelles pour le secteur résidentiel est offert à l'ensemble des municipalités du territoire, à l'exception des territoires non organisés. Les activités de collecte sont assujetties au processus d'appels d'offres publics.

3.3.1.1 Ville de Saguenay

Les contrats de collecte des matières résiduelles ont été octroyés séparément par la Ville de Saguenay. Un contrat de collecte des résidus ultimes a été accordé pour l'arrondissement de La Baie et un contrat pour les deux autres arrondissements, Chicoutimi et Jonquière. La durée du contrat est du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, avec possibilité de prolongation de 10 mois aux mêmes conditions que 2016. C'est l'entreprise Matrec qui a obtenu tous les contrats pour tout le territoire de la ville de Saguenay.

Pour les secteurs Laterrière, Jonquière et La Baie, la collecte s'applique à tous les bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, institutionnels et municipaux situés à l'intérieur du territoire visé par le marché et ne générant pas plus de 1 m³ ou approximativement 150 kg d'ordures ménagères par unité de collecte, et ce, sur une base hebdomadaire. 487 petits ICI sont inclus dans la collecte résidentielle. Considérant que la masse volumique moyenne des déchets non compactés est de 410 kg par m³ (*Manual on generally accepted principles for calculating municipal solid waste system flow – Décembre 2000*) et considérant qu'il y a 39 collectes par année, ceci représente 7 887 tonnes de déchets générés par les petits ICI. Ceci constitue une estimation, car les contenants ne sont pas toujours à pleine capacité.

Pour les secteurs Chicoutimi, Canton-Tremblay et Shipshaw, la collecte s'applique uniquement aux bâtiments résidentiels et édifices municipaux. Et finalement pour le secteur Lac-Kénogami, la collecte se fait auprès de tous les bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, institutionnels et municipaux.

La fréquence de collecte porte-à-porte aux résidences, chalets, édifices à logements multiples et édifices municipaux est d'une fois par semaine pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, et aux deux semaines pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} mai chaque

année. Ce sont donc 39 collectes par année qui sont effectuées sur le territoire de la ville de Saguenay. Les résidus ultimes des citoyens peuvent être mis en sacs ou en contenants de 240 à 360 litres. Certains groupes de chalets et édifices à logements multiples, de même que les édifices municipaux, utilisent les conteneurs à chargement avant de capacité variable. La fourniture et la levée de ces conteneurs sont incluses dans chacun des contrats de collecte.

Tous les résidus ultimes issus de la collecte municipale sont dirigés vers le LET de Chicoutimi selon un protocole d'entente convenu pour 20 ans (1997-2017) à un prix indexé au coût de la vie. Pour 2014, le coût net de l'élimination pour le secteur résidentiel était établi à 93,38 \$/tonne enfouie soit de 72,08 \$/tonne pour la disposition des déchets et 21,30 \$/tonne pour les redevances du gouvernement sur l'enfouissement.

3.3.1.2 MRC du Fjord-du-Saguenay

Le contrat de collecte a été octroyé pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'exception des municipalités de Saint-Honoré, de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Fulgence. La municipalité de Saint-Honoré procède par appel d'offres alors qu'à Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence, la collecte se fait en régie interne. La municipalité de Saint-David-de-Falardeau possède un camion de collecte et assure la collecte et le transport des déchets au CTAES de ses citoyens et de ceux de la municipalité de Saint-Fulgence. La collecte se fait une fois par semaine.

C'est l'entreprise Services sanitaires Rodrigue Bonneau qui a obtenu le contrat de collecte des résidus ultimes de la MRC. Ce contrat a débuté le 1^{er} février 2014 et se poursuit jusqu'au 31 janvier 2017 avec possibilité de renouvellement jusqu'au 1^{er} décembre 2017. La collecte des ordures ménagères se fait presque chaque semaine avec un nombre total de 48 collectes par année.

Les municipalités de la MRC offrent des services de collecte de déchets aux ICI, cependant ce service n'est pas uniforme (Tableau 24). Certaines municipalités offrent le service à tous les ICI autant pour la collecte du recyclage que des déchets, tandis que d'autres offrent le service uniquement à quelques ICI ou seulement pour la collecte des déchets. Il y a 278 ICI qui bénéficient de la collecte municipale de déchets. Ce service est financé dans certaines

municipalités par le biais des taxes commerciales chargées aux entreprises, tandis que d'autres utilisent les taxes résidentielles pour leur offrir le service.

Tableau 24 : Nombre d'ICI bénéficiant du service de collecte municipale de matières recyclables et d'ordures ménagères par municipalité de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014

Municipalités	Nombre d'ICI total	Collecte de matières recyclables	Collecte des déchets
Saint-Félix-d'Otis	14	14	14
Ferland-et-Boilleau	11	5	11
Sainte-Rose-du-Nord	11	3	18
Petit-Saguenay	17	0	17
L'Anse-Saint-Jean	43	20	43
Rivière-Éternité	11	4	11
Larouche	20	5	20
Saint-Fulgence	30	15	15
Saint-Honoré	49	0	26
Saint-David-de-Falardeau	32	25	25
Saint-Ambroise	63	0	63
Saint-Charles-de-Bourget	10	5	5
Bégin	14	10	10
TNO	19	0	0
Total	344	210	278

Le tableau 25 présente une description des contrats de collecte des résidus ultimes de la Ville de Saguenay et des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Tableau 25 : Contrats de collecte des résidus ultimes de la Ville de Saguenay et des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014

Municipalités	Nom de l'entreprise	Date échéance (jj/mm/aa)	Durée du contrat	Nombre de collectes par année	Nombre d'unités d'occupation	Lieu d'élimination	Coût de la collecte et du transport (\$/an)	Coût de l'élimination (\$/an)	Coût total (\$/an)
Ville de Saguenay	Services Matrec Inc.	1/01/2014 au 31/12/2016	3 ans	39	69 378	CTAES	2 900 946	4 296 242	7 197 188
Saint-David-de-Falardeau	En régie	Aucune	Aucune	52	3 028	CTAES	67 600	104 506	172 105
Saint-Honoré	Services sanitaires R. Bonneau	Décembre 2016	3 ans	48	2 283	CTAES	135 724	147 029	282 753
Larouche	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	703	CTAES	35 797	37 300	73 092
Bégin	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	475	CTAES	28 127	28 346	56 473
Saint-Ambroise	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	1 678	CTAES	104 636	98 688	203 323
Saint-Charles-de-Bourget	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	391	CTAES	23 847	22 949	46 797
Saint-Fulgence	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	2014-2015-2016	3 ans	52	1 033	CTAES	75 000	56 070	131 070
Sainte-Rose-du-Nord	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	418	CTAES	15 786	14 515	30 300
Saint-Félix-d'Otis	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	860	CTAES	81 528	63 203	144 730
Ferland-et-Boilleau	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	270	CTAES	31 169	27 388	58 557
Petit-Saguenay	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	484	CTAES	35 841	24 228	60 068
L'Anse St-Jean	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	922	CTAES	96 980	66 363	163 343
Rivière-Éternité	Services sanitaires R. Bonneau	01/02/2014 au 31/01/2017	3 ans	48	247	CTAES	31 561	29 495	61 056

3.3.2 Collecte et élimination des matières dans le secteur des ICI

Comme il a été mentionné à la section précédente, une partie des déchets en provenance du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) est gérée à même les programmes municipaux de collecte. Cette quantité est toutefois très faible puisque pour la Ville de Saguenay, moins de 500 commerces sont inclus dans les devis de collecte 2014-2016, ce qui représente environ 10 % des commerces totaux répertoriés sur ce territoire. De plus, il s'agit de petits commerces, qui génèrent donc peu de déchets. L'essentiel de la collecte dans le secteur ICI est donc assuré actuellement par l'entreprise privée.

Les centres locaux de développement (CLD) de Saguenay et du Fjord ont compilé l'ensemble des entreprises actives sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC (tableaux 7 et 8). Au total, on dénombre 5 141 entreprises sur le territoire, dont près de 85 % sont situées sur le territoire de la ville de Saguenay.

La gestion des déchets dans le secteur ICI s'organise essentiellement en fonction des immeubles dans lesquels sont situés les commerces, industries et institutions. Par ailleurs, la collecte des déchets s'articule autour de trois entreprises privées principales qui sont :

- Intersan inc. (filiale de Waste Management inc.)
- Services Matrec inc. (société de GFL)
- Services sanitaires Rodrigue Bonneau inc.

Les gestionnaires d'immeuble ou de commerce prennent directement entente avec les entreprises de collecte et de transport dans le cadre de contrats de durée variable. Ces contrats peuvent être globaux ou distinguer les frais inhérents à la location d'un conteneur et du coût des levées. Dans tous les cas, les coûts d'élimination sont inclus dans le prix payé par les gestionnaires d'immeuble. En 2014, le coût d'élimination au Centre technologique AES pour les déchets du secteur ICI était de 159,03 \$/t, taxes incluses.

3.3.3 Collecte sélective des matières recyclables

3.3.3.1 Secteur résidentiel

La Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay offrent un service, de type porte-à-porte, de collecte sélective des matières recyclables applicable à tous les bâtiments résidentiels ainsi qu'à tous les édifices municipaux et établissements scolaires situés sur le territoire faisant partie du PGMR 2016-2020. C'est l'entreprise Services sanitaires Rodrigue Bonneau qui a obtenu le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période de 2010 à 2015 et de 2016 à 2020. La population dépose les matières recyclables dans des bacs de 360 l fournis par la Ville et la MRC.

En 2009, lors de l'implantation des bacs de recyclage de 360 l, ce sont près de 60 000 bacs roulants qui ont été implantés au Saguenay, soit 52 500 bacs à la Ville de Saguenay et 7 300 sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Cette première phase d'implantation visait à desservir le secteur résidentiel comptant huit logements et moins de même que les écoles des commissions scolaires De La Jonquière et des Rives-du-Saguenay. Les bacs ont été distribués et livrés à la porte de chacune des résidences. Les dépenses totales, incluant l'achat, le transport, l'information et l'implantation de la première phase des bacs roulants se sont élevées à 3,6 M\$.

En fonction des demandes spécifiques des citoyens (nouvelles constructions, bac supplémentaire, bac perdu ou volé, etc.) de nouveaux bacs sont acheminés. Pour la Ville de Saguenay, ce sont 732 bacs de recyclage bleus qui ont été distribués en 2014.

Afin d'assurer un service adéquat et uniforme à tous les citoyens, la Ville de Saguenay s'est dotée d'une politique de gestion des bacs. Celle-ci a pour objet de déterminer les dispositions relatives aux bacs bleus roulants destinés aux matières recyclables en cas de vol, de bris et de dommages. Elle vise également à définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés par l'application de cette politique.

Depuis juillet 2013, la collecte sélective s'étend au secteur résidentiel des immeubles à haute densité. En tout, 180 immeubles sur le territoire de la ville sont munis d'un contenant de récupération à chargement avant de 6 V³ avec ouverture restreinte longitudinale en demi-lune. En 2014, 36 nouvelles demandes de conteneur ont été faites à la Ville de Saguenay.

Le service de collecte est offert aux deux semaines et les matières ainsi récoltées sont acheminées au Centre de tri régional situé dans l'arrondissement de Chicoutimi. Les matières sont vendues sur le marché, le prix et les acheteurs peuvent varier en fonction des conditions du marché.

3.3.3.2 Secteurs industriel, commercial et institutionnel

La récupération des matières recyclables par le secteur des ICI se fait sur une base volontaire. Les gestionnaires d'immeuble ou de commerce prennent entente directement avec les entreprises de récupération ou les transporteurs qui, eux-mêmes, envoient les matières collectées au Centre de tri, à des récupérateurs ou directement à des recycleurs. À titre d'information, le Centre de tri régional a traité une quantité de fibres de 5 007 tonnes en 2014 provenant du secteur commercial.

Les municipalités de la MRC offrent des services de collecte des matières recyclables aux ICI, cependant ce service n'est pas uniforme (Tableau 24). Certaines municipalités offrent le service à tous les ICI autant pour la collecte du recyclage que des déchets, tandis que d'autres offrent le service uniquement à quelques ICI ou seulement pour la collecte des déchets. Il y a 210 ICI qui bénéficient de la collecte municipale de matières recyclables. Ce service est financé dans certaines municipalités par le biais des taxes commerciales chargées aux entreprises, tandis que d'autres utilisent les taxes résidentielles pour leur offrir le service.

3.3.4 Collecte de résidus organiques

3.3.4.1 Secteur résidentiel

À ce jour, aucune collecte porte-à-porte des matières organiques n'est organisée sur le territoire de la ville de Saguenay et des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay. D'autres programmes particuliers de réception de résidus verts aux écocentres, de récupération des arbres de Noël et d'aide au compostage domestique sont en cours sur le territoire.

3.3.4.2 Feuilles et résidus verts (collecte)

En octobre 2013, une collecte en bordure de rue a été organisée par la Ville de Saguenay pour ramasser les feuilles et les résidus verts. Pour l'année 2013, un contrat a été octroyé à l'entreprise Services sanitaires Rodrigue Bonneau pour la collecte, le transport et la valorisation des feuilles et résidus verts. Environ 85 t de feuilles et résidus verts ont été amassées lors de cette collecte. L'entrepreneur a acheminé ces matières vers un centre de traitement, reconnu et autorisé par les autorités compétentes, en vue de leur valorisation. Le traitement s'est fait par compostage. La collecte des feuilles et résidus verts ne s'est pas prolongée.

3.3.4.3 Branches et résidus verts (écocentres)

Les écocentres de la Ville de Saguenay acceptent les résidus verts à leurs installations. En 2014, 2 824 t de branches et résidus verts ont été apportés aux quatre écocentres de la Ville par les citoyens. Ces résidus, ainsi récupérés, sont traités chez Gazon Savard inc. pour être valorisés à titre de compost ou paillis.

La municipalité de Saint-Honoré accepte également les branches et résidus verts à son écocentre.

3.3.5 Collecte de résidus domestiques dangereux

3.3.5.1 Secteur résidentiel

RDD : Ville de Saguenay

Parmi les activités et les services environnementaux que la Ville de Saguenay offre à ses citoyens, la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) constitue l'une de ses grandes réussites. La Ville possède en effet trois dépôts permanents de RDD situés dans chaque écocentre, à l'exception de celui du secteur nord de Chicoutimi. Les dépôts permanents de RDD sont des bâtiments fabriqués totalement en acier. Des certificats d'autorisation du MDDELCC confirment que ces dépôts respectent toutes les normes et tous les règlements en vigueur. Ils sont entre autres dotés de bassins de rétention, d'un système de ventilation spécial et de détecteurs de chaleur.

L'entreprise Véolia a obtenu le mandat de la prise en charge du traitement et de la disposition des RDD pour la période de 2014 à 2017. Selon le type de matières recueillies, différents traitements sont appliqués par des entreprises spécialisées dans le recyclage des différentes matières. À titre d'exemple, mentionnons l'entreprise Laurentide re/sources de Victoriaville qui traite et recycle la peinture et les contenants de peinture récupérés de tout le Québec pour la revente.

La collecte s'effectue par apport volontaire, selon le même horaire que les écocentres. L'achalandage est estimé à 5 000 usagers par année.

Le coût net de construction des dépôts de RDD s'est établi à 93 125 \$ en 1995. Les matières acceptées sont notamment la peinture, les huiles et les batteries de véhicule, ainsi que les produits organiques inflammables ou explosifs d'origine domestique. La liste des types et quantités de RDD récupérés aux écocentres est présentée au tableau 19.

RDD : MRC du Fjord-du-Saguenay

Les citoyens de la MRC peuvent compter sur deux alternatives pour valoriser leurs RDD. D'abord, une collecte spéciale de RDD est organisée par la Ville de Saguenay, en collaboration avec la MRC, pour desservir les 13 municipalités de l'actuelle MRC depuis 1993. Ces collectes itinérantes sont offertes deux samedis au cours de l'année, généralement en mai et en septembre. C'est l'entreprise Véolia qui prend en charge ces collectes et les quantités ramassées sont incluses dans les quantités récupérées des écocentres de la Ville de Saguenay.

Les municipalités de Bégin et de Sainte-Rose-du-Nord offrent également la possibilité aux citoyens de se départir des produits dangereux tels que l'huile, les batteries et la peinture. Chaque semaine, les citoyens ont la possibilité de les apporter à la municipalité qui les entrepose temporairement dans les équipements prévus à cette fin. Ils sont ensuite transportés et traités par l'entreprise Laurentide re/sources.

3.3.6 Collecte des encombrants

3.3.6.1 Secteur résidentiel

La collecte des encombrants, aussi appelés monstres ménagers, fait partie du contrat de collecte municipale des matières résiduelles des arrondissements de Jonquière, Chicoutimi et La Baie. L'enlèvement des monstres ménagers est prévu une fois par semaine pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} novembre et aux deux semaines pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} mai, et ce, les mêmes journées que la collecte régulière. Un camion adapté à la collecte de ce type de matière parcourt le circuit et récupère les encombrants laissés en bordure de rue.

Avant janvier 2014, il n'y avait pas de mécanisme de comptabilisation systématique du nombre d'encombrants ramassés par la collecte municipale. Le contrat de collecte des résidus ultimes 2014-2016 octroyé à l'entreprise Services Matrec inc. comprend la collecte, le transport et la disposition des encombrants pouvant être récupérés et

recyclés vers un centre de traitement sélectionné par l'entrepreneur et approuvé par la Ville de Saguenay. Le pourcentage de mise en valeur (3RV) des encombrants ne doit pas être inférieur à 65 %. L'entrepreneur doit fournir à la Ville de Saguenay les relevés suivants :

- Le nombre de voyages de camion d'encombrants ramassés (séparés en catégories d'encombrants) et livrés au centre de traitement sélectionné;
- La quantité totale d'encombrants ramassés par la collecte, par catégorie d'encombrants.

Il est à noter qu'une partie des encombrants est aussi dirigée par les citoyens vers les écocentres. Grâce à ces installations, une partie des encombrants a pu emprunter la voie du réemploi, de la récupération ou du recyclage plutôt que d'être envoyée à l'enfouissement.

Sur le territoire de la MRC, la collecte des encombrants se fait majoritairement par le biais de la collecte régulière des déchets. La collecte des encombrants se fait la première semaine du mois, le même jour que la collecte régulière. Les municipalités de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Honoré les recueillent à leur écocentre pour revente et réemploi.

3.3.7 Collecte des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Il n'y a pas de collecte systématique des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sur le territoire, tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur ICI. Les générateurs de ces matières doivent les diriger vers le lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD) localisé au Lac-Saint-Jean. Les citoyens peuvent toutefois se départir de leurs matériaux secs aux quatre écocentres de la Ville de Saguenay ainsi qu'aux écocentres de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Honoré.

3.3.8 Collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques

3.3.8.1 Secteur résidentiel

À la suite de l'adoption du règlement VS-R-2010-57, un service de vidange de fosses septiques est dorénavant en place pour les résidents de la ville de Saguenay. Le service comprend la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques (BFS) de tous les secteurs de la ville de Saguenay. Ce sont plus de 9 623 t de boues en 2014 qui ont été traitées au CTBFS de Jonquière et qui ont été stabilisées par compostage. C'est le Groupe Sanidro qui a obtenu le contrat pour la collecte et le transport des BFS sur le territoire de la ville de Saguenay pour la période de 2014 à 2018. L'ensemble des coûts du système de collecte, du transport et du traitement des BFS est directement facturé sur le compte de taxes des citoyens en bénéficiant.

La conformité environnementale des installations et les fréquences normales de vidanges sont encadrées par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.8), un règlement provincial dont l'application est sous la responsabilité des municipalités.

Sur le territoire de la MRC, six des treize municipalités ont également municipalisé le service de vidange des BFS. Six autres municipalités ont un programme partiel de vidange, c'est-à-dire qu'elles laissent les citoyens responsables de la vidange de leur installation, mais négocient pour eux un prix global avec les entrepreneurs. Seulement une municipalité laisse le citoyen négocier directement avec l'entrepreneur son service de vidange.

Le tableau 26 présente une synthèse de la gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les deux entreprises qui collectent les boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC sont le Groupe Sanidro et Services sanitaires Rodrigue Bonneau. Le traitement se fait généralement par compostage chez Gazon Savard ou Groupe Sanidro.

Tableau 26 : Gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Municipalités	Nombre de fosses septiques	Nombre de systèmes de traitement autonomes	Responsable de la vidange	Entreprise de collecte	Lieu de traitement
Larouche	486	34	Municipalité	S.S.R. Bonneau	Gazon Savard
Saint-Charles-de-Bourget	333	18	Municipalité	n/d	n/d
Saint-Ambroise	497	51	Citoyens	Sanidro	Sanidro
Saint-Honoré	1 221	40	Municipalité	Sanidro	Sanidro
Saint-David-de-Falardeau	1 224	64	Citoyens	n/d	n/d
Saint-Fulgence	758	112	Municipalité	S.S.R. Bonneau	Gazon Savard
Sainte-Rose-du-Nord	263	63	Municipalité	Sanidro	Sanidro
Ferland-et-Boilleau	373	80	Citoyens	n/d	n/d
Saint-Félix-d'Otis	737	84	Municipalité	Sanidro	Sanidro
Rivière-Éternité	354	71	Citoyens	n/d	n/d
L'Anse-Saint-Jean	454	70	Citoyens	n/d	n/d
Petit-Saguenay	186	77	Citoyens	n/d	n/d
Begin	226	64	Citoyens	n/d	n/d
TNO	1 851	911	Citoyens	n/d	n/d
Total	8 963	3 417			

Le coût moyen de vidange d'une fosse septique incluant la collecte, le transport et l'élimination dans un site autorisé se situe à environ 150 \$ sur le territoire.

3.3.9 Collectes spéciales

3.3.9.1 Collecte des piles

Il existe maintenant à Saguenay et à la MRC des contenants dans lesquels les citoyens peuvent se débarrasser de leurs piles usées. Cette initiative a été réalisée en collaboration avec le Fonds Éco IGA. En plus des écocentres, il existe une vingtaine d'endroits où l'on peut se départir des piles de façon écoresponsable (les points de

dépôt sont indiqués au tableau 16), lesquelles sont par la suite traitées et mises en valeur conformément aux exigences environnementales.

3.3.9.2 Collecte des plastiques agricoles

Il existe également sur le territoire de la ville de Saguenay une collecte des plastiques agricoles. La collecte s'effectue la même journée que la collecte sélective dans chaque arrondissement et consiste à récupérer le plastique agricole de producteurs inscrits. Il y a 86 producteurs agricoles inscrits au programme de la collecte des plastiques agricoles. La journée de la collecte, un camion effectue ce circuit spécifique et transporte les plastiques au Centre de tri. En 2014, ce sont 72 t de plastiques agricoles qui ont été apportées au Centre de tri.

3.3.9.3 Résumé des différents devis de gestion des matières résiduelles

La figure 7 présente une description de tous les devis et les ententes en gestion des matières résiduelles à la Ville de Saguenay.

#	DESCRIPTION	# CONTRAT	TYPE	DURÉE	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	MONTANT	ENTREPRENEUR
1	VENTE DE REBUTS DE MÉTAUX	2014-456	Appel d'offres public	3 ans	1 ^{er} janvier 2015	28 février 2018	(1 044 252) \$	E.J. TURCOTTE
2	PRISE EN CHARGE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	2014-322	Appel d'offres public	3 ans	1 ^e janvier 2015	31 décembre 2017	845 340 \$	VÉOLIA
3	FOURNITURE DE CONTENEURS, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES ÉCOCENTRES	2014-321	Appel d'offres public	5 ans	1 ^e mars 2015	28 février 2020	5 681 605 \$	TRANSPORT SANITAIRE FORTIN
4	TRAITEMENT DES BRANCHES ET RÉSIDUS VERTS RÉCOLTÉS AUX ÉCOCENTRES	<i>Appel d'offres ANNULÉ (+ de 100 000 \$) INCLUS au DEVIS ÉCOCENTRES</i>						
5	PRISE EN CHARGE DES PNEUS SUR JANTE RECUEILLIS AUX ÉCOCENTRES	2016-059	Appel d'offres sur invitation	3 ans	16 mars 2016	16 mars 2019	72 089 \$	TRANSPORT CARON
6	VIDANGE D'HALOCARBURES DES APPAREILS RÉFRIGÉRANTS RECUEILLIS AUX ÉCOCENTRES	2016-066	Appel d'offres sur invitation	1 an	16 mars 2016	16 mars 2017	31 208 \$	BBG RÉFRIGÉRATION INC.
7	GESTION DES ÉCOCENTRES Chicoutimi Sud, Chicoutimi Nord	2015-084	Entente OBNL	2 ans	1 ^e mars 2015	28 février 2017	141 276 \$	CARREFOUR ENV. SAGUENAY
8	CENTRE DE TRI RÉGIONAL	2015-416	Appel d'offres public	13 mois	1 ^e janvier 2016	31 janvier 2017	1 397 700 \$	MATREC
9	COLLECTE ET TRANSPORT DES RÉSIDUS ULTIMES La Baie	2013-355	Appel d'offres public	3 ans	1 ^e janvier 2014	31 décembre 2016	1 197 690 \$	MATREC
10	COLLECTE ET TRANSPORT DES RÉSIDUS ULTIMES Chicoutimi - Jonquière	2013-354	Appel d'offres public	3 ans	1 ^e janvier 2014	31 décembre 2016	7 514 258 \$	MATREC
11	COLLECTE ET VALORISATION DES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS	<i>RETIRÉ du contrat de collecte des RÉSIDUS ULTIMES</i>						
12	COLLECTE SÉLECTIVE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES	2015-192	Appel d'offres public	5 ans	1 ^e janvier 2016	30 septembre 2020	7 776 343 \$	SERVICES SANITAIRES R. BONNEAU
13	FOURNITURE, DISTRIBUTION ET COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES MULTIFAMILIAL	2013-126	Appel d'offres public	3 ans	1 ^e janvier 2013	<i>Non renouvelé- Achat de conteneurs</i>		
14	ACHAT DE CONTENEURS 6 V POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES MULTIFAMILIAL	2015-123	Appel d'offres public	-	1 ^e janvier 2015	Achat unique	296 175 \$	SERVICES SANITAIRES R. BONNEAU
15	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES	2014-069	Appel d'offres public	5 ans	1 ^e avril 2014	30 novembre 2018	2 056 527 \$	GROUPE SANIDRO
16	TRANSPORT DES BOUES DÉSHYDRATÉES ET DÉCHETS PRÉTRAITEMENT - Usine d'épuration	2014-466	Appel d'offres public	2 ans	1 ^e février 2015	31 janvier 2017	562 299 \$	TERRASSEMENT ST-LOUIS
17	DISPOSITION ET MISE EN VALEUR DES BOUES D'ÉPURATION ET DE FOSSES SEPTIQUES	2015-472	Appel d'offres public	5 ans	25 janvier 2016	31 janvier 2021	2 191 906 \$	GAZON SAVARD

Figure 7 : Description des contrats relatifs à la gestion des matières résiduelles à la Ville de Saguenay

3.4 Programmes existants sur le territoire de planification

3.4.1 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation

existants

Pour changer les comportements et développer l'autonomie des citoyens quant à l'adoption de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont prévu des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) concernant les différentes catégories de matières et s'adressant aux différents générateurs. En outre, depuis de nombreuses années, ces deux organisations se sont associées avec plusieurs organismes qui sensibilisent les citoyens à l'importance d'adopter un mode de vie écoresponsable. Parmi les mesures d'ISÉ, on retrouve :

Site Internet de la Ville de Saguenay

ville.saguenay.ca

La Ville de Saguenay a mis sur pied un site Internet où se trouve la majorité des informations concernant les services municipaux offerts par la Ville en matière d'environnement (recyclage, écocentres, etc.). Il suffit de cliquer sur l'onglet « Environnement ».

Guide du développement durable

Pour faciliter l'atteinte des objectifs en matière de développement durable, la Ville de Saguenay a publié un outil, sous forme de guide, détaillant les façons de faire individuelles et collectives qui favorisent les bonnes pratiques. Ce guide est également téléchargeable sur le site web municipal.

Miniguide du citoyen et cahier des loisirs

Afin de trouver facilement les activités offertes sur le territoire durant toute l'année, la Ville de Saguenay publie, trois fois par année, un cahier appelé « Miniguide du citoyen et cahier des loisirs ». Ce guide résume :

- Les informations citoyennes saisonnières : règlements, mesures environnementales, services municipaux, etc.;
- L'offre de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire : cours offerts, ligues, événements et ateliers disponibles dans la ville.

Calendrier de collectes

Des calendriers de collectes des matières recyclables et des ordures ménagères sont annuellement produits et diffusés sur le site internet de la Ville et de quelques municipalités de la MRC. Le citoyen peut s'y référer pour connaître précisément le type de collecte s'opérant chaque semaine à son domicile. Les calendriers sont également publiés à l'intérieur du Miniguide du citoyen et du cahier des loisirs. De même, plusieurs municipalités distribuent une version imprimée du calendrier à leurs citoyens.

Système informatisé de gestion des requêtes

Depuis 2008, la Ville de Saguenay offre un service informatisé de gestion des requêtes unique en son genre. Il s'agit d'un outil efficace qui permet aux gestionnaires d'assurer le règlement des différentes requêtes émises par les citoyens. Les demandes de service sont, entre autres, relatives à la distribution des bacs de 360 l, aux écocentres, aux monstres ménagers, aux poubelles, à la provenance commerciale, au recyclage, au compostage et aux conteneurs.

Comité ZIP Saguenay

En 2012, la Ville de Saguenay a collaboré avec le comité ZIP Saguenay et d'autres partenaires afin de mettre de l'avant une campagne de sensibilisation pour inciter les amateurs de pêche blanche s'installant dans le secteur de l'arrondissement de La Baie à adopter un comportement écoresponsable relativement à la disposition de leurs matières résiduelles sur les glaces selon les 3RV (Comité ZIP Saguenay, 2013). Un porte-clés en forme de bac bleu a été remis à chaque propriétaire de cabane, des conteneurs ont été rendus disponibles aux entrées de chaque village de pêche, des bacs de 360 l ont été disposés à des carrefours stratégiques et des panneaux promotionnels ont été

installés sur les chemins principaux menant aux cabanes à pêche. L'objectif ultime de tous ces efforts est de rendre cette activité écoresponsable et que plus aucun déchet recyclable ou valorisable ne soit envoyé à l'enfouissement.

EURÊKO!

www.eureko.ca

EURÊKO! offre des activités d'éducation relative à l'environnement, de mise en valeur des milieux naturels et des espaces verts, d'agriculture urbaine, de gestion des matières résiduelles ainsi que des services aux organisations pour prendre un virage vert ou organiser des événements écoresponsables. En lien avec ces champs d'expertise, EURÊKO! offre également de la formation sur le compostage domestique et est responsable de la gestion du programme de financement de la Ville de Saguenay pour l'achat de couches lavables. Il organise aussi des activités de nettoyage du milieu.

L'organisme est présent sur les médias sociaux et publie également un bulletin de liaison quatre fois par année pour présenter les projets et activités réalisés, ainsi que ceux à venir.

Depuis 2011, la patrouille Eurêko! a pour mission de sensibiliser les citoyens à l'importance d'améliorer leur empreinte environnementale dans leur quotidien par des gestes simples et les inciter à orienter leurs efforts vers le principe des 3RV-E, et ce, dans tous les domaines de leur vie. Les agents parcourent les rues résidentielles, les espaces publics, les événements estivaux et les camps de jour afin d'échanger avec les citoyens sur les gestes qu'ils peuvent améliorer dans leur quotidien. Les principaux thèmes abordés sont la gestion des matières résiduelles (réduction à la source, recyclage, compostage, herbicyclage, feuillicyclage, etc.), l'économie d'eau potable, l'efficacité énergétique, la mobilité durable et les changements climatiques.

Conseil régional de l'environnement et du développement durable

www.creddsaglac.com

La Ville de Saguenay est également partenaire avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) qui est un organisme à but non lucratif agissant à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du MDDELCC pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du DD. Parmi ses activités, le CREDD a développé le programme « *Pour une ERE solidaire* » qui offre des ateliers sur l'environnement dans les classes inscrites des écoles primaires de Saguenay. Les ateliers sont présentés sous différentes formules, dépendamment du niveau scolaire. Chaque année, plusieurs élèves de différentes écoles du territoire sont rejoints grâce à ce programme. Ceci représente environ 6 550 jeunes. Le CREDD a également mis sur pied un Gala méritas en actions environnementales et solidaires à Saguenay. Au total, ce sont 17 projets environnementaux et/ou solidaires qui y ont été récompensés, selon leur envergure et leurs impacts socio-environnementaux, et ce, grâce au soutien financier de 12 partenaires.

3.4.2 Mesures de réduction à la source

Coffre aux sports

L'organisme « *À vos marques, Santé!* », en collaboration avec la Ville de Saguenay et dix autres partenaires de la région, a lancé en novembre 2011 le projet du Coffre aux sports. Ce dernier vise la collecte d'équipements et d'articles de sport neufs ou usagés tout au long de l'année. Les objectifs sont d'amasser des équipements sportifs et de soutenir le milieu dans le développement d'une offre au niveau de l'initiation aux différents sports. Les coffres sont localisés à différents endroits stratégiques sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Par sa collecte, le Coffre aux sports souhaite équiper les jeunes qui n'en auraient pas la chance et ainsi, leur faire découvrir le plaisir de jouer dehors. La distribution des équipements ainsi amassés est effectuée auprès de certaines organisations éligibles de Saguenay et de la MRC.

Dons de bien réutilisables

La Ville de Saguenay offre la possibilité d'annoncer des articles en bon état et desquels les citoyens souhaitent se départir. En plus de rendre service à un concitoyen, il s'agit d'un geste posé dans le sens du développement durable et d'un comportement écoresponsable. Des cinquantaines d'articles sont annoncées chaque année. Il est cependant difficile de savoir si ces articles ont trouvé preneur; par contre, aucune demande de republication n'a été reçue pour un même article.

Compostage et herbicyclage

Il n'y a pas encore de collecte des matières organiques organisée pour le secteur résidentiel. Toutefois, un effort de la part des citoyens a été réalisé à cet effet et nous pouvons constater qu'il y a un intérêt de la part de la population pour le compostage et l'herbicyclage. Un programme d'aide financière au compostage domestique a été mis en place en 1994 pour les 14 municipalités membres de l'entente intermunicipale sur l'élimination des déchets. Ce programme a financé l'achat de composteurs domestiques en accordant une subvention aux citoyens. Depuis la mise en place initiale du programme, ce sont plus de 2 902 composteurs qui ont été implantés sur le territoire des municipalités signataires de l'entente.

C'est l'organisme EURÊKO! qui gère la subvention de la Ville de Saguenay et qui organise les formations visant à favoriser le compostage domestique (au cours desquelles le formateur traite également d'herbicyclage). Ces formations gratuites, d'une durée de 75 minutes, sont offertes à quelques reprises durant l'année. Les citoyens peuvent se procurer un bac de compostage tout au long de l'année, à coût réduit, en se présentant au bureau d'EURÊKO!. Également, de petits guides et dépliants explicatifs sur le compostage et l'herbicyclage sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

3.4.3 Mesures de réemploi

Textile, meubles et articles divers

Lorsque la Maison de quartier de Jonquière à cogné à la porte de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans les années 90 pour faire la demande d'une aide financière ponctuelle, nul ne pouvait se douter que, 20 ans plus tard, les différents comptoirs vestimentaires seraient partenaires dans l'atteinte des objectifs du PGMR. Au cours des années, de nouveaux partenariats se sont ajoutés, notons ceux avec le comptoir les Fringues, Friprix et le Service budgétaire et communautaire de Chicoutimi, maintenant appelé Écofripes. Ces organismes à but non lucratif récupèrent des vêtements, des meubles et des articles divers provenant de dons de la population.

Couches réutilisables

La Ville de Saguenay offre maintenant, par l'entremise d'EURÊKO!, une aide financière de 100 \$ lors de l'achat de 15 couches réutilisables et plus, et de 50 \$ pour l'achat de 7 à 14 couches. Le montant de la subvention ne doit toutefois pas dépasser 25 % du coût total des couches. Il est possible de recevoir une deuxième subvention pour un nouvel achat à l'arrivée d'un second enfant. Ce programme s'adresse aux parents d'enfants de moins de 12 mois résidant sur le territoire de la ville. Les municipalités de Saint-Ambroise, l'Anse-Saint-Jean, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence offrent également des subventions pour les couches réutilisables.

3.4.4 Mesures de valorisation de la matière organique

Sapins de Noël

Une collecte annuelle d'arbres de Noël a lieu depuis 1993 sur tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ). À ce jour, ce sont quelque 157 000 arbres qui ont été récupérés par cette vaste campagne de collecte. Selon les données de l'Association forestière, un arbre pèse 11 kg. C'est donc dire que 1 727 t de matières organiques ont pu être détournées de l'enfouissement. L'Association forestière du SLSJ coordonne la logistique de l'opération baptisée *Sapin du bon sens*. Les arbres ainsi récupérés sont

valorisés à leur juste valeur. Chaque fois qu'un citoyen dépose son arbre de Noël à un poste de collecte, il contribue au bannissement du bois de l'enfouissement.

4. Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de planification

Tel que déjà mentionné, il est important de noter que la provenance des données est multiple et que le taux de précision de certaines informations est variable. Les données proviennent notamment de la Ville de Saguenay, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, des municipalités, du gestionnaire du lieu d'enfouissement technique (LET), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) et de l'outil d'inventaire fourni par le MDDELCC.

4.1 Secteur résidentiel

Cette section présente l'inventaire des matières résiduelles pour le secteur résidentiel de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. On y retrouve les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour les municipalités comprises dans le plan de gestion des matières résiduelles.

L'année de référence est 2014. Les données calculées dans l'outil d'inventaire pour le secteur résidentiel de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay se retrouvent en Annexe B.

Il est à noter que les données d'élimination proviennent d'une démarche scientifique de caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2014 sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'élaboration du PGMR 2016-2020. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à préparer un article scientifique sur cette démarche qui sera soumis à un journal, avec un comité de lecture. Les principaux détails et résultats sont présentés dans les points suivants.

4.1.1 Caractérisation des ordures ménagères sur le territoire de planification

4.1.1.1 Objectifs

L'objectif général de ce projet était de développer une démarche expérimentale pour caractériser de façon représentative le gisement des ordures ménagères et ainsi répondre à la réglementation en vigueur dans la PQGMR et son *Plan d'action 2011-2015*.

Les objectifs spécifiques étaient :

- d'améliorer la précision des données;
- de contribuer à la création de bases de données régionales et au développement de méthodologie d'inventaires plus sensibles aux réalités locales;
- de mettre à jour les connaissances sur la génération, la récupération et l'élimination des matières du secteur résidentiel;
- de mesurer le taux de génération par catégorie de matières;
- de suivre l'évolution et la variation des matières sur une période donnée.

4.1.1.2 Matériel et méthodes

Provenance des échantillons

Afin d'avoir des échantillons d'ordures ménagères représentatifs du territoire, six secteurs stratégiques ont été sélectionnés :

Secteurs :	
1	Jonquière, Shipshaw, Lac-Kénogami
2	Chicoutimi, Canton-Tremblay, Laterrière
3	La Baie
4	Saint-Ambroise, Bégin, Saint-Charles-de-Bourget, Larouche
5	Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord
6	Ferland-et-Boilleau, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, l'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay

Dans chaque secteur, six adresses, localisées aléatoirement, ont été sélectionnées, c'est-à-dire 36 adresses sur 77 762 unités d'occupation. Pour diminuer l'hétérogénéité liée aux

variations saisonnières, l'échantillonnage s'est échelonné sur une période d'un mois durant trois saisons (hiver, été et automne). Puisque la fréquence de la collecte municipale des ordures ménagères est aux deux semaines la plupart de l'année, chaque échantillonnage couvrait une période de deux semaines, répétée deux fois durant le mois.

La collecte de chaque échantillon s'est réalisée tôt le matin, et ce, avant le passage de la collecte municipale. Le contenu de chaque bac roulant a été transféré dans un contenant identifié à l'échantillon correspondant et pesé au préalable. Les échantillons ainsi collectés ont été transportés vers un lieu de triage et, par la suite, ont été pesés individuellement. Une approche de séparation des matières à deux niveaux a été effectuée. Ainsi, pour ce faire, chaque échantillon a été trié en neuf catégories représentant le niveau 1, et 39 sous-catégories représentant le niveau 2. Les neuf catégories sélectionnées sont celles communément retrouvées dans les bilans de gestion des matières résiduelles des autorités québécoises (RECYC-Québec).

Mandataire

La Ville de Saguenay a mandaté l'organisme Eurêko! pour la prise en charge de la démarche, de la collecte d'échantillons aux différentes maisons jusqu'au triage des matières. La supervision générale du projet a été assurée par la Division de l'environnement et du développement durable de la Ville de Saguenay.

Analyses statistiques

L'analyse de la variance à facteurs aléatoires et fixes imbriqués a été réalisée à l'aide du modèle général linéaire mixte (SPSS 2015). Les facteurs fixes étant les périodes d'échantillonnage (hiver, été, automne) et les facteurs aléatoires étant les territoires d'échantillonnage (Ville vs MRC).

Le poids total de chaque échantillon ainsi que le poids de chacune des catégories ont été enregistrés dans un fichier Excel. Le pourcentage du poids de chaque catégorie de matières a été calculé à l'aide de la formule suivante :

Pourcentage (%) de la catégorie = (poids net de la catégorie (kg)) / (poids total de l'échantillon (kg)) × 100

Ainsi, la composition des données a été rapportée et discutée sur une base de distribution relative de fraction en pourcentage de poids humide pour assurer une échelle invariable et donc être capable de comparer la composition des ordures ménagères provenant de différentes sources.

4.1.1.3 Résultats et discussion

Un total de 3 039 kg d'ordures ménagères ont été pesées et triées dans différentes catégories et sous-catégories, dans lequel 897 kg, 870 kg et 1 272 kg provenaient respectivement de la période hivernale, estivale et automnale.

Les analyses statistiques ont permis de déterminer que dans chaque catégorie de matières, il n'y avait aucune différence significative entre les périodes d'échantillonnage ainsi qu'entre les territoires, soit la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay. C'est-à-dire que le pourcentage de chaque catégorie de matières était le même pour toute l'année et dans les deux territoires échantillonnés. De ce fait, nous avons donc comptabilisé tous les résultats ensemble et ainsi déterminé un pourcentage pour chaque catégorie de matières (tableau 27).

Tableau 27 : Pourcentage de chacune des catégories de matières résiduelles retrouvées dans les ordures ménagères

Catégories de matières	Proportion (%) Guérin <i>et al.</i>, 2015*	Proportion (%) RECYC-Québec
Papier et carton	4	9
Verre	2	2
Métal	4	3
Plastique	8	10
Matière organique	60	58
Encombrant et CRD	9	11
RDD	1	0
Textile	4	4
Autres	8	2

* Guérin, J.É., S. Lavoie, N. Bourgeois et M.C. Paré. 2015. Méthode de caractérisation des ordures ménagères du Haut-Saguenay, Québec, Canada. *En préparation.*

Selon nos résultats, la matière organique constitue la majorité des ordures ménagères (60 %), suivie par les encombrants et les CRD (9 %), le plastique (8 %), le textile (4 %), le métal (4 %), le papier et le carton (4 %), le verre (2 %) et les RDD (1 %). Les résidus ultimes et/ou les déchets ne pouvant pas être classés dans l'une des catégories représentaient 8 % des ordures ménagères. Selon le Bilan 2010-2011 de RECYC-Québec (2013), la matière organique représente également la majorité des ordures ménagères (58 %), suivie par les encombrants et CRD (11 %), le plastique (10 %), le papier et le carton (9 %), le textile (4 %), le métal (3 %), le verre (2 %) et le RDD (0 %). Environ 2 % des ordures ménagères sont des résidus ultimes et/ou des déchets qui ne pouvaient pas être classés dans une de ces dernières catégories.

Cette étude est très représentative du territoire à couvrir et la caractérisation a été réalisée localement sur un territoire où les matières étaient disposées au même lieu d'enfouissement et offrant les mêmes services relatifs à la gestion des matières résiduelles.

4.1.2 Ville de Saguenay

4.1.2.1 Matières recyclables

Le tableau 28 présente les quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour la Ville de Saguenay en 2014. Les données récupérées proviennent du sommaire annuel des quantités récupérées au Centre de tri et les données éliminées proviennent des résultats de notre démarche de caractérisation des ordures ménagères. Le papier et le carton représentait 4 % de nos ordures, le métal 4 %, le plastique 8 % et le verre 2 % (Tableau 27). La quantité d'ordures ménagères enfouies en 2014 était de 42 696 t selon le rapport annuel du gestionnaire du LET de Chicoutimi.

Tableau 28 : Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour la Ville de Saguenay en 2014

Type de matières	Récupérées* (t)	Éliminées** (t)	Générées (t)
Papier et carton	13 187	1 708	14 895
Métal	451	1 708	2 159
Plastique	462	3 416	3 878
Verre	1 827	854	2 681
Total	15 927	7 685	23 612
Taux de récupération papier et carton (%)			89
Taux de récupération PCVMP (%)			67

* Les données récupérées proviennent du sommaire annuel du Centre de tri.

** Les données éliminées proviennent des résultats de la démarche de caractérisation des ordures ménagères

Pour la catégorie du PCVMP, l'objectif de la PQGMR est fixé à 70 %. Pour déterminer le taux de récupération, la formule est la suivante (équation 1) :

$$\text{Taux de récupération (\%)} = \frac{\text{quantité de PCVMP récupérée}}{\text{quantité totale de PCVMP générée}} \times 100$$

Ainsi, le taux de récupération de la catégorie PCVMP s'élève à 67 %. Nous pouvons donc déjà constater que plus de 89 % du papier et du carton (calculé à l'aide de la formule indiquée ci-haut pour le papier et le carton seulement) a été détourné de l'enfouissement en 2014. À titre informatif, la totalité du verre provenant du Centre de tri est utilisée comme matériel de recouvrement au LET de Chicoutimi.

4.1.2.2 Résidus verts et résidus alimentaires

Le tableau 29 présente les quantités de résidus verts et alimentaires récupérées, éliminées et générées en 2014. Les données récupérées proviennent du bilan annuel de l'Association forestière, des écocentres et des stations d'épuration. Les données d'élimination proviennent de l'outil puisqu'il n'y a pas de collecte résidentielle des matières organiques. Même si une caractérisation des ordures ménagères a été effectuée sur le territoire de la ville de Saguenay, en ce qui concerne les matières organiques éliminées, nous avons utilisé les données de l'outil puisque, dans notre caractérisation, les résidus alimentaires n'ont pas été séparés des résidus verts. Les matières organiques étaient composées de feuilles, d'herbe, de résidus de jardin, de résidus de table et d'autres matières organiques comme des fibres sanitaires souillées.

Sur le territoire de la ville de Saguenay, ce sont 1 372 arbres de Noël qui ont été récoltés et valorisés en 2014. Selon les données de l'Association forestière, un arbre pèse 11 kg. C'est donc dire que 15 t de matières organiques ont pu être détournées de l'enfouissement. Les tonnages inscrits dans la catégorie *autres résidus organiques* proviennent des résidus organiques récupérés aux écocentres. Bien que le taux de recyclage des branches et sapins de Noël soit à 100 %, il reste beaucoup d'efforts à faire pour atteindre les objectifs de la PQGMR.

Tableau 29 : Quantité de résidus verts et de résidus alimentaires récupérées, éliminées et générées sur le territoire de la ville de Saguenay en 2014

Type de matières	Récupérées (t)*	Éliminées (t)**	Générées (t)
Branches et sapins de Noël	15	0	15
Résidus verts	150	7 353	7 503
Résidus alimentaires	200	11 620	11 820
Autres résidus organiques	2 728	4 814	7 542
Total	3 093	23 787	26 880

* Les données récupérées proviennent du bilan annuel de l'Association forestière, des écocentres et des stations d'épuration

** Les données d'élimination proviennent de l'outil de calcul

4.1.2.3 Boues municipales

Les usines de traitement des eaux usées des arrondissements de Chicoutimi (1740, rang Saint-Martin), de Jonquière (2710, boul. Saguenay) et de La Baie (100, 6^e rue) sont des stations mécanisées qui traitent globalement, par aération prolongée, plus de 100 000 m³ d'eaux usées par jour. Les boues produites sur une base continue sont déshydratées à l'aide de filtres à bandes. La production annuelle de boues déshydratées se situe à environ 16 463 t mh (~ 20 % siccité). Le pourcentage de siccité est déterminé à la sortie des presses de la station mécanisée. Depuis près de 20 ans, les boues sont valorisées par l'épandage agricole, ou le compostage en période hivernale.

La Ville de Saguenay exploite quatre systèmes de traitement des eaux usées de type étangs aérés. Ceux-ci sont localisés dans les secteurs de Laterrière, Chicoutimi (rang Saint-Jean-Baptiste), Shipshaw secteur nord et Shipshaw secteur sud. Aucun étang aéré n'a été vidangé durant l'année de référence. Par ailleurs, certains étangs soit, celui de Laterrière et celui de Chicoutimi, devraient être vidangés en 2016. Nous estimons, en équivalent 20 % de siccité, à 1 400 t mh la quantité de boue à valoriser.

La Ville de Saguenay gère le service de vidange des fosses septiques pour les résidants. Le service comprend la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques de tous les secteurs de la ville de Saguenay. Ce sont 3 916 fosses septiques qui ont été vidangées en 2014. Ceci représente environ 1 165 t mh de boues qui ont été stabilisées par compostage et valorisées en milieu agricole.

Les données utilisées dans l’inventaire des boues municipales sont les données de la Ville de Saguenay.

Tableau 30 : Quantité de boues municipales récupérées, éliminées et générées pour la ville de Saguenay en 2014

Type de matières	Récupérées (t mh)*	Éliminées (t mh)	Générées (t mh)
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées	16 925	0	16 925
Boues municipales d'étangs aérés	0	0	0
Boues de fosses septiques	1 165	0	1 165
Total	18 090	0	18 090
Taux de recyclage estimé des boues municipales (%)			100

*(t mh) : tonne de masse humide

4.1.2.4 Matières organiques

La quantité totale de matières organiques (résidus verts, résidus alimentaires et boues municipales) récupérées, éliminées et générées par la Ville de Saguenay en 2014 était donc respectivement 21 183 t mh, 23 787 t mh et 44 970 t mh.

Le taux de recyclage des matières organiques de la Ville de Saguenay s'élève à 47 % pour l'année 2014 alors que l'objectif de la PQGMR pour la catégorie de la matière organique est fixé à 60 % pour 2015 et à 100 % pour 2020.

4.1.2.5 Autres matières résiduelles

Pour déterminer la quantité des autres matières résiduelles, les données proviennent de l'outil pour les véhicules hors d'usage, le textile et les encombrants, et ce sont les données de la Ville de Saguenay pour les rejets du Centre de tri et des écocentres, ainsi que pour les RDD. Aucune donnée de la Ville et de l'outil n'est disponible quant au tonnage des résidus du balayage des rues et des sites de dépôt de neige usée. Le tableau 31 présente les quantités récupérées, éliminées et générées des autres matières résiduelles.

Tableau 31 : Quantité des autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2014 par la Ville de Saguenay

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Véhicules hors d'usage*	6 832	0	6 832
Textile*	482	1 591	2 073
Rejets du centre de tri	0	1 911	1 911
Rejets des écocentres	0	1 740	1 740
Résidus domestiques dangereux*	297	427	724
Encombrants (métalliques et non-métalliques) *	3 212	726	3 938
Total	10 823	6 395	17 218

* Les données proviennent de l'outil de calcul

Tel que décrit à la section 3.2.1.2, le tableau 18 présente les types et les quantités de matières qui sont récupérées aux quatre écocentres de la Ville de Saguenay. En moyenne, le taux de valorisation des matières récupérées aux écocentres se situe à environ 90 %.

4.1.2.6 Résidus ultimes

Les principaux objectifs de la PQGMR en termes de matières résiduelles éliminées sont de ramener à 700 kg par habitant (tous secteurs confondus : résidentiel, ICI, CRD, incluant les boues municipales) la quantité de matières résiduelles éliminées et de réduire à une seule matière résiduelle : le résidu ultime. À partir des données disponibles de la Ville et en considérant la quantité totale de déchets enfouis (tous secteurs confondus) au LET, divisée par le nombre d'habitants, on obtient une quantité de matières résiduelles éliminées de 748 kg par habitant pour 2014 (Tableau 32). La Ville de Saguenay est donc très près d'atteindre cet objectif.

Tableau 32 : Quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2014 pour la ville de Saguenay

Secteurs	Ville
Population (habitant)	145 990
Secteur résidentiel* (t)	42 696
kg/hab	292
Secteur ICI* (t)	42 704
Rejets Centre de tri (t)	1 912
Rejets écocentres (t)	2 153
Sous total secteur ICI	46 769
Secteur CRD* (t)	19 780
Total tous les secteurs	109 245
kg/hab	748

* Source : MDDELCC. Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité – Année 2014

4.1.3 MRC du Fjord-du-Saguenay

4.1.3.1 Matières recyclables

Le tableau 33 présente les quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées selon les données de la MRC en 2014. Les données d'élimination proviennent des résultats de notre démarche de caractérisation des ordures ménagères. Le papier et le carton représentait 4 % des ordures, le métal 4 %, le plastique 8 % et le verre 2 % (Tableau 27). La quantité d'ordures ménagères enfouies en 2014 était de 7 327 t selon le rapport annuel du gestionnaire du LET de Chicoutimi. Ce sont donc plus de 1 764 tonnes de PCVMP qui ont été récupérées au Centre de tri.

Tableau 33 : Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	1 191	293	1 484
Métal	74	293	367
Plastique	187	586	773
Verre	312	147	459
Total	1 764	1 319	3 083
Taux de récupération papier et carton (%)			80
Taux de récupération PCVMP (%)			57

Ainsi, le taux de récupération de la catégorie PCVMP s'élève à 57 % (équation 1). Nous pouvons donc déjà constater que plus de 80 % du papier et du carton a été détourné de l'enfouissement en 2014.

4.1.3.2 Résidus verts et résidus alimentaires

Le tableau 34 présente les quantités de résidus verts et alimentaires récupérées, éliminées et générées en 2014. Les données d'élimination proviennent de l'outil puisqu'il n'y a pas de collecte résidentielle des matières organiques. Même si une caractérisation des ordures ménagères a été effectuée sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, en ce qui concerne les matières organiques éliminées, nous avons utilisé les données de l'outil puisque, dans notre caractérisation, les résidus alimentaires n'ont pas été séparés des résidus verts. Les matières organiques étaient composées de feuilles, d'herbe, de résidus de jardin, de résidus de table et d'autres matières organiques comme des fibres sanitaires souillées.

Sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ce sont environ 260 arbres de Noël qui ont été récoltés et valorisés en 2014. Selon les données de l'Association forestière, un arbre pèse 11 kg. C'est donc dire que 3 t de matières organiques a pu être détournée de l'enfouissement. Les tonnages inscrits dans la catégorie *résidus alimentaires* proviennent des quantités de matières organiques recyclées par le programme de compostage domestique.

Tableau 34 : Quantité de résidus verts et de résidus alimentaires récupérées, éliminées et générées sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Branches et sapins de Noël	3	0	3
Résidus verts	0	1 532	1 532
Résidus alimentaires	80	1 872	1 952
Autres résidus organiques	0	1 262	1 262
Total	83	4 666	4 749

* Les données proviennent de l'outil de calcul

4.1.3.3 Boues municipales

Ce sont 6 047 fosses septiques qui ont été vidangées en 2014 sur le territoire de la MRC. Ceci représente environ 1 799 t mh de boues qui ont été stabilisées par compostage et valorisées en milieu agricole. Le taux de recyclage des boues municipales collectées est estimé à 100 % en 2014. Aucun étang aéré n'a été vidangé durant l'année de référence.

Tableau 35 : Quantité de boues municipales récupérées, éliminées et générées pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Boues municipales d'étangs aérés	0	0	0
Boues de fosses septiques*	1 799	0	1 799
Total	1 799	0	1 799
Taux de recyclage des boues municipales (%)			100

* Les données proviennent de l'outil de calcul

4.1.3.4 Matières organiques

La quantité totale de matières organiques (résidus verts, résidus alimentaires et boues municipales) récupérées, éliminées et générées par la MRC en 2014 était donc respectivement 1 882 t mh, 4 666 t mh et 6 548 t mh.

Ainsi, le taux de recyclage des matières organiques pour la MRC s'élève à 29 % en 2014. Il reste donc beaucoup d'efforts à faire afin d'atteindre l'objectif de la PQGMR de recycler 60 % des matières organiques en 2015.

4.1.3.5 Autres matières résiduelles

Le tableau 36 présente les quantités récupérées, éliminées et générées pour toutes les autres matières estimées par l'outil, bien que nous ayons un estimé des tonnages de RDD récupérés lors des collectes itinérantes. En 2014, les collectes itinérantes sur le

territoire de la MRC ont permis de récupérer 8,2 t de RDD. Aucune donnée de la MRC et de l'outil n'est disponible quant au tonnage des résidus du balayage des rues et des sites de dépôt de neige usée.

Tableau 36 : Quantité d'autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2014 par la MRC du Fjord-du-Saguenay

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Véhicules hors d'usage*	1 016	0	1 016
Textile*	72	237	308
Rejets du Centre de tri	0	174	174
Rejets des écocentres	0	335	335
Résidus domestiques dangereux		11	11
Encombrants (métalliques et non-métalliques) *	478	91	569
Total	1 566	848	2 414

* Les données proviennent de l'outil de calcul

Tel que décrit à la section 3.2.1.2, le tableau 20 présente les types et les quantités de matières qui sont récupérées aux cinq écocentres de la MRC. En moyenne, le taux de valorisation des matières récupérées aux écocentres se situe à environ 90 %.

4.1.3.6 Résidus ultimes

La quantité de matières résiduelles éliminées par habitant était de 450 kg en 2014 (tableau 37). La MRC du Fjord-du-Saguenay a donc atteint le principal objectif de la PQGMR de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées.

Tableau 37 : Quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2014 pour la MRC du Fjord-du-Saguenay

Secteurs	MRC
Population (habitant)	21 737
Secteur résidentiel* (t)	7 327
kg/hab	337
Secteur ICI* (t)	1 295
Rejets écocentres (t)	335
Total secteur ICI	1 630
Secteur CRD** (t)	834
Total tous les secteurs	9 791
kg/hab	450

* Source : MDDELCC. Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité – Année 2014

4.2 Secteur des ICI

Cette section présente l'inventaire des matières résiduelles pour le secteur des ICI de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Puisque aucune donnée réelle sur les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par type de matières n'était disponible pour le secteur des ICI, la méthodologie utilisée pour inventorier ces matières est celle proposée par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC (Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR). L'année de référence est 2014. Les données calculées dans l'outil d'inventaire pour le secteur des ICI de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay se retrouvent en Annexe C.

Des mesures sont prévues dans le plan d'action afin de connaître les quantités et les types de matières résiduelles que génèrent les ICI de même que les services qui leur sont offerts ainsi que les activités qui les concernent.

4.2.1 Quantité de matières générées par le secteur des ICI de la Ville de Saguenay

Le tableau 38 présente les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des ICI de la Ville de Saguenay. Le total estimé par l'outil pour les quantités récupérées, éliminées et générées s'élèvent à 37 434 t, 36 965 t et 74 399 t respectivement pour l'année 2014. Par ailleurs, la plupart des quantités de boues de papetières générées sont récupérées. Selon les données 2015, il n'y aurait plus de boues de papetières générées sur le territoire.

Tableau 38 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des ICI de la Ville de Saguenay

	Type de matières	Récupérées (T)	Éliminées (T)	Générées (T)
Matières recyclables	Papier et carton	11 994	9 679	21 673
	Métal	1 093	1 326	2 419
	Plastique	1 067	5 022	6 090
	Verre	575	1 427	2 003
	Total des matières recyclables	14 730	17 455	32 185
Matières organiques	Industries de transformation agroalimentaire	22 704	358	23 063
	Boues de papetières	27 489	1 861	29 350
	Commerces, institutions et autres industries	0	12 039	12 039
	Résidus verts		1 280	1 280
	Résidus alimentaires	0	8 908	8 908
	Autres résidus organiques	0	1 851	1 851
	Total des matières organiques	50 193	14 258	64 452
Résidus spécifiques de transformation industrielle		0	0	0
Autres matières résiduelles	Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	1 263	1 263
	Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	0	0	0
	Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0	4 709	4 709
	Total des autres matières résiduelles	0	5 973	5 973
Résidus ultimes			1 140	1 140
Total		64 923	38 826	103 749
Total estimé par l'outil d'inventaire		37 434	36 965	74 399

* Les données proviennent de l'outil de calcul

4.2.2 Quantité de matières générées par le secteur des ICI pour la MRC du Fjord-du-Saguenay

Le tableau 39 présente les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des ICI de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le total estimé par l'outil pour les quantités récupérées, éliminées et générées s'élèvent à 4 431 t, 5 510 t et 9 941 t respectivement pour l'année 2014.

Tableau 39 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des ICI de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Type de matières		Récupérées (T)	Éliminées (T)	Générées (T)
Matières recyclables	Papier et carton	1 781	1 437	3 218
	Métal	162	197	359
	Plastique	158	746	904
	Verre	85	212	297
	Total des matières recyclables	2 187	2 591	4 778
Matières organiques	Industries de transformation agroalimentaire	2 244	42	2 286
	Boues de papetières	0	0	0
	Commerces, institutions et autres industries	0	1 792	1 792
	Résidus verts	0	191	191
	Résidus alimentaires	0	1 326	1 326
	Autres résidus organiques	0	275	275
	Total des matières organiques	2 244	1 834	4 078
Résidus spécifiques de transformation industrielle		0	0	0
Autres matières résiduelles	Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	216	216
	Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	0	0	0
	Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0	699	699
	Total des autres matières résiduelles	0	916	916
Résidus ultimes			169	169
Total		4 431	5 510	9 941
Total estimé par l'outil d'inventaire		4 431	5 510	9 941

* Les données proviennent de l'outil de calcul

4.3 Secteur des CRD

Cette section présente l'inventaire des matières résiduelles pour le secteur des CRD de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Puisque aucune donnée réelle sur les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par type de matière n'était disponible pour le secteur des CRD, la méthodologie utilisée pour inventorier ces matières est celle proposée par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC (Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR). L'année de référence est 2014. Les données calculées dans l'outil d'inventaire pour le secteur des CRD de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay se retrouvent en Annexe D.

Des mesures visant l'acquisition de connaissances et le développement de méthodes de compilation des résidus de CRD sont prévues au plan d'action.

4.3.1 Quantité de matières générées par le secteur du CRD pour la Ville de Saguenay

Le tableau 40 présente les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des CRD de la Ville de Saguenay. Le total estimé par l'outil pour les quantités récupérées, éliminées et générées s'élèvent à 61 013 t, 17 419 t et 78 432 t respectivement pour l'année 2014.

Tableau 40 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des CRD de la Ville de Saguenay

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Agrégats	48 990	3 024	52 014
Gypse	111	2 945	3 056
Bardeaux d'asphalte	300	2 467	2 768
Autres	0	2 547	2 547
Bois de construction	11 612	6 435	18 048
Résidus de bois de transformation industrielle	0	0	0
Total	61 013	17 419	78 432

* Les données proviennent de l'outil de calcul

4.3.2 Quantité de matières générées par le secteur du CRD pour la MRC du Fjord-du-Saguenay

Le tableau 41 présente les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des CRD de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le total estimé par l'outil pour les quantités récupérées, éliminées et générées s'élève à 10 600 t, 3 026 t et 13 627 t respectivement pour l'année 2014.

Tableau 41 : Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour le secteur des CRD de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Type de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Agrégats	8 511	525	9 037
Gypse	19	512	531
Bardeaux d'asphalte	52	429	481
Autres	0	443	443
Bois de construction	2 018	1 118	3 316
Résidus de bois de transformation industrielle	0	0	0
Total	10 600	3 026	13 627

* Les données proviennent de l'outil de calcul

À titre de comparaison, selon les données de l'élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité – année 2013 (MDDELCC, 2013), les quantités de matières éliminées pour le secteur des CRD étaient de 21 658 t pour la Ville de Saguenay et de 246 t pour la MRC du Fjord-du-Saguenay. Soit une différence d'environ 4 239 tonnes pour la Ville de Saguenay et de 2 780 tonnes pour la MRC. L'outil de RECYC-Québec tend à sous-estimer les quantités éliminées de la Ville de Saguenay et à surestimer les quantités éliminées de la MRC.

La provenance des matières n'étant pas spécifiée, nous supposons que les résidus de CRD proviennent en majeure partie d'entreprises du secteur ICI et qu'ils sont acheminés vers des sites d'élimination autorisés.

En contrepartie, nous estimons que certaines quantités de résidus provenant de rénovations effectuées par des particuliers ou de très petits entrepreneurs sont acheminées aux écocentres ou sont prises en charge par les collectes municipales.

Enfin, très peu d'information est disponible concernant la génération, la récupération et l'élimination des matières résiduelles pour le secteur des ICI et CRD sur le territoire de planification. Malheureusement, l'état des connaissances ne nous permet pas d'évaluer adéquatement les quantités générées par les secteurs des ICI et CRD sur notre territoire de planification. Il serait donc intéressant que des méthodes de caractérisation des matières résiduelles générées par les activités de construction, de rénovation et de démolition soient développées et applicables par les municipalités. De cette façon, nous serions en mesure d'établir les réels pourcentages de chaque catégorie de matières résiduelles générées, de calculer un taux réel de récupération et de déterminer notre progression par rapport aux objectifs de la PQGMR.

4.4 Grands générateurs sur le territoire de planification

Cette section présente les principaux générateurs des ICI produisant une part non négligeable des matières résiduelles sur le territoire d'application. Puisque le nombre d'emploi par entreprise est un important indicateur de matières résiduelles générées (Génivar, Kelleher environnemental et Jacques Whitford, 2007), nous avons défini les grands générateurs comme des ICI employant plus de 100 employés.

4.4.1 Méthodologie

Comme nous ne possédons pas l'information sur les quantités de matières récupérées, éliminées et générées de ces grands générateurs, nous avons estimé les quantités de matières générées à partir de la modélisation telle que présentée dans le *Rapport sur la caractérisation des déchets ICI* (Génivar, Kelleher environnemental et Jacques Whitford, 2007). Ce document décrit le volume et la composition de base des matières résiduelles en provenance des ICI et CRD de la Ville d'Ottawa de même que les principaux générateurs par secteur économique. Puisque le nombre d'emplois par secteur est un

important indicateur de matières résiduelles générées par les ICI dans une ville, l'estimation de la contribution de chaque secteur d'activités par codes SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) a été produit à partir de données sur l'emploi. Donc, cette caractérisation est basée sur la modélisation de la répartition des matières résiduelles des ICI et permet d'estimer le total de matières envoyées à l'enfouissement par l'ensemble des ICI. Cependant, cette méthode ne tient pas compte des quantités de matières qui sont récupérées et recyclées par ceux-ci.

4.4.2 Résultats

Le tableau 42 présente les données sur les quantités de matières générées par les grands générateurs sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les données relatives au nombre d'employés par codes du SCIAN pour le territoire de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay proviennent du Répertoire des entreprises (2014) du Centre local de développement de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Les données ont été générées à partir des variables de quantité de matières générées par employé par secteur d'activité et de l'évaluation du pourcentage pour chacune des matières, tel qu'établi par la méthode de Génivar, Kelleher environnemental et Jacques Whitford (2007).

Pour la Ville de Saguenay, les centres de santé et de services sociaux, la base militaire, l'université et les cégep, ainsi que l'usine Rio Tinto Alcan sont parmi les plus grands générateurs avec une estimation de quantité de matières générées variant de 547 t à 3 282 t de matières. La plus grosse entreprise de la MRC est sans contredit la mine Niobec, une industrie qui emploie 495 employés annuellement et qui génère une quantité de matières estimée à 564 tonnes par année. Cette mine est située dans la municipalité de Saint-Honoré et possède plusieurs parcs à résidus miniers. L'entreprise construction JR Savard est également parmi les plus grands générateurs de la MRC avec

une centaine d'employés et générant une quantité de matières annuelles estimés à 278 tonnes. La majorité des autres entreprises présentes sur le territoire de la MRC emploient moins de 100 employés.

Tableau 42 : Quantité de matières générées par les grands générateurs sur le territoire de planification

Code SCIAN	Nom de l'entreprise	Numéro civique	Odonyme générique	Odonyme spécifique	Arrondissement / municipalité	Code postal	Secteur d'activité	Nombre d'employés*	Matières générées (estimation) tonne/an**
62	Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi (CSSS de Chicoutimi)	305	Rue	Saint-Vallier	Chicoutimi	G7H 5H6	Hôpitaux généraux sauf les hôpitaux pédiatriques	2 879	3 282,06
91	Base des Forces canadiennes Bagotville (BFC)	7000	Chemin de l'	Aéroport	La Baie	G7B 0E4	Services de défense	1 800	2 052,00
62	Centre de santé et de services sociaux de Jonquière (CSSS Jonquière)	2230	Rue de l'	Hôpital	Jonquière	G7X 4H6	Hôpitaux généraux sauf les hôpitaux pédiatriques	1 600	1 824,00
61	UQAC Campus principal (Pavillon principal et siège social)	555	Boulevard de l'	Université Est	Chicoutimi	G7H 2B1	Universités	1 388	1 582,32
91	Centre fiscal de Jonquière	2251	Boulevard	René-Lévesque	Jonquière	G7S 5J2	Autres services de l'administration publique fédérale	782	891,48
61	Cégep de Jonquière	2505	Rue	Saint-Hubert	Jonquière	G7X 7W2	Collèges communautaires et cégeps	650	741,00
61	Cégep de Chicoutimi	534	Rue	Jacques-Cartier Est	Chicoutimi	G7H 1Z6	Collèges communautaires et cégeps	562	640,68
33	Rio Tinto Alcan (Usine Grande-Baie)	5000	Route du	Petit-Parc	La Baie	G7B 0A1	Production primaire d'alumine et d'aluminium	558	636,12
54	CGI inc. (Conseillers en gestion et en informatique)	930	Rue	Jacques-Cartier Est	Chicoutimi	G7H 7K9	Conception de systèmes informatiques et services connexes	540	615,60
33	Rio Tinto Alcan (Usine Arvida)	1955	Boulevard	Mellon	Jonquière	G7S 3H2	Production primaire d'alumine et d'aluminium	535	609,90
22	Rio Tinto Alcan (Énergie Électrique)	1954	Rue	Davis	Jonquière	G7S 3B6	Production d'hydroélectricité	521	593,94
21	Mine Niobec	3400	Route du	Columbium	Saint-Honoré	G0V 1L0	Extraction de tous les autres minerais métalliques	495	564,30
32	Rio Tinto Alcan (Usine Vaudreuil)	1955	Boulevard	Mellon	Jonquière	G7S 3H2	Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base	480	547,20
33	Rio Tinto Alcan (Usine Laterrière)	6301	Boulevard	Talbot	Laterrière	G7N 1A2	Production primaire d'alumine et d'aluminium	402	458,28
23	Cegertec Worley Parsons	255	Rue	Racine Est	Chicoutimi	G7H 7L2	Services de génie	398	453,72
22	Hydro-Québec - Centre administratif régional (Chicoutimi - 1400)	1400	Rue de la	Manic	Chicoutimi	G7K 1A3	Production d'hydroélectricité	362	412,68
23	Acier MYK inc. - MYK Fabrication inc.	2450	Rue	Alexis-le-Trotteur	Jonquière	G7X 0G1	Entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué	350	399,00

Code SCIAN	Nom de l'entreprise	Numéro civique	Odonyme générique	Odonyme spécifique	Arrondissement / municipalité	Code postal	Secteur d'activité	Nombre d'employés*	Matières générées (estimation) tonne/an**
62	Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau (CSSS-Centre hosp.)	1000	Rue du	Docteur-Desgagné	La Baie	G7B 2Y6	Hôpitaux généraux sauf les hôpitaux pédiatriques	340	387,60
23	Entreprises Alfred Boivin inc. (Les) (EAB) - (Groupe Alfred Boivin)	2205	Rue de la	Fonderie	Chicoutimi	G7H 8B9	Construction de routes de rues et de ponts	325	370,50
48	Rio Tinto Alcan (Installations portuaires et services ferroviaires)	262		1e Rue	La Baie	G7B 2G9	Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale	317	361,38
23	Cegerco inc.	1180	Rue	Bersimis	Chicoutimi	G7K 1A5	Construction de bâtiments et de structures à usage industriel	310	353,40
11	Reboitech inc. (Plani-Forêt SGF inc.)	112	Rue de la	Pinède	Laterrière	G7N 1B8	Activités de soutien à la foresterie	300	342,00
56	Garda	1117	Boulevard du	Royaume Ouest	Chicoutimi	G7H 5B1	Services de garde et de patrouille	300	342,00
45	Costco Chicoutimi	2500	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 5B1	Clubs de gros et hypermarchés	280	571,20
23	Fernand Gilbert Itée	1700	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 7Y1	Entrepreneurs en préparation de terrains	250	510,00
51	Vidéotron	21	Rue	Racine Ouest	Chicoutimi	G7J 1E3	Télécommunications par fil	250	510,00
62	Coopérative de solidarité de services à domicile du Royaume du Saguenay	2111	Rue	Saint-Jacques	Jonquière	G7X 5Y5	Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité	245	499,80
62	CIUSSS du SLSJ (CLSC de Chicoutimi)	411	Rue de l'	Hôtel-Dieu	Chicoutimi	G7H 7Z5	Centres communautaires de soins de santé	228	465,12
56	Nordia Saguenay	3880	Boulevard	Harvey	Jonquière	G7X 8R6	Centres d'appels téléphoniques	225	459,00
23	Excavation de Chicoutimi inc.	1201	Boulevard	Saint-Paul	Chicoutimi	G7J 3Y2	Construction de routes de rues et de ponts	200	408,00
33	CANMEC Industriel inc.	1750	Rue de	La Grande	Chicoutimi	G7K 1H7	Fabrication de toutes les autres machines industrielles	200	408,00
44	IGA extra Marché Yvon Haché	1324	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 4B8	Supermarchés et autres épiceries sauf les dépanneurs	200	408,00
51	Bell Aliant	483	Rue	Bégin	Chicoutimi	G7H 4N3	Télécommunications par fil	200	408,00
54	Unimarketing	1051	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 5C1	Études de marché et sondages d'opinion	200	408,00
91	Régiment du Saguenay (Le)	2678	Chemin de la	Réserve	Jonquière	G7J 0E3	Services de défense	200	408,00
51	Déry Télécom inc.	1013	Rue	Bagot	La Baie	G7B 2N6	Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision	196	399,84

Code SCIAN	Nom de l'entreprise*	Numéro civique	Odonyme générique	Odonyme spécifique	Arrondissement / municipalité	Code postal	Secteur d'activité	Nombre d'employés*	Matières générées (estimation) tonne/an**
48	Jules Savard inc.	2390	Rue	Bauman	Jonquière	G7S 4S4	Transport local par camion de marchandises diverses	191	114,60
32	Produits forestiers Résolu - Usine Kénogami (PFR)	3750	Rue de	Champlain	Jonquière	G7X 1M1	Usines de papier, sauf le papier journal	185	111,00
72	Montagnais Saguenay-Lac-Saint-Jean Hôtel et Centre de congrès (Le)	1080	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 4B6	Hôtels	180	108,00
48	Société de transport du Saguenay (STS)	1330	Rue	Bersimis	Chicoutimi	G7K 1A5	Services urbains de transport en commun	170	102,00
61	École secondaire Charles-Gravel (CS des Rives-du-Saguenay)	350	Rue	Saint-Gérard	Chicoutimi	G7G 1J2	Écoles primaires et secondaires	166	99,60
45	WalMart Canada inc.	1451	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 5N8	Grands magasins	160	96,00
61	École secondaire Jonquière (CS De La Jonquière)	3450	Boulevard du	Royaume	Jonquière	G7S 5T2	Écoles primaires et secondaires	157	94,20
44	Alimentation Christian Verreault inc. (IGA)	150		6e Rue	La Baie	G7B 4V9	Supermarchés et autres épiceries, sauf les dépanneurs	155	82,15
54	Roche Itée Groupe-conseil	159	Rue	Salaberry	Chicoutimi	G7H 4K2	Services de génie	154	81,62
23	CANMEC Lajoie Somec inc.	1615	Boulevard	Saint-Paul	Chicoutimi	G7J 3Y3	Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation	150	79,50
42	Ameublements Tanguay inc.	1990	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 7Y3	Magasins de meubles	150	54,00
48	Transport F Gilbert Itée (Groupe Gilbert)	150	Rue des	Routiers	Chicoutimi	G7H 5B1	Transport par camion d'autres marchandises spéciales sur de longues distances, sauf les biens usagés	150	54,00
54	Rio Tinto Alcan (Centre de recherche et de développement Arvida)	1955	Boulevard	Mellon	Jonquière	G7S 3H2	Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie	150	54,00
31	Fromagerie Boivin	2152	Chemin	Saint-Joseph	La Baie	G7B 3N9	Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés	149	53,64
32	Cascades carton plat Jonquière inc.	4010	Chemin	Saint-André	Jonquière	G7Z 1A1	Usines de carton	145	52,20
61	École secondaire Arvida (CS De La Jonquière)	2215	Boulevard	Mellon	Jonquière	G7S 3G4	Écoles primaires et secondaires	142	51,12
81	JMY inc.	480	Rue	Joseph-Gagné Sud	La Baie	G7B 3P6	Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel, sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique	140	50,40

Code SCIAN	Nom de l'entreprise	Numéro civique	Odonyme générique	Odonyme spécifique	Arrondissement / municipalité	Code postal	Secteur d'activité	Nombre d'employés*	Matières générées (estimation) tonne/an**
61	École secondaire de l'Odysée/Dominique-Racine (CS des Rives-du-Saguenay)	985	Rue	Bégin	Chicoutimi	G7H 4P1	Écoles primaires et secondaires	135	48,60
61	École secondaire Kénogami (CS De La Jonquière)	1954	Rue des	Étudiants	Jonquière	G7X 4B1	Écoles primaires et secondaires	135	48,60
33	Rio Tinto Alcan (Aluminerie Arvida - Centre technologique AP60)	2685	Boulevard du	Saguenay	Jonquière	G7S 0C9	Production primaire d'alumine et d'aluminium	134	48,24
11	Coopérative forestière Laterrière (Forestra)	4910	Boulevard	Talbot	Laterrière	G7N 1A3	Exploitation forestière (sauf à forfait)	132	47,52
44	Alimentation Frédéric Martin IGA	625	Boulevard	Sainte-Geneviève	Chicoutimi	G7G 2E5	Supermarchés et autres épiceries, sauf les dépanneurs	131	47,16
23	Inter-Projet	3530	Rue de l'	Énergie	Jonquière	G7X 9H3	Construction de routes, de rues et de ponts	130	68,90
33	STAS inc.	1846	Rue des	Outardes	Chicoutimi	G7K 1H1	Fabrication de toutes les autres machines industrielles	130	68,90
44	Marché Guy Bergeron inc.	2620	Rue	Saint-Hubert	Jonquière	G7X 8S3	Supermarchés et autres épiceries, sauf les dépanneurs	130	68,90
33	Fjord-tech Industrie inc.	2760	Boulevard de la	Grande-Baie Nord	La Baie	G7B 3N8	Fabrication de tous les autres produits métalliques divers	125	43,75
44	Métro Plus Marché PE Prix	2350	Rue	Saint-Hubert	Jonquière	G7X 5N4	Supermarchés et autres épiceries, sauf les dépanneurs	125	43,75
44	Supermarché IGA Mellon	2085	Boulevard	Mellon	Jonquière	G7S 3G4	Supermarchés et autres épiceries, sauf les dépanneurs	125	43,75
45	Sears Canada inc.	1324	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 4B9	Grands magasins	125	43,75
48	Groupe Transcol (Le)	3495	Rue de la	Recherche	Jonquière	G7X 0H5	Transport local par camion de marchandises diverses	125	43,75
33	Métatube (1993) inc.	2713	Avenue du	Port	La Baie	G7B 4S8	Fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté	120	42,00
48	Transport Alfred Boivin inc. (TAB) - (Groupe Alfred Boivin)	2205	Rue de la	Fonderie	Chicoutimi	G7H 8B9	Transport local par camion de marchandises diverses	120	42,00
49	Postes Canada (Centre de tri)	1939	Rue des	Sapins	Chicoutimi	G7H 0H7	Services postaux	120	42,00
91	Agence du revenu du Canada (ARC)	100	Rue	La Fontaine	Chicoutimi	G7H 6X2	Autres services de l'administration publique fédérale	120	42,00
91	Ministère des Transports (MTQ) - Direction Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	3950	Boulevard	Harvey	Jonquière	G7X 8L6	Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales	120	42,00

Code SCIAN	Nom de l'entreprise	Numéro civique	Odonyme générique	Odonyme spécifique	Arrondissement / municipalité	Code postal	Secteur d'activité	Nombre d'employés*	Matières générées (estimation) tonne/an**
91	NCSM Champlain (Division de la Réserve Navale du Canada)	405	Boulevard du	Saguenay Est	Chicoutimi	G7H 7R4	Services de défense	120	42,00
91	Agence de la santé et des services sociaux du SLSJ (Siège social)	930	Rue	Jacques-Cartier Est	Chicoutimi	G7H 7K9	Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales	115	40,25
91	Revenu Québec	2154	Rue	Deschênes	Jonquière	G7S 2A9	Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales	111	38,85
32	Groupe Réfraco inc.	1207	Rue	Antonio-Lemaire	Chicoutimi	G7K 1J2	Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires	110	38,50
54	Groupe Qualitas inc.	3306	Boulevard	Saint-François	Jonquière	G7X 2W9	Services de génie	110	38,50
62	Manoir Champlain inc. (Le)	325	Rue	Jacques-Cartier Est	Chicoutimi	G7H 0H3	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	105	36,75
56	Gesti-Clean (Globatech)	3386	Boulevard	Saint-François	Jonquière	G7X 2W9	Services de conciergerie, sauf le nettoyage de vitres	104	36,40
62	Centre d'hébergement Saint-François inc.	912	Rue	Jacques-Cartier Est	Chicoutimi	G7H 2A9	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	104	36,40
23	Construction JR Savard Itée	1201	Boulevard	Martel	Saint-Honoré	G0V 1L0	Construction de routes, de rues et de ponts	100	278,00
23	LFC Inter-Cité inc.	205	Boulevard du	Royaume Est	Chicoutimi	G7H 5H2	Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé	100	53,00
33	Mercier Industries	2035	Rue	Fay	Jonquière	G7S 2N5	Ateliers d'usinage	100	53,00
44	Provigo Le Marché	1155	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 4B5	Supermarchés et autres épiceries, sauf les dépanneurs	100	36,00
45	Canadian Tire	1257	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 4C1	Grands magasins	100	36,00
45	Canadian Tire	2290	Boulevard	René-Lévesque	Jonquière	G7S 5Y5	Grands magasins	100	36,00
54	Tetra Tech	3251	Boulevard	Saint-François	Jonquière	G7T 1A1	Services de génie	100	36,00
61	Centre de formation professionnelle de Jonquière (CS De La Jonquière)	3450	Boulevard du	Royaume	Jonquière	G7S 5T2	Écoles techniques et écoles de métiers	100	36,00
62	CIUSSS du SLSJ (Centre d'hébergement des Années d'Or)	3240	Rue des	Pensées	Jonquière	G7S 5T9	Hôpitaux spécialisés, sauf les hôpitaux psychiatriques et les hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes	100	36,00

Code SCIAN	Nom de l'entreprise	Numéro civique	Odonyme générique	Odonyme spécifique	Arrondissement / municipalité	Code postal	Secteur d'activité	Nombre d'employés*	Matières générées (estimation) tonne/an**
62	CIUSSS du SLSJ (Centre d'hébergement Georges-Hébert)	2841	Rue	Faraday	Jonquière	G7S 5C8	Hôpitaux spécialisés, sauf les hôpitaux psychiatriques et les hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes	100	36,00
81	Charl-Pol Saguenay inc.	805	Rue de l'	Innovation	La Baie	G7B 3N8	Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel, sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique	100	36,00
91	Ministère Sécurité publique (Établissement détention de Chicoutimi)	237	Rue	Price Est	Chicoutimi	G7H 2E5	Services correctionnels provinciaux	100	36,00
53	Galleries de La Baie (Les)	2100	Rue	Bagot	La Baie	G7B 3Z3	Bailleurs d'immeubles non résidentiels, sauf les mini-entrepôts	n/a	n/a
53	Place Centre-Ville	3880	Boulevard	Harvey	Jonquière	G7X 8R6	Bailleurs d'immeubles non résidentiels, sauf les mini-entrepôts	n/a	n/a
53	Place du Royaume	1401	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 5N6	Bailleurs d'immeubles non résidentiels, sauf les mini-entrepôts	n/a	n/a
53	Place du Saguenay	1324	Boulevard	Talbot	Chicoutimi	G7H 4B8	Bailleurs d'immeubles non résidentiels, sauf les mini-entrepôts	n/a	n/a
53	Galleries Jonquière	3460	Boulevard	Saint-François	Jonquière	G7X 8L3	Bailleurs d'immeubles non résidentiels, sauf les mini-entrepôts	n/a	n/a
53	Gestion Faubourg Sagamie	2655	Boulevard du	Royaume	Jonquière	G7S 4S9	Bailleurs d'immeubles non résidentiels, sauf les mini-entrepôts	n/a	n/a

* Source : Répertoire des entreprises (2014) du Centre local de développement de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

** Les données ont été générées à partir de la méthode de Génivar, Kelleher environnemental et Jacques Whitford (2007).

4.5 Exercices du droit de regard

L'article 53.25 de la LQE (L.R.Q.,chap Q-2), instauré par la *Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement* et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles (projet de Loi 90), confère aux conseils des communautés urbaines ou des municipalités régionales de comté le pouvoir de limiter, par l'adoption d'un règlement, la mise en décharge sur leur territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de leur territoire. Rappelons que cette disposition ne concerne que les matières encadrées par l'actuel *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* et qu'elle ne s'applique pas aux autres catégories de déchets comme les déchets biomédicaux ou les sols contaminés.

La Loi stipule par ailleurs qu'un tel règlement « n'est toutefois pas applicable à une installation d'élimination établie avant la date d'entrée en vigueur du plan ou de la modification, jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination autorisée à cette date ».

Le droit de regard ne s'applique donc pas puisque le lieu d'enfouissement technique sur le territoire de Saguenay a débuté ses opérations d'enfouissement en 1997 et sera à sa pleine capacité en novembre 2017. L'exercice du droit de regard ne sera pas applicable également pour le prochain lieu d'élimination qui recevra les déchets de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay puisque celui-ci n'est pas situé sur leur territoire de planification.

5. Diagnostic territorial

5.1 Identification des problématiques et des enjeux

Depuis 2009, la Ville de Saguenay a entrepris une reddition de compte annuelle de ses activités en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification. Depuis 2013, le gestionnaire de planification doit plutôt produire un rapport de suivi des mesures prévues au PGMR selon un modèle suggéré par le MDDELCC. Le rapport de suivi des actions du PGMR de 2007-2013 conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay est fourni en Annexe E.

5.1.1 Secteur résidentiel

5.1.1.1 Lieu d'enfouissement

Un des plus importants enjeux auquel doivent répondre la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay est la fermeture, en novembre 2017, de l'actuel lieu d'enfouissement technique de Chicoutimi où est enfouie la totalité des ordures ménagères de la Ville et de la MRC. Plusieurs alternatives étaient offertes à la Ville de Saguenay et à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'enfouissement après 2017. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a donc conclu une entente avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'élimination des matières résiduelles provenant de tous les secteurs. Cette entente est renouvelable tous les 10 ans jusqu'à ce que le LET d'Hébertville-Station soit à sa fin de vie utile. Ce partenariat intègre un certain nombre de grands principes qui guideront les actions des parties afin d'atteindre les cibles de la PQGMR en plus de favoriser l'arrimage des actions. Ainsi, les parties s'engagent à mettre en œuvre des mesures qui permettront de détourner le plus de déchets possible de l'enfouissement et de valoriser un maximum de matières résiduelles pour préserver la durée de vie du site.

Afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet, la nouvelle entente permettant l'acheminement des matières résiduelles de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay au LET d'Hébertville-Station, sera présentée aux Jeannois et aux Saguenéens sous forme de consultations publiques. De même, différents ateliers thématiques (nuisances, transport, etc.) seront proposés afin d'informer la population et d'entendre ses préoccupations sur le projet.

5.1.1.2 Matières organiques

Il n'y a aucune collecte de matières organiques sur le territoire de planification, que ce soit pour les résidus verts, les feuilles ou les résidus de table. Bien que les citoyens puissent apporter les feuilles et résidus verts aux écocentres et que des subventions soient offertes pour l'achat de composteurs domestiques et pour l'utilisation des couches lavables, la Ville et la MRC doivent planifier la collecte et le traitement de leurs matières organiques. Nous sommes d'avis également que la promotion du compostage domestique devrait être plus importante afin d'inciter les citoyens des municipalités du territoire à réduire davantage leurs matières destinées à l'enfouissement.

De ce fait, des coûts importants devront être assumés par les deux organisations pour la mise en œuvre de la collecte, du transport, du traitement et de la valorisation des matières organiques, en plus de provoquer un changement dans les habitudes des citoyens.

Suivant une première analyse par le groupe de travail choix technologiques (GTCT), c'est la technologie de compostage fermé qui a été retenue par la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le traitement des matières organiques. Toutefois, une étude détaillée est prévue au plan d'action (tableau 43) pour valider le type de traitement qui sera retenu ainsi que le mode et la fréquence de collecte des matières organiques. La ratification de l'entente avec la Régie des matières résiduelles du Lac-

Saint-Jean apporte quelques opportunités de traitements conjoints entre les signataires. Ces opportunités feront aussi l'objet d'une analyse approfondie afin de déterminer le scénario optimal de gestion.

La démarche scientifique de caractérisation des ordures ménagères entreprise par la Ville et la MRC a permis de déterminer la quantité de matière organique contenue dans les ordures ménagères de la Ville et de la MRC (section 4.1.1). Cette caractérisation a également permis d'améliorer la précision des données, de contribuer à la création de bases de données régionales et au développement de méthodologies d'inventaires plus sensibles aux réalités locales, de mettre à jour les connaissances sur la génération des matières du secteur résidentiel, de mesurer le taux de génération par catégorie de matières, et de suivre l'évolution et la variation des matières sur une période donnée.

5.1.1.3 Boues municipales

La Ville de Saguenay recycle à 100 % les boues municipales (usines et étangs) et les boues de fosses septiques. Très peu d'information sur la gestion des boues est disponible sur le territoire de la MRC.

Bien que l'outil de calcul de RECYC-Québec nous donne une valeur, celle-ci demeure toutefois approximative. Conséquemment, il faudra développer un mode de suivi des quantités de boues municipales générées et valorisées sur le territoire de la MRC.

Plusieurs municipalités de la MRC (6 sur 13) offrent le service de collecte des boues de fosses septiques; ces boues sont valorisées soit par le Groupe Sanidro ou Gazon Savard. Par contre, plusieurs municipalités laissent le soin à leurs citoyens de faire effectuer leur vidange. Les données sur les quantités vidangées et sur la fréquence de collecte sont donc inconnues. De même, aucune donnée n'est disponible concernant les installations des TNO.

5.1.1.4 Écocentres

L'achalandage et les quantités de matières acheminées aux écocentres de la Ville de Saguenay sont sans cesse en augmentation année après année. Cette augmentation de matière implique une augmentation du nombre de conteneurs, du nombre de levées de conteneurs et, par le fait même, d'une augmentation de la circulation dans les écocentres. Victime de son succès, la Ville devra donc améliorer la configuration de ses écocentres pour offrir un environnement sécuritaire et adapté aux citoyens et aux entrepreneurs.

Sur le territoire de la MRC, il y a cinq municipalités qui possèdent des écocentres et six municipalités qui mettent à la disposition de leurs citoyens divers équipements pour récupérer les déchets qui ne sont pas acceptés dans la collecte conventionnelle. Les produits sous REP ne sont pas recueillis dans toutes les municipalités offrant ces services. Ces produits devraient être recueillis par la totalité des municipalités du territoire afin de les détourner de l'enfouissement. Il est également difficile de comptabiliser année après année les types et les quantités de matières apportées aux écocentres situés sur le territoire de la MRC. D'autre part, nous ne sommes pas non plus en mesure d'estimer le nombre de visites que les citoyens de la MRC effectuent chaque année. Une coordination entre les municipalités permettrait d'établir un réseau de récolte efficace des différentes matières.

Chacune des municipalités gère de façon indépendante ses installations et celles-ci sont mises à la disposition des résidents de leur municipalité seulement. La collaboration entre les municipalités ou encore la création d'une entente intermunicipale permettrait d'optimiser la gestion des écocentres et d'offrir le service à davantage de citoyens. Bien que les municipalités limitrophes de la Ville de Saguenay puissent utiliser les écocentres de cette dernière, la distance qui les sépare (plus de 15 km) ne permet pas une participation citoyenne optimale. L'installation de nouveaux écocentres sur le territoire serait une solution à envisager afin de rendre le service plus accessible aux citoyens.

5.1.1.5 Matières recyclables

Malgré l'implantation des conteneurs de matières recyclables dans les multilogements, les édifices municipaux et les OBNL, on observe une légère diminution des quantités de matières recyclables récupérées au Centre de tri en 2015 par rapport à l'année précédente (données non incluses). Nous supposons que la configuration des conteneurs avec ouverture longitudinale soit la cause de ce faible taux de participation. Toutefois, ces affirmations demeurent à vérifier lors de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR et des mesures devront être entreprises en fonction des résultats obtenus. Nous pourrions également inclure dans nos analyses les données de la MRC puisqu'en 2016, des conteneurs à ouverture longitudinale seront également implantés dans les multilogements, les édifices municipaux et les OBNL.

Par ailleurs, la collecte des déchets et la collecte sélective sont offertes à toutes les résidences permanentes de la MRC, cependant les villégiateurs sont mieux desservis pour la collecte des déchets que pour la collecte du recyclage. En 2014, il y avait 11 349 portes desservies pour la collecte des déchets tandis qu'il y avait seulement 9 582 portes desservies pour le recyclage. Ce sont donc un peu moins de 2 000 portes qui ne recevaient pas le service de collecte sélective, sans compter les 144 conteneurs à déchets dispersés sur le territoire qui n'ont pas leur équivalent en recyclage. Il serait donc important d'améliorer le service pour qu'il soit similaire à celui de la collecte des déchets.

5.1.1.6 Collecte des encombrants

Sur le territoire de la MRC, les encombrants et monstres ménagers sont recueillis le premier lundi de chaque mois par l'entrepreneur qui collecte les déchets, sans obligation de les récupérer. Cependant, le contrat de collecte mentionne que dans l'éventualité où le système actuel de gestion des déchets serait modifié par la MRC et que les monstres ménagers en totalité ou en partie pourraient être recyclés, l'entrepreneur convient qu'une entente sera établie avec la MRC afin de modifier les modes de cueillette et de

disposition des matières résiduelles. Il serait donc pertinent d'identifier et d'évaluer les alternatives possibles pour la récupération de ces encombrants.

5.1.1.7 Autres matières

La mise à jour du PGMR a permis de constater que plusieurs informations manquaient quant aux autres types de matières, soit les matières résiduelles nécessitant une gestion particulière et les résidus de transformation industrielle. Il faudra donc des mesures d'acquisition de connaissances pour améliorer la gestion de ces matières.

5.1.1.8 Règlementation

Bien que le bannissement de certaines matières soit déjà effectif, il n'existe pas encore de règlement, sur le territoire de planification, qui interdit de jeter aux ordures les matières visées par la PQGMR. Comme prévu au Plan d'actions l'année 2018 sera une année d'encadrement du bannissement des matières visées dans la PQGMR, autant pour le secteur résidentiel que pour les secteurs des ICI et des CRD.

5.1.1.9 Ententes intermunicipales

De manière générale, il existe plusieurs disparités entre les différentes municipalités de la MRC en ce qui concerne les ressources disponibles, notamment les ressources financières, techniques et humaines, et dans certaines municipalités, certains services, autres que la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables, ne sont pas offerts.

Les ententes intermunicipales relatives à l'élimination des résidus ultimes, au traitement de boues de fosses septiques et à l'élaboration d'un plan conjoint de gestion des matières résiduelles viendront à échéance dans les prochaines années et il faudra donc que les deux entités se penchent sur de prochaines ententes et prennent davantage en considération les disparités entre les municipalités.

5.1.1.10 Quartiers blancs

Avant la réorganisation municipale de 2002, l'ancienne Ville de Chicoutimi avait instauré deux quartiers blancs, soit les quartiers Notre-Dame-du-Saguenay et de la Polyclinique. Par la suite, le concept a été mis en veilleuse jusqu'en 2007. C'est alors que la commission des travaux publics a pris la décision de remettre en place les quartiers blancs.

Pour devenir un quartier blanc, il faut répondre à certaines caractéristiques, soit :

- Être un ensemble homogène;
- Être situé loin des centres-villes et des places d'affaires;
- Posséder une géographie relativement plane;
- Détenir l'adhésion des citoyens et du conseiller municipal du secteur.

En résumé, les quartiers blancs adhèrent aux modes d'opérations suivants :

- La quantité d'épandage des abrasifs passe d'environ 450 kg/km à 250 kg/km;
- Les arrêts sont sablés sur plus ou moins 15 m au lieu de 30 m;
- Les côtes et les courbes jugées dangereuses sont sablées normalement;
- Une signalisation spéciale est installée à chaque entrée des quartiers blancs.

Il y a au total 28 quartiers blancs sur le territoire de la ville, soit : 11 quartiers dans l'arrondissement de Chicoutimi, 15 dans l'arrondissement de Jonquière et deux dans l'arrondissement de La Baie. La mise en place des quartiers blancs (combinée aux suivis des épandages) a permis de réduire l'épandage d'abrasif de 4 000 t en 2012, ce qui représente une économie très importante pour la Ville et une diminution considérable des impacts environnementaux.

La MRC du Fjord-du-Saguenay semble vouloir aller dans le même sens : trois de ses municipalités ont instauré des pratiques de réduction d'abrasif. C'est le cas, entre autres, de la municipalité de Saint-Honoré, où environ 32 rues du secteur urbain ont été

touchées par cette mesure. L'épandage s'effectue seulement sur les 9 m qui précèdent les arrêts. À Larouche, le déneigement de toutes les routes et rues prévoit l'utilisation de sel seulement en cas d'urgence et sur demande. La municipalité de Saint-Ambroise a également mis à l'essai deux rues, sur lesquelles il y a eu moins de sablage, ce qui représente une réduction d'environ 20 tonnes de matériaux fondants, selon la municipalité.

Bien que l'initiative des quartiers blancs permet l'économie d'abrasif, nous ne sommes pas en mesure d'estimer les quantités de balayures de rue ni même de déterminer les quantités sur les sites de dépôt de neige usée. Comme ces résidus d'activités municipales peuvent représenter des quantités considérables, il faudra améliorer la connaissance sur ces matières et optimiser leur gestion.

5.1.1.11 Information, sensibilisation et éducation

Il y a peu d'information, de sensibilisation ou d'éducation dans le domaine de l'environnement disponibles sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, mis à part les campagnes nationales de sensibilisation. Les municipalités travaillent en silo et publient de temps à autre des éléments d'information sur la récupération ou les collectes spéciales. Afin de rejoindre les citoyens et les entreprises et de les sensibiliser adéquatement à une meilleure gestion des matières résiduelles, il est essentiel d'élaborer un plan de communication, intégré dans une stratégie globale de communication basée sur les principes des 3RV-E, qui soit uniformisé pour l'ensemble des municipalités incluant la Ville de Saguenay.

5.1.2 Gestion des terres publiques

La MRC a trois TNO sur son territoire, le TNO Ministuk, le TNO Lalemant et le TNO Mont-Valin. Il y a plus de 3 000 chalets dispersés sur ces TNO ainsi que plusieurs pourvoiries et ZEC apportant un grand nombre de villégiateurs. La MRC contribue à la gestion des déchets sur les territoires non organisés en allouant des subventions aux organismes du

milieu. Un montant de 50 000 \$ est alloué aux associations de villégiateurs et aux ZEC pour la location de conteneurs à déchets, pour l'affichage et la sensibilisation et pour l'aménagement de parcs à conteneurs. Malgré cette mesure, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec avait dénombré en 2011 plus ou moins 130 dépotoirs illégaux. Il est nécessaire d'évaluer les besoins en termes de gestion des matières résiduelles sur ces territoires et d'offrir un service adéquat pour limiter ces dépôts interdits.

5.1.3 Secteur des ICI et des CRD

Maintenant que les redevances à l'élimination sont basées sur la performance territoriale incluant les secteurs résidentiels, les ICI et les CRD, les planificateurs de gestion de matières résiduelles devront prendre en charge tous ces secteurs pour améliorer leur performance.

Bien que dans certaines municipalités, les petits ICI soient desservis par la collecte municipale de déchet ou de recyclage, ce service n'est pas uniforme et nécessite un mode opératoire plus harmonisé entre les municipalités et les types de collectes.

De surcroît, une grande méconnaissance des secteurs ICI et CRD existe autant sur le territoire de la ville que celui de la MRC. Nous ne sommes pas en mesure de décrire la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles au sein de ces deux secteurs, de même que nous ne pouvons estimer le type et la quantité des matières résiduelles générées dans ces secteurs. Le plan d'action 2016-2020 nous permettra sans aucun doute de dresser un portrait, d'acquérir des données sur le gisement, de connaître les services et activités qui concernent les secteurs des ICI et des CRD et d'en améliorer la gestion.

6. Objectifs et orientations

6.1 Objectifs nationaux et régionaux

Le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit les objectifs suivants :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/personne par année;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique résiduel;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.

Ce plan d'action prévoit aussi le bannissement de la matière organique de l'enfouissement, soit le papier/carton en vigueur depuis 2013, le bois en vigueur depuis 2014 et toutes les matières organiques en 2020.

La Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay souscrivent aux mêmes objectifs que les objectifs nationaux de la PQGMR et prévoient l'atteinte des objectifs d'ici la fin du plan en 2020.

6.2 Orientations du PGMR

Le principe directeur dans lequel s'engagent la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay est celui qui lie la Ville de Saguenay, la MRC et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean dans l'entente sur l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station. Cette entente stipule que les parties s'engagent à concerner leurs efforts pour respecter l'objectif fondamental énoncé à la PQGMR : enfouir une seule matière résiduelle au Québec, soit le résidu ultime.

Pour réaliser l'objectif, les parties s'engagent conjointement à :

- a) Arrimer leurs plans de gestion des matières résiduelles ainsi que leurs actions afin d'atteindre les objectifs de détournement prévus à la PQGMR ainsi qu'aux plans d'action gouvernementaux;
- b) Développer des programmes permettant la maximisation du détournement des matières résiduelles à masse volumique importante qui mettent en péril la durée de vie du lieu d'enfouissement technique;
- c) Développer des projets à valeur ajoutée pour l'ensemble des matières afin de favoriser le développement d'entreprises de transformation ou de valorisation avant l'exportation de celles-ci;
- d) Mettre en place une politique commune d'intervention pour les matières résiduelles du secteur des ICI.

6.3 Plan d'action

Après la tenue de rencontres de type « remue-méninges » avec certains groupes de parties prenantes, de rencontres de travail du comité technique et du comité d'encadrement, un projet de PGMR a été déposé aux divers conseils de villes de la MRC et de la Ville de Saguenay pour être entériné. Ce document a fait l'objet de deux rencontres d'information et d'échanges avec le milieu. Le plan d'action qui suit en est donc un de consensus régional sur la gestion des matières résiduelles.

La présente section propose le plan d'action pour le secteur résidentiel, le secteur des ICI et le secteur des CRD afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 mentionnés ci-haut. Le plan d'action prévoit également des mesures de réduction à la source, de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) pour ces secteurs.

Le tableau 43 présente le plan d'action pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui a été conçu en fonction des principes des 3RV-E et se compose des objectifs généraux et spécifiques, des actions proposées, des moyens d'y parvenir accompagnés de l'échéancier général, des indicateurs de performance, et de la responsabilité de mise en œuvre.

Tableau 43 : Plan d'action 2016-2020 de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Actions	Sous actions	Moyens / Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Responsabilités
1. Réduction à la source					
Réduire et/ou stabiliser la génération de matières résiduelles					
1. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à la réduction à la source	1.1 Promouvoir les actions favorisant la réduction à la source et les avantages qui y sont associés	1.1.1 Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RECYC-Québec
	1.2 Poursuivre les activités de réduction à la source	1.2.1 Maintenir le financement associé aux programmes existants (couches réutilisables, programme scolaire « <i>Pour une ERE solidaire</i> »)	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre de programmes financés/ année ▪ Nombre d'élèves rencontrés	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RECYC-Québec
2. Instaurer des pratiques de réduction à la source dans les services municipaux	2.1 Instaurer des directives, pratiques et/ou politiques internes pour encourager la réduction à la source	2.1.1 Connaître la consommation initiale de papier	2018	▪ Quantité de papier acheté par année ▪ Nombre de municipalités ayant une directive / des pratiques / des politiques ▪ Nombre d'équipements pré-réglés	Ville de Saguenay (VS) et MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC)
		2.1.2 Proposer aux conseils municipaux un projet de directives, pratiques et/ou politiques internes visant la réduction de la consommation de papier (signature électronique, conseil sans papier)			
		2.1.3 Procéder au pré-réglage automatique des équipements d'impression afin de diminuer la consommation de papier (recto-verso)			
	2.2 Adopter une politique d'achats responsables	2.2.1 Proposer aux conseils municipaux un projet de politique interne d'achats responsables	2018	▪ Nombre de municipalités ayant adopté une politique ▪ Nombre de produits bannis	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
2.2.2 Procéder au bannissement des produits non écoresponsables (bouteilles d'eau en plastique de moins d'un litre, verres en styromousse)					
3. Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire	3.1 Connaître les sources du gaspillage alimentaire	3.1.1. Caractériser le gisement d'aliments pouvant être mis en valeur par les cuisines communautaires ou autres intervenants	2018	▪ Quantité d'aliments détournés	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		3.1.2 Travailler en partenariat avec les intervenants du milieu	2018	▪ Nombre de partenaires rencontrés	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		3.1.3 promouvoir les initiatives locales et nationales	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RECYC-Québec

Actions	Sous actions	Moyens / Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Responsabilités
2. Réemploi					
Donner une deuxième vie aux matières qui autrement seraient destinées à l'enfouissement					
Textiles, meubles et autres articles					
4. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux au réemploi	4.1 Promouvoir les actions favorisant le réemploi et les avantages qui y sont associés	4.1.1 Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RECYC-Québec
	4.2 Encourager la réparation de produits défectueux				
	4.3 Poursuivre les activités de réemploi	4.2.1 Maintenir le support associé aux programmes existants (Coffre aux sports, dons de biens réutilisables)	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre d'articles (biens) échangés / année	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RECYC-Québec
5. Détourner de l'enfouissement les textiles, meubles et autres articles	5.1 Assurer la qualité des produits détournés de l'enfouissement	5.1.1 Améliorer la qualité du tri à la source par des mesures d'ISÉ	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RECYC-Québec
	5.2 Maintenir le financement des frais d'élimination des OBNL reconnus par la Ville de Saguenay et impliqués dans le réemploi	5.1.1 Prévoir les sommes à chaque budget	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ \$ / année	Ville de Saguenay
	5.3 Évaluer la possibilité d'instaurer des centres de réemploi	5.2.1 Réaliser un plan d'affaires	2017	▪ Nombre de centres de réemploi créés	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
6. Déterminer l'information des tonnages réels de textiles, meubles et autres articles	6.1 Réaliser un inventaire de tous les organismes privés et public (marchés aux puces, OBNL), et de toutes les matières qui sont réemployées		2018	▪ Nombre OBNL / municipalité / année ▪ Nombre de points de collecte	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	6.2 Réaliser le décompte du nombre d'articles de sport réutilisés, de dons de biens réutilisables, etc.		Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre d'articles récupérés / année ▪ Nombre d'articles affichés / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	6.3 Dans le contrat de collecte et transport des résidus ultimes, définir un circuit de collecte spécifique pour les OBNL impliqués dans le réemploi	6.3.1 Inclure une clause dans les devis techniques de collecte des ordures ménagères permettant d'obtenir la liste des OBNL desservis	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre OBNL / municipalité / année	Ville de Saguenay
	6.4 Soutenir l'organisme la Caserne de jouets Saguenay et estimer le nombre de jouets en tonne.	6.4.1 Bilan annuel de la Caserne de jouets	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Tonnes de jouets récupérées / année	Ville de Saguenay
Autres matières (voir mesures de réemploi associées aux écocentres et aux résidus de CRD dans la filière 3)					

Actions	Sous actions	Moyens / Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Responsabilités
3. Récupération et recyclage					
Recycler 70 % du papier, carton, verre, métal, plastique (PCVMP) - Bannir le papier et carton de l'enfouissement (en vigueur depuis 2013)					
Assurer le maintien et l'amélioration de la récupération des RDD, CRD, encombrants, TIC, pneus, peintures, etc.					
7. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à la récupération et au recyclage	7.1 Promouvoir l'information relative au tri et au traitement des différents types de matières afin d'augmenter les quantités récupérées et d'améliorer la qualité de celles-ci à des fins de recyclage	7.1.1 Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RECYC-Québec, ARPE-Québec, Autres regroupements sous REP
	7.2 Promouvoir les bonnes pratiques de gestion en partenariat avec les intervenants du milieu et les représentants des matières sous REP				
	7.3 Promouvoir la disposition adéquate des RDD et la consommation de produits moins toxiques				
Papier, carton, verre, métal, plastique (PCVMP)					
8. Contribuer au bannissement du papier et du carton de l'enfouissement en vigueur depuis décembre 2013	8.1 Adopter un règlement municipal visant à interdire le papier et le carton dans les ordures ménagères	8.1.1 Proposer aux conseils municipaux un projet de règlement visant la réduction de la consommation de papier et favorisant sa récupération	2018	▪ Nombre de municipalités ayant un règlement	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		8.1.2 Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018 et 2020	▪ Nombre d'interventions de suivi	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
9. Recycler 70 % du PCVMP	9.1 Promouvoir la charte des matières recyclables	9.1.1 Proposer aux municipalités l'adoption de la charte des matières recyclables	2017	▪ Nombre de municipalités ayant adopté la charte	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	9.2 Améliorer l'implantation des îlots d'apport volontaire (ou autres types d'équipements) dans les lieux publics (parcs, rues principales, centres communautaires, arénas, places publiques, etc.)	9.2.1 Réaliser un inventaire des îlots installés sur le territoire de planification et mettre à jour les équipements	2016	▪ Nombre d'îlots installés / année / nombre de lieux existants	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		9.2.2 Déposer une demande au Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer des matières recyclables			
9.3 Maintenir la collecte sélective de l'ensemble des résidences (unifamiliales et multilogements) selon le mode de contenant utilisé	9.3.1 Évaluer la possibilité de réaliser un inventaire des résidences participantes ou non à la collecte sélective par le biais des conteneurs ou des bacs et déterminer le taux de participation	2017	▪ Nombre de multilogements desservis / année / municipalité ▪ Taux de participation (%)	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	

	9.4 Améliorer la collecte sélective dans les secteurs de villégiature	9.4.1 Réévaluer les modes de collecte pour les secteurs de villégiature	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre de conteneurs /secteur de villégiature / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	9.5 Poursuivre et/ou implanter la mise en place d'outils de récupération et de recyclage lors de grands événements parrainés par la municipalité	9.5.1 Poursuivre le financement aux organismes	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre d'événements /année ▪ \$/ année / événement ▪ Quantité récupérée / événement	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		9.5.2 Mettre en place des actions afin de favoriser la sensibilisation et l'accompagnement des organisateurs d'événements (avant et pendant l'événement)			
10. Optimiser le traitement et la mise en marché des matières recyclables	10.1 Améliorer la capacité de traitement du Centre de tri	10.1.1 Réaliser un diagnostic des installations et équipements de tri	2016 et 2017	▪ Kg de matières / heure travaillée ▪ Nombre de ICI participants	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		10.2.1 Évaluer la possibilité de traiter les matières recyclables provenant des ICI			
	10.2 Assurer une veille technologique pour le traitement des différentes catégories de matières résiduelles et autres	10.2.1 Conférences, journées de formation, colloques; lecture d'articles scientifiques et de vulgarisation; sites de RECYC-Québec, MDDEFP, relatifs à la matière souhaitée	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre d'heures passées / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
Contenant de remplissage unique consigné					
11. Récupérer les contenants à remplissage unique consignés	11.1 Déterminer nos rendements et fixer un objectif de récupération de cette matière	11.1.1 Reddition de compte du Centre de tri	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Taux de récupération (%)	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	11.2 Maintenir l'efficacité du tri des consignes au Centre de tri	11.2.1 Plan de communication	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Taux de récupération (%) ▪ Nombre d'interventions ISÉ / année pour cette matière	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
Écocentres					
12. Maintenir un réseau d'écocentres bien aménagés, efficaces et couvrant l'ensemble du territoire de planification	12.1 Évaluer la possibilité de construire et/ou de rénover des écocentres sur le territoire de planification	12.1.1 Auditer les écocentres actuels	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre d'écocentres audités / année ▪ Nombre d'écocentres mis aux normes / année ▪ Nombre de visites / usagers / provenance (municipalité)	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		12.1.2 Analyser les emplacements potentiels et les budgets disponibles			
		12.1.3 Déterminer la provenance et la fréquentation des usagers			
		12.1.4 Inventorier les quantités et les types de matières acheminées aux écocentres			
	12.2 Mettre aux normes les écocentres particulièrement au niveau de la santé et sécurité des employés et des citoyens	12.2.1 Harmoniser les normes des écocentres		▪ Nombre d'écocentres audités / année ▪ Nombre d'écocentres mis aux normes / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
12.3 Analyser les plages horaires afin d'évaluer si elles répondent adéquatement aux besoins des citoyens	12.3.1 Analyser le nombre de visites par journée ouverte (horaires été et hiver) pour chaque écocentre	▪ Nombre de visites / jour ▪ Achalandage / période de la journée	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay		

	12.4 Faciliter le réemploi	12.4.1 Évaluer la possibilité d'instaurer des partenariats avec les intervenants du milieu	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre de partenaires	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	12.5 Améliorer le recyclage et la mise en valeur des matières reçues aux écocentres	12.5.1 Évaluer la possibilité d'accroître le nombre de matières ségréguées	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de matières ségréguées	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		12.5.2 Étudier la faisabilité de retirer les conteneurs de résidus ultimes des écocentres	2020	▪ Quantité de résidus ultimes acheminés à l'enfouissement (taux de rejet des écocentres)	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
Résidus domestiques dangereux (RDD)					
13. Maintenir et améliorer la collecte des RDD et sensibiliser les citoyens à l'importance de leur disposition adéquate	13.1 Maintenir la mise en place d'aires consacrées à la récupération de RDD pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens	13.1.1 S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir les RDD	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de RDD récupérée / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	13.2 Adopter un règlement municipal interdisant de jeter des RDD dans les ordures ménagères et en assurer l'application	13.2.1 Proposer aux conseils municipaux un projet de règlement visant l'interdiction de jeter les RDD dans les ordures ménagères	2018	▪ Nombre de municipalités ayant un règlement relatif aux RDD	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		13.2.2 Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018 et 2020	▪ Nombre d'interventions de suivi / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	13.3 Optimiser la récupération des produits visés par les programmes REP	13.3.1 Faire la promotion des programmes de récupération REP auprès des citoyens et des ICI	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Pourcentage de type de produits visés ayant un point de dépôt sur le territoire	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	13.4 Maintenir les journées de collecte de RDD dans les municipalités rurales	13.4.1 Sélectionner les municipalités et les journées de collecte. S'assurer d'une bonne publication de l'information	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre de journée / année ▪ Nombre de participants ▪ Quantité de RDD récupérée / journée	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	13.5 Étudier la possibilité d'installer un entrepôt de RDD dans le secteur nord et implanter des installations, le cas échéant	13.5.1 Réaliser un inventaire des endroits potentiels et se doter d'installations	2017	▪ Nombre d'entrepôts installés / secteur ▪ Quantité de RDD récupérée / secteur	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Encombrants (monstres ménagers)					
14. Détourner de l'enfouissement les encombrants pouvant être mis en valeur	14.1 Inclure une clause technique dans le devis des appels d'offres pour la collecte et le transport des résidus ultimes exigeant que l'adjudicataire transporte les encombrants pouvant être récupérés et recyclés vers un centre de traitement autorisé et où le pourcentage de récupération des encombrants ne doit pas être inférieur à 65 %	14.1.1 Bilan exigé aux entrepreneurs lors de l'attribution des contrats	2017 MRC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'encombrants récupérés / année ▪ Quantité de matériel récupérable / encombrant 	MRC du Fjord-du-Saguenay
	14.2 Maintenir la gestion des appareils contenant des halocarbures	14.2.1 Auditer les contractants pour savoir s'il respecte le règlement	Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité d'appareils réfrigérants récupérés / année 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
Béton de ciment et béton bitumineux					
15. Favoriser l'atteinte de l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte	15.1 Maintenir l'information donnée aux employés municipaux concernant les endroits où se départir des résidus d'activités municipales	15.1.1 Plan de communication	Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de programmes de sensibilisation relatifs aux endroits visés / année 	Ville de Saguenay
	15.2 Améliorer la mise en place d'aires consacrées à la récupération de béton et d'asphalte pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens	15.2.1 S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir le béton et l'asphalte	Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité de béton et asphalte récupérée / année 	Ville de Saguenay
	15.3 Réutiliser le béton et l'asphalte récupérés dans les infrastructures municipales		Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité de béton et asphalte réutilisée / année 	Ville de Saguenay
Pneus					
16. Détourner de l'élimination les pneus pouvant être mis en valeur sur le territoire	16.1 Maintenir et développer la mise en place d'aires consacrées à la récupération de pneus pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens	16.1.1 S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir les pneus	Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité de pneus récupérés / année 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Technologie de l'information et des communications						
17. Détourner de l'enfouissement les appareils de TIC	17.1 Maintenir et améliorer la mise en place d'aires consacrées à la récupération de TIC pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens, et ce, même lors de la fermeture des écocentres en période hivernale	17.1.1 S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir les TIC	Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de points de dépôt / secteur ▪ Quantité de TIC récupérée / point de dépôt / année 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	
	17.2 Maintenir le financement pour la récupération et le réemploi des TIC	17.2.1 Prévoir les sommes à chaque budget	Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ \$ / année 	Ville de Saguenay	
	17.3 Adopter un règlement municipal visant à interdire les appareils de TIC des ordures	17.3.1 Proposer aux conseils municipaux un projet de règlement visant à interdire les appareils de TIC des ordures		2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de municipalités ayant un règlement 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		17.3.2 Assurer le respect du règlement		Chaque année entre 2018 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'interventions de suivi / année 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
Autres matières						
18. Adopter une stratégie pour la gestion des autres matières (véhicules hors d'usage, encombrants métalliques et non métalliques, balayures de rue, plastique agricole, etc.)	18.1 Assurer une veille pour trouver un traitement de récupération et de recyclage des autres matières	18.1.1 Conférences, journées de formation, colloques; lecture d'articles scientifiques et de vulgarisation; sites de RECYC-Québec, MDDELCC, relatifs à la matière souhaitée	Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'heures passées / année 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	
	18.2 Acquérir des connaissances sur les types et les quantités d'autres matières générées sur le territoire	18.2.1 Inventorier les quantités et les types de matières acheminées aux écocentres	2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité de matières / type 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	
	18.3 Optimiser la mise en valeur des autres matières (ex. plastique agricole)	18.3.1 Évaluer la faisabilité de recycler au centre de tri certaines matières non actuellement acceptées (ex. PSE, film plastique, produits cosmétiques)	2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de catégories de matières recyclées / année 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	

Actions	Sous actions	Moyens / Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Responsabilités
4. Valorisation					
Recycler 60 % de la matière organique (en vigueur depuis 2015)					
Bannir de l'enfouissement les matières organiques d'ici 2020 – Bannir le bois de l'enfouissement (en vigueur depuis 2014)					
19. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à la valorisation et aux objectifs de la PQGMR à l'égard des matières organiques	19.1 Promouvoir l'information relative aux matières acceptées en fonction des différentes technologies, infrastructures et aux différents modes de valorisation	19.1.1 Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication 19.1.2 Assurer l'acceptabilité sociale	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RECYC-Québec
Matières organiques contenues dans les ordures ménagères, feuilles, branches et résidus verts					
20 Mettre en œuvre la collecte, le traitement des matières organiques et la mise en valeur des extrants	20.1 Implanter une technologie de traitement des matières organiques permettant de maximiser la mise en valeur des extrants en tenant compte des aspects techniques et environnementaux, et en fonction du gisement	20.1.1 Procéder à la caractérisation du gisement des matières organiques de toute provenance (résidentiel, ICI)	2016	▪ ND	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		20.1.2 Analyser les types de traitement, les technologies associées et les emplacements adéquats	2017		
		20.1.3 En fonction des technologies retenues, évaluer les intrants acceptés (résidus verts, branches, etc.)			
		20.1.4 Évaluer le type de contenant, le mode, la fréquence et les circuits de collecte	2016	▪ Nombre de partenariats établis ▪ Nombre d'unités d'occupation desservies ▪ Taux de participation de la population (%)	
		20.1.5 Évaluer et planifier les possibilités de partenariats et l'implantation progressive de la collecte des matières organiques			
		20.1.6 Mettre en œuvre la collecte, le traitement des matières organiques et la mise en valeur des extrants	25 kg / personne / année en 2018 50 kg / personne / année en 2019 100 kg / personne / année en 2020		
21 Réduire les matières organiques destinées à l'enfouissement par la promotion de l'herbicyclage, du	21.1 Évaluer la possibilité d'implanter des sites de compostage communautaire ou autre mode de traitement à des endroits stratégiques sur le territoire d'application	2017 et 2018	▪ Nombre de sites évalués par secteur / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	

feuillicyclage, du compostage domestique, du compostage communautaire et autre mode de traitement	21.2 Évaluer la possibilité de mettre en place des projets pilotes afin de préparer et de sensibiliser la population à la collecte des matières organiques (ex. programmes d'accompagnement lors d'événements, îlots de compostage dans les parcs, etc.)		2018	▪ Nombre de projets pilotes réalisés / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	
	21.3 Encourager l'utilisation de compost dans les travaux municipaux de végétalisation		2018	▪ Nombre de services municipaux participants	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	
	21.4 Maintenir et bonifier les efforts de sensibilisation sur le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage	21.4.1 Plan de communication	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ relatifs à l'action visée / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	
	21.5 Poursuivre les subventions à l'achat de composteurs domestiques	21.5.1 Prévoir les sommes à chaque budget	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre de composteurs vendus et utilisés / année ▪ \$ / année	Ville de Saguenay	
	21.6 Évaluer la participation au compostage, herbicyclage et feuillicyclage	21.6.1 Sonder la population quant à la pratique du compostage, de l'herbicyclage et du feuillicyclage	2017	▪ Taux de participation (%)	Ville de Saguenay	
		21.6.2 Déterminer le rendement en compostage, herbicyclage, et feuillicyclage		▪ ND	Ville de Saguenay	
	21.7 Maintenir les subventions pour les formations sur le compostage	21.7.1 Renouveler chaque année le financement	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre de formations données / année ▪ Nombre de participants / formation	Ville de Saguenay	
Bois						
22. Bannir de l'enfouissement le bois à partir de 2014	22.1 Maintenir et améliorer la performance de la collecte des arbres de Noël	22.1.1 Soutenir l'initiative <i>Sapin du bon sens!</i>	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Nombre d'arbres récupérés / année ▪ Nombre de programmes d'ISÉ relatifs à la récupération d'arbres/année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	
		22.1.2 Plan de communication				
	22.2 Adopter un règlement municipal interdisant de mettre le bois dans les ordures ménagères	22.2.1 Proposer aux conseils municipaux un projet de règlement visant l'interdiction de jeter le bois dans les ordures ménagères		2018	▪ Nombre de municipalités ayant un règlement relatif au bois	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		22.2.2 Assurer le respect du règlement		Chaque année entre 2019 et 2020	▪ Nombre d'interventions de suivi / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	22.3 Maintenir la mise en place d'aires consacrées à la récupération du bois pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens	22.3.1 S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir le bois de toutes sortes		Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de bois récupérée / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
22.4 Procéder à l'implantation d'une politique de mise en valeur des résidus de bois provenant des services municipaux	22.4.1 Développer un mode opératoire permettant la maximisation de la valorisation des résidus de bois		2016	▪ Quantité de bois valorisée / année	Ville de Saguenay	

Biosolides municipaux et boues de fosses septiques

23. Maintenir les programmes actuels de valorisation (recyclage) agricole par compostage et épandage au sol des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques	23.1 Maintenir le programme de municipalisation de vidange des fosses septiques à Saguenay	23.1.1 Harmoniser le devis d'appel d'offres pour la vidange des fosses afin de s'assurer d'obtenir des prix compétitifs	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de boues récupérée / année	Ville de Saguenay
	23.2 Évaluer la possibilité d'instaurer le programme de municipalisation de vidange des fosses septiques dans les municipalités de la MRC		2016	▪ Nombre de municipalités ayant un programme municipal de vidange de fosses septiques	MRC du Fjord-du-Saguenay
	23.3 Maintenir le recyclage agricole par compostage et épandage au sol des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques	23.3.1 Maintenir et bonifier les relations entre les agriculteurs et la municipalité	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de boues recyclée / année	Ville de Saguenay
	23.4 Améliorer la gestion des biosolides municipaux dans les municipalités de la MRC	23.4.1 Tenir un registre de recyclage des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de boues recyclée / année	MRC du Fjord-du-Saguenay
	23.5 Maintenir la capacité de traitement du CTBFS	23.5.1 Réaliser un diagnostic des installations de traitement	2018	▪ ND	Ville de Saguenay

Actions	Sous actions	Moyens / Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Responsabilités
5. Élimination					
Enfourir la seule matière résiduelle, le résidu ultime					
Résidus ultimes					
24. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à l'objectif fondamental de la PQGMR : enfourir la seule matière résiduelle, le résidu ultime	24.1 Promouvoir l'enfouissement d'une seule matière, soit le résidu ultime	24.1.1 Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	24.2 Sensibiliser les générateurs potentiels de dépôts sauvages sur les terres du domaine de l'État aux impacts de ces dépôts sur le milieu naturel				
25. Déterminer un nouveau cadre réglementaire pour l'élimination	25.1 Revisiter les ententes intermunicipales avec la Ville de Saguenay et les municipalités de la MRC		2017	▪ ND	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
26. Optimiser la collecte des résidus ultimes	26.1 Étudier la possibilité de réglementer la collecte	26.1.1 Évaluer le type de contenant, le mode, la fréquence et les circuits de collecte	2017 et 2018	▪ Nombre de municipalités ayant adopté l'automatisation de la collecte des ordures ménagères	Ville de Saguenay
		26.1.2 Automatiser la collecte des ordures ménagères			
27. Maintenir et améliorer la collecte des matières résiduelles dans les territoires non organisés (TNO)	27.1 Optimiser la gestion des matières résiduelles à l'entrée des TNO	27.1.1 Réaliser un inventaire des types de matières à traiter et des sites de dépôts potentiels	2016 à 2018	▪ Nombre d'équipements / site / TNO	MRC du Fjord-du-Saguenay
		27.1.2 Installer les équipements requis et prévoir l'acheminement des matières vers les lieux appropriés	2016 à 2018	▪ Nombre d'équipements installés / TNO ▪ Quantité de de matières collectées / année	MRC du Fjord-du-Saguenay
28. Atténuer les émissions de GES liées au transport	28.1 Connaître les émissions de GES	28.1.1 Réaliser un inventaire des émissions de GES liées au transport des matières résiduelles	2018 à 2020	▪ Nombre d'unité de carbone compensée par année ▪ Somme versée par année	Ville de Saguenay
	28.2 Diminuer les émissions de GES	28.1.2 Optimiser les circuits de collecte			
		28.1.3 Privilégier l'utilisation de véhicules à faible émission			
29. Dépasser l'objectif national de quantité de matières résiduelles éliminées par personne par année	29.1 Réduire à moins de 650 kg la quantité de matières résiduelles éliminées par personne par année pour la Ville de Saguenay et à moins de 450 kg pour la MRC du Fjord-du-Saguenay	29.1.2 Réaliser la mise en œuvre des actions du PGMR	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de matières résiduelles / personne / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Actions	Sous actions	Moyens / Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Responsabilités
6. Secteur ICI (Industries, commerces et institutions)					
Bannir de l'enfouissement le papier et le carton (en vigueur depuis 2013), le bois (en vigueur depuis 2014) et les matières organiques (d'ici 2020)					
30. Faire connaître aux ICI les objectifs de la PQGMR (bannissement du papier-carton, du bois et des matières organiques, bonne gestion des PCVMP)	30.1 Informer et responsabiliser les générateurs sur la réduction et la gestion appropriées des matières qu'ils génèrent	30.1.1 Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	30.2 Encourager les entreprises à éviter le gaspillage des matières qu'elles emploient				
	30.3 Promouvoir le programme d'attestation ICI ON RECYCLE et la charte des matières recyclables				
31 Déterminer le pourcentage réel de chaque catégorie de matières produites par les ICI	31.1 Réaliser une caractérisation du gisement des ICI et un inventaire de leurs équipements, activités et services en GMR	31.1.1 Mandater un organisme habilité à réaliser cet inventaire	2016 et 2017	▪ Pourcentage de chaque catégorie de matières résiduelles produite par les ICI	Ville de Saguenay
		31.1.2 Recueillir les données de caractérisation existantes auprès des partenaires et organismes du milieu			
32. Améliorer les performances de récupération et de valorisation des ICI	32.1 Augmenter le nombre d'entreprises utilisant des services de récupération et de valorisation	32.1.1 Évaluer la faisabilité de rendre accessible le service de collectes (matières recyclables, organiques et résidus ultimes) et les écocentres (et services de récupération des RDD) aux petits ICI générant des volumes comparables au secteur résidentiel	2016 / 2017	▪ Nombre d'entreprises utilisant les services de récupération	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		32.1.2 Harmoniser les critères d'admissibilité aux collectes pour les regroupements d'ICI	2016 / 2017	▪ ND	
		32.1.3 Évaluer la possibilité de municipaliser les ICI	2016 / 2017	▪ ND	
33 Prévoir et/ou mettre en place une politique d'intervention pour les matières résiduelles provenant du secteur des ICI	33.1 Harmoniser la réglementation concernant le bannissement des matières	33.1.1 Proposer aux conseils municipaux un projet de règlement visant l'interdiction de jeter le papier et le carton, le bois et les matières organiques dans les ordures du secteur des ICI	2018-papier et carton / 2018-bois / 2020-matières organiques	▪ Nombre de municipalités ayant un règlement	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		33.1.2 Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018 et 2020	▪ Nombre d'interventions de suivi / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Actions	Sous actions	Moyens / Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Responsabilités
7. Secteur CRD (Construction, rénovation et démolition)					
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte, bannir le bois de l'enfouissement (en vigueur depuis 2014), trier 70 % des résidus du segment du bâtiment					
34. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux relativement aux objectifs de la PQGMR (recyclage du béton, brique, asphalte; bannissement du bois; tri)	34.1 Informer et responsabiliser les générateurs sur les avantages de trier sur place et sur la gestion appropriée des résidus de CRD	34.1.1 Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
		34.1.2 Lors de la délivrance des permis de CRD et en collaboration avec les quincailleries, sensibiliser les générateurs aux bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD			
35. Déterminer le pourcentage réel de chaque catégorie de matières produites par le secteur CRD	35.1 Connaître le gisement des résidus de CRD et des activités et services en GMR	35.1.1 Réaliser une caractérisation des résidus de CRD et un inventaire des activités et services offerts en collaboration avec les générateurs	2017	▪ Nombre de chantiers de CRD caractérisés	Ville de Saguenay
	35.2 Développer des méthodes afin de comptabiliser les intrants du secteur CRD	35.2.1 Établir des indicateurs de suivi et des outils de compilation des intrants de résidus de CRD acheminés dans les différents sites d'élimination	2017	▪ ND	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	35.3 Évaluer la pertinence de réaliser une étude pour la filière du bois et des traitements s'y rattachant	35.3.1 Établir une collaboration avec les universités ou autres partenaires pour la réalisation de projets de recherche	2016	▪ ND	Ville de Saguenay
36. Améliorer les performances de récupération et de valorisation des résidus de CRD des citoyens, des ICI et des organismes municipaux	36.1 Accompagner les générateurs de résidus de CRD	36.1.1 Évaluer les différentes avenues de traitement des résidus de CRD	2017 et 2018	▪ Pourcentage de résidus de CRD recyclés et valorisés	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	36.2 Développer des mesures incitatives à la réduction et au tri à la source des résidus de CRD	36.2.1 Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives lors de l'émission des permis de CRD afin de favoriser le tri à la source des résidus de CRD, directement sur les chantiers ou de les diriger vers un centre de tri	2017	▪ Nombre de mesures instaurées	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

36.3 Lors de l'octroi de contrat par les municipalités, inclure une clause technique particulière aux documents d'appel d'offres exigeant à l'adjudicataire de se départir des CRD vers des centres de récupération et de recyclage afin d'atteindre le taux de valorisation de 70%	36.3.1 Demander une reddition de compte de l'entrepreneur lors de l'attribution des contrats (un PGMR en fonction des 3RV)	2017	▪ ND	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
36.4 Adopter un règlement municipal interdisant de jeter des CRD dans les ordures ménagères	36.4.1 Proposer aux conseils municipaux un projet de règlement visant l'interdiction de jeter le bois dans les ordures ménagères	2018	▪ Nombre de municipalités ayant un règlement relatif au bois	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
	36.4.2 Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018 et 2020	▪ Nombre d'interventions de suivi / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
36.5 Maintenir la mise en place d'aires consacrées à la récupération des résidus de CRD pour en faciliter l'apport volontaire	36.5.1 S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé qui soit de superficie suffisante pour recueillir les résidus ce CRD de toutes sortes	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de bois récupéré / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay
36.7 Favoriser la valorisation des agrégats provenant des bâtiments et infrastructures dans le cadre des travaux de construction et réfection routière		Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité d'agrégats valorisés / année	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Actions	Sous actions	Moyens / Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Responsabilités
8. Harmonisation et gestion régionale des matières résiduelles					
37. Procéder à l'arrimage du PGMR conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay avec celui de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR)	37.1 Créer un comité technique formé de représentants de chacune des parties (Ville de Saguenay, MRC, RMR)	37.1.1 Analyser les possibilités d'arrimage et de mise en œuvre des actions des PGMR	2016 à 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de comités formés ▪ Nombre de rencontres ▪ Nombre d'actions réalisées 	Ville de Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay, RMR
	37.2 Créer des sous-comités de travail ayant pour mandat de mettre en œuvre les actions de façon concertée	37.2.1 Mettre en œuvre les actions			
	37.3 Créer un comité consultatif composé d'acteurs et d'organismes régionaux impliqués dans le domaine de la GMR et de l'environnement	37.3.1 Évaluer les résultats de la mise en œuvre des actions des PGMR et émettre des recommandations afin d'assurer le respect des objectifs à atteindre			
38. Assurer la cohérence du PGMR conjoint et du Plan de développement durable (DD) de la Ville de Saguenay	38.1 Créer un comité de travail DD-GMR	38.1.1 Évaluer les options de mise en œuvre du PGMR en accord avec les principes du DD	2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'actions harmonisées prenant en compte les principes du DD 	Ville de Saguenay
39. Promouvoir l'économie circulaire	39.1 Réaliser une étude de marché sur le potentiel des matières résiduelles régionales	39.1.1 Travailler en partenariat avec la RMR et les instances de développement économique afin de déterminer les cibles, les quantités disponibles et les marchés potentiels	Chaque année entre 2017 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'études réalisées 	Ville de Saguenay
	39.2 Favoriser la valorisation de certains types de résidus industriels ou d'entretien des voies municipales		Chaque année entre 2016 et 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité de résidus valorisés / année 	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

6.4 Plan de communication

Dans la gamme des outils disponibles pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique, on peut faire appel à l'information et la sensibilisation, aux mesures incitatives ou tarifaires et aux mesures coercitives. Le comité d'encadrement croit que l'action doit être portée en priorité sur l'information, la sensibilisation et l'éducation, par le biais d'un plan de communication exhaustif, structuré et intégré dans une stratégie globale de communication qui couvre toute la période de l'application du PGMR et qui puisse être réévalué selon les résultats obtenus et la population ciblée. Les mesures tarifaires et coercitives ne devront être envisagées qu'en dernier recours, si l'examen des performances de récupération démontre l'inefficacité de cette stratégie initiale.

Considérant le caractère ambitieux des objectifs poursuivis, le plan de communication constitue la pierre angulaire du succès du PGMR. Les lignes directrices du plan de communication respecteront les principes suivants :

- Les programmes seront regroupés en fonction des clientèles visées;
- Les moyens de communication seront adaptés en fonction des buts poursuivis par secteur d'intervention et des budgets disponibles;
- La distribution des ressources et des budgets sera ajustée annuellement en fonction des résultats des rapports de suivi annuels des performances des programmes.

Les efforts en communication devront s'adresser aux citoyens, aux ICI et aux organismes municipaux et devront être adaptés à l'échéancier général d'implantation des actions prévues au PGMR. Ainsi, sans être limitatifs, les grands thèmes suivants pourront être abordés de 2016 à l'année cible, soit 2020 :

- La réduction à la source et le réemploi;
- L'objectif de récupérer 70 % des matières recyclables (PCVMP);
- L'importance de bien trier les différentes matières;
- Le bannissement du papier et du carton de l'enfouissement;

- L'objectif de trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment;
- L'objectif de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte;
- Le détournement des TIC de l'enfouissement;
- L'implantation de la collecte et du traitement des matières organiques;
- La promotion du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage;
- Le bannissement des matières organiques de l'enfouissement;
- La diffusion des « bons coups ».

6.5 Prévisions budgétaires

La mise en œuvre et le suivi de chacune des actions du PGMR imposent le déploiement de ressources humaines, financières et matérielles. Les prévisions budgétaires de la gestion des matières résiduelles pour les années 2016-2020 se trouvent respectivement aux tableaux 44 et 45 pour la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

6.5.1. Dépenses en immobilisation

Les principales immobilisations prévues au PGMR sont :

- L'implantation de la nouvelle technologie de traitement des matières organiques qui nécessitera des investissements de plusieurs millions de dollars qui seront budgétés selon le choix technologique. Les coûts de la collecte et du transport des résidus ultimes pourraient être diminués si le nombre de collectes diminue de 39 collectes à 26 collectes par année.
- Les écocentres feront l'objet d'une étude afin de déterminer le mode d'opération optimum de ceux-ci. L'accessibilité, la sécurité et l'optimisation de la mise en valeur des matériaux seront la base de ce travail. Des investissements importants pourraient être requis selon les résultats de cette étude.
- Le marché des matières recyclables est en constant changement. Le centre de tri se doit de pouvoir répondre adéquatement aux exigences de plus en plus sévères quant

à la qualité des matières recyclables mise en marché. Une étude de type diagnostic sur le centre de tri permettra de déterminer les investissements requis.

- L'implantation de nouveaux points de dépôt des RDD sur la rive nord du Saguenay nécessitera certains investissements.

6.5.2 Dépenses d'opération

Les coûts d'opération sont principalement constitués des trois principales collectes, soit les déchets ultimes, les matières recyclables et les matières organiques. Pour la présentation des budgets, les immobilisations relatives aux bacs de recyclage ont été annualisées et incluses aux coûts de collecte. D'autres programmes gérés sur une base municipale (écocentres, RDD, matériaux secs, etc.) génèrent également des dépenses d'opération et sont comptabilisés au budget. Enfin, on a distingué les coûts supplémentaires d'études directement associés à la mise en œuvre du plan d'action du PGMR.

Tableau 44 : Prévision budgétaire de la Ville de Saguenay 2016-2020

VILLE DE SAGUENAY	2016	2017	2018	2019	2020
DÉPENSES ESTIMÉES Ville de Saguenay					
Résidus ultimes	7 972 169 \$	8 131 612 \$	8 619 729 \$	8 778 324 \$	7 405 061 \$
Collecte	2 962 062 \$	3 021 304 \$	3 221 304 \$	3 285 730 \$	3 351 444 \$
Enfouissement résidentiel	5 010 106 \$	5 110 309 \$	5 398 425 \$	5 492 594 \$	4 053 617 \$
Collecte sélective	2 637 660 \$	2 693 892 \$	2 693 892 \$	2 693 892 \$	2 693 892 \$
Collecte	1 231 854 \$	1 231 854 \$	1 231 854 \$	1 231 854 \$	1 231 854 \$
Tri et conditionnement	1 405 806 \$	1 462 038 \$	1 462 038 \$	1 462 038 \$	1 462 038 \$
Écocentres	1 667 555 \$	1 700 906 \$	2 234 924 \$	2 279 623 \$	2 325 215 \$
PGMR	1 028 828 \$	1 126 759 \$	1 173 444 \$	1 152 372 \$	1 162 938 \$
Réduction à la source	29 095 \$	25 000 \$	38 163 \$	29 095 \$	25 000 \$
Réemploi	92 486 \$	92 048 \$	96 143 \$	92 048 \$	92 048 \$
Récupération et recyclage	418 955 \$	454 193 \$	384 430 \$	363 955 \$	371 955 \$
Valorisation (Hors MO)	168 350 \$	169 971 \$	175 711 \$	173 286 \$	174 981 \$
Élimination	0 \$	4 095 \$	83 190 \$	83 190 \$	83 190 \$
Secteurs ICI et CRD	60 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	259 942 \$	306 454 \$	320 808 \$	340 798 \$	345 764 \$
Matières organiques (MO)	106 470 \$	447 128 \$	347 128 \$	336 890 \$	4 318 686 \$
Collecte (39)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 890 558 \$
Traitement* (Études, ingénierie et immobilisation)	106 470 \$	447 128 \$	347 128 \$	336 890 \$	2 428 127 \$
Biosolides (Recyclage boues et compost)	745 000 \$	759 900 \$	775 098 \$	790 600 \$	894 607 \$
Vidange de fosses septiques	405 000 \$	405 000 \$	405 000 \$	450 000 \$	459 000 \$
Frais de gestion et d'administration	760 000 \$	775 200 \$	790 704 \$	806 518 \$	822 648 \$
Sous-total des DÉPENSES	15 322 681 \$	16 040 397 \$	17 039 918 \$	17 288 218 \$	20 082 048 \$
REVENUS ESTIMÉS Ville de Saguenay					
Redevance (loi 130)	1 348 454 \$	1 348 454 \$	1 348 454 \$	1 348 454 \$	1 348 454 \$
Compensation (loi 102)	1 978 245 \$	2 020 419 \$	2 020 419 \$	2 020 419 \$	2 020 419 \$
Revenus de subvention (TRHF, ARPE)	35 813 \$	29 813 \$	29 813 \$	29 813 \$	29 813 \$
Ventes de matières des écocentres	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Sous-total des REVENUS	3 412 512 \$	3 448 686 \$	3 448 686 \$	3 448 686 \$	3 448 686 \$
RÉSULTATS	11 910 170 \$	12 591 711 \$	13 591 232 \$	13 839 532 \$	16 633 362 \$
Nombre d'unités d'occupation (uo)	69 558	69 558	69 558	69 558	69 558
Coût estimé à la porte Ville de Saguenay	171 \$	181 \$	195 \$	198 \$	239 \$

* Coût net = coût total moins la subvention du PTMOBC.

Tableau 45 : Prévision budgétaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay 2016-2020

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY	2016	2017	2018	2019	2020
DÉPENSES ESTIMÉES MRC du Fjord-du-Saguenay					
Résidus ultimes	1 582 692 \$	1 614 346 \$	1 717 062 \$	1 737 424 \$	1 341 818 \$
Collecte	802 022 \$	818 062 \$	1 018 062 \$	1 038 424 \$	778 818 \$
Enfouissement résidentiel	780 670 \$	796 284 \$	699 000 \$	699 000 \$	563 000 \$
Collecte sélective	661 855 \$	667 541 \$	673 340 \$	679 256 \$	685 289 \$
Collecte	377 570 \$	377 570 \$	377 570 \$	377 570 \$	377 570 \$
Tri et conditionnement	284 285 \$	289 971 \$	295 770 \$	301 686 \$	307 719 \$
Écocentres	256 050 \$	261 171 \$	266 395 \$	450 000 \$	459 000 \$
PGMR	146 705 \$	195 167 \$	268 717 \$	196 067 \$	242 064 \$
Réduction à la source			14 000 \$		
Réemploi			5 250 \$		
Récupération et recyclage	51 500 \$	89 500 \$	140 000 \$	108 500 \$	108 500 \$
Valorisation (hors MO)	600 \$	18 100 \$	9 350 \$	2 350 \$	2 350 \$
Élimination	72 750 \$	60 500 \$	53 500 \$	53 500 \$	53 500 \$
Secteurs ICI et CRD	1 750 \$	24 500 \$	3 500 \$	1 750 \$	1 750 \$
Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	20 105 \$	23 567 \$	43 117 \$	29 967 \$	75 964 \$
Matières organiques (MO)	35 500 \$	128 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	879 496 \$
Collecte (39)					495 000 \$
Traitement* (Études, ingénierie et immobilisation)	35 500 \$	128 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	384 496 \$
Vidange de fosses septiques			235 253 \$	235 253 \$	235 253 \$
Frais de gestion et d'administration	132 460 \$	135 109 \$	137 811 \$	140 568 \$	143 379 \$
Sous-total des DÉPENSES	2 815 262 \$	3 022 334 \$	3 343 578 \$	3 483 567 \$	3 986 299 \$

REVENUS ESTIMÉS MRC du Fjord-du-Saguenay					
Redevance (loi 130)	32 116 \$	32 758 \$	188 314 \$	192 080 \$	195 922 \$
Compensation (loi 102)	496 391 \$	500 656 \$	505 005 \$	509 442 \$	513 967 \$
Revenus de subvention (TRHF, ARPE)	19 121 \$	1 654 \$	1 687 \$	1 720 \$	1 755 \$
Ventes de matières des écocentres	42 687 \$	43 541 \$	44 412 \$	65 700 \$	67 014 \$
Politique d'aide financière TNO	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Sous-total des REVENUS	640 316 \$	628 608 \$	789 417 \$	818 942 \$	828 658 \$

RÉSULTATS	2 174 947 \$	2 393 726 \$	2 554 161 \$	2 664 625 \$	3 157 641 \$
Nombre d'unités d'occupation (uo)	10 627	10 627	10 627	10 627	10 627
Coût estimé à la porte MRC du Fjord-du-Saguenay	205 \$	225 \$	240 \$	251 \$	297 \$

* Coût net = coût total moins la subvention du PTMOBC.

7. Suivi et surveillance de la mise en œuvre

L'atteinte des objectifs poursuivis par le PGMR repose en grande partie sur la stratégie de mise en œuvre déployée pour faire adopter de nouveaux modes de gestion à tous les générateurs de matières résiduelles sur le territoire. Selon l'article 53.24 de la LQE « *les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre des mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire.* »

La loi stipule également dans l'article 53.9 que le PGMR doit comprendre « ... *un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan.* »

Voici en quelques points la stratégie de mise en œuvre élaborée par la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du PGMR 2016-2020.

7.1 Rapport de suivi des actions

Depuis 2009, la Ville de Saguenay a entrepris une reddition de compte annuelle de ses activités en lien avec le développement durable et la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification. Ces documents sont rendus publics et sont disponibles sur le site internet de la Ville de Saguenay¹.

Depuis 2013, les gestionnaires de planification doivent produire un rapport de suivi des mesures prévues au PGMR selon un modèle suggéré par le MDDELCC. Ainsi, le rapport de suivi des actions du PGMR de 2007-2014 de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay est produit annuellement depuis ce temps. Ce rapport est fourni en Annexe E.

¹ ville.saguenay.ca/fr/media/viewst/environnement/developpement_durable/rapport_activite_2010-11-12.pdf

Suite à l'adoption du PGMR RÉVISÉ 2016-2020, la Ville de Saguenay et la MRC du-Fjord-du-Saguenay produiront, annuellement, un rapport de suivi de la mise en œuvre des actions contenues dans le nouveau PGMR. Ce rapport d'avancement sera basé sur le modèle type suggéré par le MDDELCC, conforme à la loi et sera rendu accessible au public.

7.2 Comité technique intermunicipal

Avec le partenariat établi entre la RMR, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord, un comité intermunicipal sera formé sous le nom de « comité technique ». Le comité technique sera composé de deux membres provenant de l'administration de chacune des parties à l'entente. Le comité technique doit se réunir au moins deux fois par année.

Il a la responsabilité :

- d'étudier toute question se rapportant à l'objet de l'entente et de soumettre au conseil de chaque organisme municipal, partie à l'entente, toute recommandation jugée utile à cet égard;
- de faire le suivi des autorisations gouvernementales et du plan d'action;
- de faire des recommandations quant à la détermination, au suivi et à la mise à jour du plan d'action;
- de surveiller le respect des engagements de chacune des parties à l'entente;
- d'analyser tout défaut, tel que prévu à l'entente, et de faire des recommandations aux parties quant aux mesures utiles pour que cesse un défaut ou encore le montant qui doit être versé par la partie en défaut à celle qui en subi un préjudice;
- de juger de la démonstration effectuée quant à l'état du marché versus la nécessité de procéder à la municipalisation, d'analyser l'état du marché concernant les matières en provenance des ICI et de recommander aux parties la mise en place de moyens visant à prendre en charge les ICI.

À la demande du comité technique, des sous-comités pourront être mis en place. À titre d'exemple notons la création :

- d'un comité de matières organiques;
- d'un comité de communication;
- d'un comité administratif et financier;
- d'un comité d'opérations.

7.3 Comité consultatif

En plus du comité technique et sur recommandation de celui-ci, les parties peuvent, d'un commun accord, former un second comité appelé « comité consultatif ». Le comité consultatif est composé d'acteurs et d'organismes régionaux impliqués activement dans le domaine des matières résiduelles et de l'environnement. Ces membres sont nommés par leur organisme de provenance. Un membre en provenance du comité technique est aussi nommé conjointement par les parties.

Les responsabilités du comité consultatif sont les suivantes :

- évaluer les résultats de la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles de chacune des parties à l'entente eu égard à l'atteinte des objectifs qui y sont prévus;
- émettre toutes recommandations nécessaires pour assurer le respect des objectifs énoncés aux plans de gestion des matières résiduelles;
- adopter toute règle jugée utile pour la régie interne du comité consultatif.

Enfin, les indicateurs de performance, tels qu'établis dans le plan d'action, permettront de faire le suivi des actions entreprises, d'évaluer l'efficacité du PGMR, de conforter les points forts et d'amener les efforts nécessaires à favoriser l'atteinte des objectifs poursuivis. Le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR s'articulent donc autour de comités, de commissions, de ressources humaines et d'un mécanisme de reddition de compte efficace.

Références

Bogner, J., M. Abdelrafie Ahmed, C. Diaz, A. Faaij, Q. Gao, S. Hashimoto, K. Mareckova, R. Pipatti, T. Zhang, Waste Management, In *Climate Change 2007 : Mitigation. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [B. Metz, O.R. Davidson, P.R. Bosch, R. Dave, L.A. Meyer (eds)], Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA.

BPR, 2011. Rapport de déclaration de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme Biogaz 2007-2012. *Extraction et combustion des biogaz - Lieu d'enfouissement sanitaire de Laterrière*. 26 p.

CHAMARD, CRIQ, Roche, 2000. *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*, Sommaire exécutif, 17 p.

Comité Zip Saguenay. 2013. Campagne de sensibilisation. *Au fil du fjord*. Volume 1 (3).

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, 2016. *Rapport de la commission sur les consultations publiques du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*. Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay, 117 p.

ENVIRONNEMENT CANADA, 2013. *Document technique sur la gestion des matières organiques municipales*. N° de cat : En14-83/2013F. ISBN : 978-0-662-76698-8.

GÉNIVAR, Kelleher Environmental, Jacques Whitford, 2007. Rapport sur la caractérisation des déchets ICI. *Projet d'établissement d'une stratégie 3R pour les secteurs ICI*, soumis à la Ville d'Ottawa, 8 p.

L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, 2001. *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, 141 p.

Manual on generally accepted principles for calculating municipal solid waste system flow – Development of a methodology for measurement of residential waste diversion in Canada. Décembre 2000. 55 p. Annexe 6 dans *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, AOMGMR, 2001.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, 2013. *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, 63 p.

Plan directeur de gestion des matières résiduelles - Agglomération de Longueuil. Les Consultants S.M. inc. Novembre 2010 – N/Réf. : F051249-600.

SERVICES MATREC inc., Division Centre technologique AES, 2014. *Rapport annuel d'exploitation 2013 déposé au MDDEFP*, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 7p.

Villeneuve, C. et P.L. Dessurault. 2011. *Biosolides municipaux : Quelle est la meilleure option pour le climat?* Vecteur environnement. Septembre 2011 : 8-12.

Médiagraphie

Carrefour environnement Saguenay

www.carrefourenvironnement.org

Centre local de développement du Fjord, 2014

www.clldufjord.ca

Centre local de développement de la Ville de Saguenay, 2014

www.cldsaguenay.qc.ca

Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)

www.creddsaglac.com

Institut de la statistique du Québec, 2013

www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm

Décret de population, MAMROT

www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

EURÊKO!

www.eureko.ca

Institut de la statistique du Québec, 2012

www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf

Institut de la statistique du Québec, 2009

www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/populationdemographie/perspectives/perspectives-mrc-2006-2031.pdf

Mathieu, I. 2012

www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201209/26/01-4577650-les-dechets-recycles-a-60-a-levis.php

Matrec

www.matrec.ca

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux changements climatiques, 2013

www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2013_MUNS.pdf

RECYC-Québec, 2010**Le réemploi des matières résiduelles - fiches informatives**

www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Fiche-reemploi.pdf

RECYC-Québec, 2010**Réduction à la source - fiches informatives**

www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-reduction.pdf

RECYC-Québec, 2012**Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec 2010-2011**

www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Bilan%202010-2011%20GMR%20Final.pdf

RECYC-Québec**Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec 2008**

www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Bilan2008.pdf

Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay adopté le 6 juin 2011

ville.saguenay.ca/fr/decouvrir-saguenay/organisation-du-territoire/schema-damenagement

Statistique Canada, consulté en 2014

www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=F&level=4&GeoCode=2494068

www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/131206/t131206a003-fra.htm

Ville de Saguenay

ville.saguenay.ca

industrie.saguenay.ca/fr/profil-de-saguenay/main-doeuvre

Victoriaville

www.lanouvelle.net/Actualit%C3%A9s/Affaires%20municipales/2012-03-15/article-2928497/Victoriaville-maintient-sa-reputation-de-Ville-verte/1

Annexe A – Inventaire des entreprises et des organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification

Inventaire des entreprises et des organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de Saguenay

Entreprises	Type d'entreprise	Secteur d'activité
<p>Batterie Spécialité enr. 1671, boul. Saint-Paul Chicoutimi G7J 3Y3 Téléphone : 418 545-7300 Télécopieur : 418 545-6200 www.batteriespecialite.com</p>	<p>Entreprise privée</p>	<p>Récupération : Batteries de véhicules motorisés (sauf celles à base de nickel-cadmium)</p>
<p>Benoit Girard Métal inc. (Groupe Gilbert) 3470, rue de l'Énergie Jonquière G7X 9H3 Téléphone : 418 542-2244 Télécopieur : 418 698-2938 www.groupegilbert.com</p>	<p>Entreprise privée</p>	<p>Récupération : Métaux ferreux, métaux non ferreux</p>
<p>Bureau en Gros 2380, boul. René-Levesque Jonquière G7S 5Y5 Téléphone : 418 542-1646 326, boul. des Saguenéens Chicoutimi G7H 6N6 Téléphone : 418 543-3477 www.staples.ca</p>	<p>Entreprise privée</p>	<p>Récupération : Cartouches d'imprimante laser et à jet d'encre, matériel informatique (ordinateurs, portables, écrans, périphériques), composantes électroniques, téléphones cellulaires</p>
<p>Carrefour Environnement Saguenay 216, rue des Oblats Ouest Chicoutimi G7J 2B1 Téléphone : 418 698-5225 Télécopieur : 418 698-8267 www.carrefourenvironnement.org</p>	<p>Entreprise d'économie sociale</p>	<p>Récupération : Matériel informatique, composantes électroniques, meubles, carton (non ondulé, ondulé, boîtes pour réemploi), plastiques (flexibles, rigides), métaux ferreux (fer, acier inoxydable, fonte), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliages de cuivre, zinc), résidus CRD (palettes de bois, papier, carton, autres), résidus dangereux (fluorescents, RDD, piles et/ou batteries), accessoires de maison, petits électroménagers, jouets, matériaux et équipements électriques, cartouches d'imprimante (laser et à jet d'encre), matériel informatique (ordinateurs, portables, écrans, périphériques), composantes électroniques, téléphones cellulaires</p> <p>Recyclage : Matériel informatique, composantes électroniques, meubles</p>
<p>Eurêko! 397, rue Racine Est Chicoutimi G7H 1S8 Téléphone : 418 545-9245 eureko@eureko.ca www.eureko.ca www.facebook.com/EurekoQc</p>	<p>Organisme communautaire, OBNL</p>	<p>Réduction à la source, information, sensibilisation, éducation</p>

Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay – Lac-Saint-Jean 540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7 Alma G8B 1M2 Téléphone : 418 662-9347 Télécopieur : 418 662-2084 secretariat@creddsaglac.com	Organisme communautaire, OBNL	Réduction à la source, information, sensibilisation, éducation
Zip Saguenay-Charlevoix 731, boulevard de la Grande-Baie Nord, local 104 La Baie G7B 3K5 Téléphone : 418 544-5813 Télécopieur : 418 544-6411 zipsaguenaycharlevoix.ca	Organisme communautaire, OBNL	Information, sensibilisation, éducation
Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2155, rue de La Peltrie Jonquière G8A 2A1 Téléphone : 418 695-1787	Organisme communautaire, OBNL	Information, sensibilisation, éducation, valorisation
Centre de tri régional 1185, rue Antonio-Lemaire Chicoutimi G7H 1J2 Téléphone : 418 698-3010 Télécopieur : 418 698-3189	Propriété municipale opérée par l'entreprise privée	Récupération : Papier (fin, journal, livres et revues), carton (plat, ondulé, carton de lait et de jus), verre, plastiques (PET, PEhd, PP), métaux ferreux, métaux non ferreux
Transport Sanitaire Fortin Enr. 1065, rue des Pins Ouest Alma G8B 7V7 Téléphone : 418 662-6336	Entreprise privée	Transport, entreposage, valorisation
Services Sanitaires Rodrigue Bonneau 3522, rue du Parc-Industriel Jonquière G7X 9J3 Téléphone : 418 695-7230	Entreprise privée	Transport, entreposage, valorisation
Transport Caron 2405, rue Cantin Jonquière G7X 8S7 Téléphone : 418 547-5050	Entreprise privée	Transport, entreposage, valorisation
Terrassement Saint-Louis 3461, rue de l'Énergie CP 2037 Jonquière G7X 7X6 Téléphone : 418 542-3749 Télécopieur : 418 542-1747	Entreprise privée	Transport, entreposage, valorisation

Services Matrec inc. 3199, boulevard Talbot Chicoutimi G7H 5B1 Téléphone : 418 549-8074 poste 240 Télécopieur : 418 549-7973	Entreprise privée	Transport, élimination (LET), centre de transbordement
Services Matrec inc. / Centre de tri 1185, rue Antonio-Lemaire Chicoutimi G7K 1J2 Téléphone : 418 696-1919 Télécopieur : 418 696-0505	Entreprise privée	Récupération, recyclage
Parc environnemental AES inc. 1555, route Dorval Larouche G0W 1K0 Téléphone : 418 549-8074 poste 240 Télécopieur : 418 549-7973	Entreprise privée	Élimination pour sols contaminés
Maison de quartier de Jonquière inc. 3971, rue du Vieux-Pont, C. P. 42 Jonquière G7X 7V8 Téléphone : 418 542-8904 Télécopieur : 418 542-1424 www.maisondequartier.multimania.com	Organisme communautaire, OBNL	Réemploi et récupération : Textiles (vêtements, cuir) Matières diverses : accessoires de maison (articles d'utilité courante)
Comptoir vestimentaire Les Fringues 348, rue Sainte-Anne Chicoutimi G7J 2M8 Téléphone : 418 696-2680	Organisme communautaire, OBNL	Réemploi et récupération : Textiles (vêtements)
Friperie Écofripes 2422, rue Roussel Chicoutimi G7G 1X6 Téléphone : 418 549-1325	Organisme communautaire, OBNL	Réemploi et récupération : Textiles (vêtements)
Comptoir de récupération de meubles inc. 3971, rue du Vieux-Pont C. P. 42 Jonquière G7X 7V8 Téléphone : 418 542-8904 Télécopieur : 418 542-1424	Organisme communautaire, OBNL	Réemploi et récupération : Meubles
E. J. Turcotte inc. 2030, rue Drake C.P. 1247 Jonquière G7S 4K8 Téléphone : 418 548-3147 Télécopieur : 418 548-6214	Entreprise privée	Récupération : Métaux ferreux (fer, acier, acier inoxydable, fonte), métaux non ferreux (aluminium, cuivre/alliages, étain, plomb/alliages, zinc), carcasses d'automobiles

<p>Écocentres Chicoutimi secteur nord 2932, rue Vimy Chicoutimi G7G 3N6 Téléphone : 418 698-3010</p> <p>Chicoutimi secteur sud 3333, boul. Talbot Chicoutimi G7H 5B1 Téléphone : 418 698-3010 Télécopieur : 418 698-3189</p> <p>Jonquière 2330, rue de la Métallurgie Jonquière G7X 0B7 Téléphone : 418 698-3010</p> <p>La Baie 223, rue Joseph-Gagné Sud La Baie G7B 3P6 Téléphone : 418 698-3010</p> <p>Saint-David-de-Falardeau Embranchement #2 du lac Sébastien</p> <p>Saint-Félix-d'Otis 325, rue Principale Saint-Félix-d'Otis, Québec</p> <p>L'Anse-Saint-Jean 31, chemin Saint-Thomas Sud L'Anse-Saint-Jean, Québec</p> <p>Saint-Honoré 2991, boul. Martel Saint-Honoré, Québec</p> <p>Saint-Ambroise 470, rue des Producteurs Saint-Ambroise, Québec</p>	<p>Propriété municipale, gestion municipale pour tous les écocentres sauf ceux de Chicoutimi (secteur nord et secteur sud) qui sont opérés par une entreprise d'économie sociale (Carrefour Environnement Saguenay)</p>	<p>Récupération et valorisation : Résidus de CRD : bois, palettes de bois, asphalte, béton, matériaux et équipements électriques, résidus dangereux (antigel, batteries, fluorescents, huiles usagées, peinture, piles, RDD), métaux ferreux, métaux non ferreux, matériel informatique</p>
<p>EncreÉco inc. 2189, boul. Talbot Chicoutimi G7H 8B1 Téléphone : 418 549-6878 Télécopieur : 418 549-7444 www.encreco.ca</p>	<p>Entreprise privée</p>	<p>Récupération : Cartouches d'imprimante laser, à jet d'encre et à ruban</p>

Environnement Godin inc. 150, rue des Routiers Chicoutimi G7H 5B1 Téléphone : 418 543-4057 Télécopieur : 418 543-9783 www.groupegilbert.com	Entreprise privée	Récupération et valorisation : Résidus dangereux : huiles usagées, antigel, batteries, propane, solvants, aérosols, résidus domestiques dangereux
Groupe Coderr 1025, rue des Pins Alma G8B 7V7 Téléphone : 418 668-1234 www.groupecoderr.ca	Entreprise d'économie sociale	Réemploi, récupération et valorisation : Papier (fin, journal), carton, textiles (vêtements, cuir) électroménagers, encombrants, meubles, articles de sport, accessoires de maison
La Corporation Newalta 100, rue des Routiers Chicoutimi G7H 5B1 Téléphone : 418 543-3811 Télécopieur : 418 543-3661 www.newalta.com	Entreprise privée	Récupération / recyclage : Métaux ferreux, métaux non ferreux, résidus dangereux (aérosols, antigel, batteries d'automobiles, filtres à huile, fluorescents, huiles usagées, peinture, pesticides, piles, solvants)
Moteurs Électriques Chicoutimi inc. 2121, boul. du Royaume Ouest Chicoutimi G7H 5B3 Téléphone : 418 543-4133 Télécopieur : 418 543-4231	Entreprise privée	Récupération : Métaux non ferreux (cuivre/alliages, moteurs électriques)
Récupération Côté Métal 3360, boul. Saint-François Jonquière G7X 2W9 Téléphone : 418 695-1888 Télécopieur : 418 695-5897	Entreprise privée	Récupération : Métaux ferreux, métaux non ferreux, batteries d'automobiles
Récupération du Saguenay 396, rue Principale Saint-Félix d'Otis G0V 1M0 Téléphone : 418 697-6738 Télécopieur : 418 697-0287	Entreprise privée	Récupération : Huiles de cuisson
Récupération Gentilly 3065, boul. Saint-Jean Baptiste Chicoutimi G7H 1T7 Téléphone : 418 543-6521 Télécopieur : 418 832-6995	Entreprise privée	Récupération : Autres matières diverses : produits animaliers
Friprix 1730, boulevard Talbot Chicoutimi G7H 7Z3 Téléphone : 418 545-8111 Télécopieur : 418 545-4534	Entreprise d'économie sociale	Réemploi et récupération : Textiles (vêtements, chiffons), cuir/vinyle (chaussures, sacs à main, bottes, etc.) Autres matières : accessoires de maison (bibelots, vaisselle, petits électroménagers, livres et revues, jouets), articles de sport

SNF GB Métal inc. 3510, rue de l'Énergie Jonquière G7X 9H3 Téléphone : 418 695-1520 Télécopieur : 418 695-1519	Entreprise privée	Récupération : Métaux ferreux, métaux non ferreux
U.T.M (9126-3764 Québec inc.) 3461, rue du Transport Jonquière G7X 7X6 3405, rue du Transport Jonquière Téléphone : 418 542-3749 Télécopieur : 418 542-1747	Entreprise privée	Récupération : Papier, carton (non ondulé, ondulé, carton de lait ou de jus), plastiques (sauf PS #6), métaux ferreux (acier), métaux non ferreux (aluminium), résidus de CRD (bois, palettes de bois)
Universelles Pièces Autos enr. (Les Entreprises R.E.R. inc.) 1530, boul. Sainte-Geneviève Chicoutimi G7G 2H1 Téléphone : 418 543-0285 Télécopieur : 418 543-8955 www.universelles.ca	Entreprise privée	Réemploi et récupération : Carcasses d'automobiles
VÉOLIA Matières Résiduelles inc. 3794, rue Saint-Félix Jonquière G7X 8K8 Téléphone : 418 542-0377 Télécopieur : 418 542-0370 www.onyx-canada.com	Entreprise privée	Recyclage et valorisation : Matières compostables : boues, boues de papetières Résidus dangereux : huiles usagées, filtres à huile, piles, batteries, antigel, propane, peinture, autres services environnementaux
Intersan (Waste Management) 4214, boulevard Talbot Chicoutimi G7H 5B1 Téléphone : 1 877 646-2151 www.wmcanada.com	Entreprise privée	Récupération / recyclage : Papier, carton, verre (incolore, vert, brun, mélangé), plastique (PET, PEhd, PVC, PEbd) (flexibles et rigides), métaux non ferreux (aluminium) Centre de transbordement
Gazon Savard Saguenay inc. 3478, rang Saint-Paul Chicoutimi G7H 0G6 Téléphone : 418 543-5739	Entreprise privée	Valorisation : Compostage, traitement de boues de fosses septiques
Sanimax Téléphone : 418 832-4641 Téléphone : 1-800 361-4269	Entreprise privée	Récupération : Carcasse d'animaux, huiles de cuisson
Groupe Sanidro 1422, rang Sainte-Famille Chicoutimi G7H 7T8 Téléphone : 418 543-5960 Téléphone : 1-800 567-5960	Entreprise privée	Transport et traitement : Vidange de fosses septiques

Annexe B – Résultats de l’outil de calcul pour l’inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Ville de Saguenay

1. Informations générales sur le territoire Version 2 - BÉTA

1.1 Année de référence :	2014
1.2 Région administrative :	Saguenay-Lac-Saint-Jean
1.3 Population (hab.) :	277 786 hab. Lien
1.4 Nom de la MRC :	Saguenay
1.5 Population (hab.) :	145 990 hab. Lien
1.6 Personne-ressource :	Julie É. Guérin

Légende des couleurs des cases

- Cases orange : Données à saisir.
- Cases vertes : Données saisies.
- Cases grises : Données calculées par l'outil.
- Cases rouges : Erreur dans le calcul des résultats.

[Lien](#) Lien internet vers un site contenant l'information.

- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -

MESSAGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour toutes questions quant au fonctionnement de l'outil, veuillez vous référer au Guide de l'utilisateur.

Si vous possédez des données partielles, vous pouvez vous inspirer des données suggérées par l'outil pour les compléter.

Veillez lire attentivement la définition des catégories de matières présentée dans le lexique du Guide de l'utilisateur afin de vous assurer de fournir les données demandées.

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	13 187 t	1 708 t	14 895 t
Métal	451 t	1 708 t	2 159 t
Plastique	462 t	3 416 t	3 878 t
Verre	1 827 t	854 t	2 681 t
Branches et sapins de Noël	15 t	0 t	15 t
Résidus verts	150 t	7 353 t	7 503 t
Résidus alimentaires	200 t	11 620 t	11 820 t
Autres résidus organiques	2 728 t	4 814 t	7 542 t
Véhicules hors d'usage	6 832 t	0 t	6 832 t
Textiles	482 t	1 591 t	2 073 t
Rejets des centres de tri	0 t	1 911 t	1 911 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	96 t	96 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	297 t	427 t	724 t
Encombrants métalliques	3 212 t	342 t	3 554 t
Encombrants non-métalliques	0 t	384 t	384 t
Résidus ultimes	0 t	281 t	281 t
TOTAL (sans boues)	29 843 t	36 505 t	66 348 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	27 096 t	37 490 t	64 586 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	16 925 t mh	0 t mh	16 925 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	1 165 t mh	0 t mh	1 165 t mh
TOTAL boues	18 090 t mh	0 t mh	18 090 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	4 321 t mh	8 088 t mh	12 409 t mh

MRC du Fjord-du-Saguenay

1. Informations générales sur le territoire Version 1.1 - BÉTA

1.1 Année de référence :	2014		
1.2 Région administrative :	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1.4 Nom de la MRC :	Le Fjord-du-Saguenay
↳ 1.3 Population (hab.) :	277 786 hab.	↳ 1.5 Population (hab.) :	21 718 hab.
	lien		lien
1.6 Personne-ressource :	Nathalie Dubé		

Légende des couleurs des cases

- Cases orange : Données à saisir.
- Cases vertes : Données saisies.
- Cases grises : Données calculées par l'outil.
- Cases rouges : Erreur dans le calcul des résultats.

[Lien](#) Lien internet vers un site contenant l'information.

- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -

MESSAGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour toutes questions quant au fonctionnement de l'outil, veuillez vous référer au Guide de l'utilisateur.

Si vous possédez des données partielles, vous pouvez vous inspirer des données suggérées par l'outil pour les compléter.

Veuillez lire attentivement la définition des catégories de matières présentée dans le lexique du Guide de l'utilisateur afin de vous assurer de fournir les données demandées.

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 191 t	283 t	1 474 t
Métal	74 t	283 t	357 t
Plastique	187 t	567 t	754 t
Verre	312 t	142 t	454 t
Branches et sapins de Noël	3 t	0 t	3 t
Résidus verts	0 t	1 532 t	1 532 t
Résidus alimentaires	80 t	1 872 t	1 952 t
Autres résidus organiques	0 t	1 262 t	1 262 t
Véhicules hors d'usage	1 016 t	0 t	1 016 t
Textiles	72 t	237 t	308 t
Rejets des centres de tri	0 t	174 t	174 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	----	11 t	11 t
Encombrants métalliques	478 t	43 t	521 t
Encombrants non-métalliques	----	48 t	48 t
Résidus ultimes	0 t	51 t	51 t
TOTAL (sans boues)	3 412 t	6 506 t	9 919 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	4 317 t	6 754 t	11 071 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	1 799 t mh	0 t mh	1 799 t mh
TOTAL boues	1 799 t mh	0 t mh	1 799 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	593 t mh	1 336 t mh	1 929 t mh

Annexe C – Résultats de l’outil de calcul pour l’inventaire des matières résiduelles générées par le secteur des ICI de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Ville de Saguenay

Secteur ICI - Résultats - Saguenay

Version 2 - BÊTA

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	11 994 t	9 679 t	21 673 t
Métal	1 093 t	1 326 t	2 419 t
Plastique	1 067 t	5 022 t	6 090 t
Verre	575 t	1 427 t	2 003 t
Industries de transformation agroalimentaire	22 704 t	358 t	23 063 t
Boues de papetières	27 489 t	1 861 t	29 350 t
Résidus verts (t)	0 t	1 280 t	1 280 t
Résidus alimentaires	0 t	8 908 t	8 908 t
Autres résidus organiques	0 t	1 851 t	1 851 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	1 263 t	1 263 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	4 709 t	4 709 t
Résidus ultimes	0 t	1 140 t	1 140 t
TOTAL	64 923 t	38 826 t	103 749 t
TOTAL estimé par l'outil	37 434 t	36 965 t	74 399 t

MRC du Fjord-du-Saguenay

Secteur ICI - Résultats - Le Fjord-du-Saguenay

Version 1.1 - BÊTA

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	1 781 t	1 437 t	3 218 t
Métal	162 t	197 t	359 t
Plastique	158 t	746 t	904 t
Verre	85 t	212 t	297 t
Industries de transformation agroalimentaire	2 244 t	42 t	2 286 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	191 t	191 t
Résidus alimentaires	0 t	1 326 t	1 326 t
Autres résidus organiques	0 t	275 t	275 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	216 t	216 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	699 t	699 t
Résidus ultimes	0 t	169 t	169 t
TOTAL	4 431 t	5 510 t	9 941 t
TOTAL estimé par l'outil	4 431 t	5 510 t	9 941 t

Annexe D – Résultats de l’outil de calcul pour l’inventaire des matières résiduelles générées par le secteur des CRD de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Ville de Saguenay

Secteur CRD - Résultats - Saguenay

Version 2 - BÊTA

RÉSIDUS DE CRD (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	48 990 t	3 024 t	52 014 t
Non-agrégats :	12 024 t	14 395 t	26 418 t
☞ Bois de construction	11 612 t	6 435 t	18 048 t
☞ Gypse	111 t	2 945 t	3 056 t
☞ Bardeaux d'asphalte	300 t	2 467 t	2 768 t
☞ Autres	0 t	2 547 t	2 547 t
Total	61 013 t	17 419 t	78 432 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	48 990 t	3 024 t	52 014 t
Gypse	111 t	2 945 t	3 056 t
Bardeaux d'asphalte	300 t	2 467 t	2 768 t
Autres	0 t	2 547 t	2 547 t
Bois de construction	11 612 t	6 435 t	18 048 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	61 013 t	17 419 t	78 432 t
TOTAL estimé par l'outil	61 013 t	17 419 t	78 432 t

MRC du Fjord-du-Saguenay

Secteur CRD - Résultats - Le Fjord-du-Saguenay

Version 1.1 - BÊTA

RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	8 511 t	525 t	9 037 t
Non-agrégats :	2 089 t	2 501 t	4 590 t
☞ Bois de construction	2 018 t	1 118 t	3 136 t
☞ Gypse	19 t	512 t	531 t
☞ Bardeaux d'asphalte	52 t	429 t	481 t
☞ Autres	0 t	443 t	443 t
Total	10 600 t	3 026 t	13 627 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	8 511 t	525 t	9 037 t
Gypse	19 t	512 t	531 t
Bardeaux d'asphalte	52 t	429 t	481 t
Autres	0 t	443 t	443 t
Bois de construction	2 018 t	1 118 t	3 136 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	10 600 t	3 026 t	13 627 t
TOTAL estimé par l'outil	10 600 t	3 026 t	13 627 t

**Annexe E - Rapport de suivi des actions du PGMR de
2007-2013 conjoint de la Ville de Saguenay
et de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du PGMR 2007-2013

Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs spécifiques	Actions à mettre en place	Responsables	Échéancier prévu	Avancement – Mesures appliquées	Commentaires
1. RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI SECTEUR MUNICIPAL					
1) Stopper l'augmentation du taux de génération des matières résiduelles	1.1 Instaurer des pratiques municipales de réduction à la source	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	<p>- Plusieurs pratiques municipales de réduction à la source ont été instaurées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un appel d'offres est lancé annuellement pour procéder au concassage de rebuts de béton et d'asphalte afin de les transformer en matériaux granulaires et ainsi d'être réutilisés par le Service des travaux publics. En 2014, 80 % des résidus de béton et d'asphalte provenant des éco-centres et des travaux de voirie ont été concassés et réutilisés (25 000 t.m. Ville de Saguenay, 1 000 t.m. Saint-Honoré). - Le projet « <i>Coffre aux sports</i> » a permis de réaliser 100 dons aux organismes communautaires et 301 dons aux écoles sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2014. Ce sont plus de 3 652 équipements de sport qui ont été récoltés depuis 2012 dans le cadre de ce programme. - La Ville de Saguenay compte maintenant 28 quartiers blancs sur son territoire (trois nouveaux en 2014) et trois municipalités rurales ont instauré des pratiques de réduction d'abrasif. - En 2014, la revue de presse papier a été abolie à la Ville de Saguenay et transférée en format numérique. - Depuis 2012, la vaisselle réutilisable est exigée auprès des fournisseurs lors des activités organisées par la Ville de Saguenay (banquets, réceptions, assemblées). - Un service est offert en support aux comptoirs vestimentaires et autres OBNL (Caserne de jouets). - Une aide financière est offerte aux parents lors d'achat de couches réutilisables. - La Ville de Saguenay offre des services en ligne permettant la réduction de l'utilisation du papier (paiement de contravention; accès aux livres électroniques; guichet pour postuler à un emploi; consultation de sa consommation / facturation Hydro-Jonquière). - En 2014, la Ville de Saguenay a instauré une pratique afin de donner une deuxième vie aux véhicules usagés mis au rancart. 	
	1.2 Instaurer des politiques internes d'achat ou d'octroi de contrats	Ville de Saguenay	2007	<p>-Plusieurs politiques internes d'achat ou d'octroi de contrats ont été instaurées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la première fois en 2013, un appel d'offres a été produit permettant l'acquisition de pneus réchappés. 	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

				<ul style="list-style-type: none"> - Les devis d'appel d'offres exigent que les vieilles batteries soient récupérées par le fournisseur pour des fins de réutilisation. - Tout l'ameublement dont les services municipaux veulent se départir est transféré, une fois par année, à Rio Tinto Alcan qui organise une vente de garage au profit d'organismes de charité. - Un service en ligne de don de biens réutilisables à été instauré sur le site Web de la Ville, il est accessible à tous les citoyens. 	
	1.3 Implanter un volet du plan de communication sur les pratiques de consommation	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	<ul style="list-style-type: none"> - Le site Internet de la Ville de Saguenay a été construit de façon à faciliter l'accès à toute l'information relative au 3RV-E. Une section spécifique traite de la réduction à la source : herbicyclage, compostage, don de biens réutilisables, liste des comptoirs vestimentaires et autres organismes. - Le Guide du développement durable, contenant toute l'information sur les bonnes pratiques de consommation, a été produit, diffusé par le biais du Web et distribué à tous les foyers. - Un programme d'éducation relative à l'environnement, diffusé par le CREDD², en partenariat avec la Ville de Saguenay, à l'ensemble des écoles primaires de la région, a permis de rejoindre 6 543 élèves en 2014. 325 ateliers se sont déroulés dans les 43 écoles visitées. Ce programme sensibilise les jeunes au principe des 3RV-E, à la consommation responsable et au partage des richesses. - En 2013, un guide (version électronique) invitant les promoteurs à organiser leurs événements de façon écoresponsable a été produit et diffusé aux promoteurs d'événements. -Création de la page Facebook de la Ville de Saguenay et son alimentation au fil des jours pour la diffusion des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). -La Ville de Saguenay utilise des panneaux électroniques pour la diffusion de programme d'ISÉ. - La Ville de Saguenay publie trois fois par année son Miniguide du citoyen. 	
2) Réduction de 5 % des résidus verts	1.4 Mise en place d'un programme de sensibilisation	Ville de Saguenay	2007	<ul style="list-style-type: none"> - En 2013, une campagne de promotion a été mise sur pied dans le cadre des collectes porte-à-porte de résidus verts. Les gens étaient invités à se procurer des sacs biodégradables et à mettre lesdits sacs sur le bord de la rue en même temps que leur bac de recyclage. Il y a eu pour l'occasion de la publicité dans le journal, à la radio et sur le site Internet. De même, on invitait les gens à opter pour l'herbicyclage, le compostage domestique ou, pour les plus gros résidus verts, à utiliser les écocentres. - Le site Internet de la Ville fait la promotion du compostage et de l'herbicyclage. - Le Miniguide du citoyen, publié trois fois par année, contient une section dédiée à la 	

² Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

				sensibilisation.	
3) Réduction des matières putrescibles par promotion du compostage domestique	1.5 Actualiser les programmes de soutien financier à l'achat de composteurs	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	- Le programme de soutien financier a été reconduit. 66 composteurs domestiques ont été vendus en 2014.	Le programme est en fonction depuis 1994. Il est effectué en collaboration avec Eurêko et le CES ³ .
	1.6 Mettre en place un programme de sensibilisation spécifique au compostage	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	- En 2014, sept formations sur le compostage et l'herbicyclage ont été offertes aux citoyens, 82 personnes y ont assisté. La patrouille Eurêko répond aux questions des citoyens et les accompagne dans leurs efforts d'herbicyclage et de compostage. De plus, environ 1 000 dépliants de sensibilisation à l'herbicyclage ont été distribués aux entreprises de service de tonte de gazon.	Réalisé en partenariat avec Eurêko.

³ Carrefour Environnement Saguenay

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du PGMR 2007-2013

Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs spécifiques	Actions à mettre en place	Responsables	Échéancier prévu	Avancement – Mesures appliquées	Commentaires
2. RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE SECTEUR MUNICIPAL					
1) Améliorer les performances de la collecte des matières recyclables	2.1 Implanter un volet du plan de communication sur la récupération	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	<ul style="list-style-type: none"> - Le site Internet de la Ville de Saguenay a été construit de façon à faciliter l'accès à toute l'information relative au 3RV-E. Une section spécifique traite des consignes de récupération, des horaires de collectes ainsi que des lieux de recyclage des matières non acceptées au Centre de tri. - La patrouille Eurêko a pour mission de rencontrer directement les gens par le biais de kiosques de sensibilisation, des camps de jour, des <i>vox pop</i>, du porte-à-porte, des médias sociaux et traditionnels. Au cours de l'été 2014, 7 353 personnes ont été sensibilisées à l'importance d'appliquer des pratiques écoresponsables relativement à la gestion des matières résiduelles. - En 2013 et 2014, lors des journées de nettoyage printanier (activité annuelle), il y a un volet dédié à la sensibilisation des participants sur ce qui va au recyclage, ce qui va aux écocentres et ce qu'est un résidu vert. - Une brigade verte est présente dans les villages de pêche blanche pour sensibiliser les gens à l'importance de bien trier les matières en distribuant des outils de sensibilisation tels que des sacs de récupération et des dépliants sur les 3RV-E. - En 2014, afin d'augmenter le volume de matières récupérées, les élèves du programme de Citoyenneté responsable de l'École secondaire des Grandes-Marées de la Ville de Saguenay ont récupéré les cannettes et les bouteilles dans les villages de pêche blanche. - En 2014, une vidéo a été produite pour ISÉ la population sur les matières acceptées au Centre de tri. 	<p>La quantité totale de matières récupérées et recyclées au centre de tri, tous secteurs confondus, est de 19 904 t.m. en 2014 avec un taux de rejet de 9,6%.</p> <p>Pour 2014, nous estimons un taux de récupération de papier et de carton à 76 % (selon les taux de Recyc-Québec). Ainsi, nous pouvons affirmer qu'en 2014, nous avons atteint l'objectif de la Politique de récupérer 70 % du PCVMP (papier, carton, verre, métal et plastique).</p>
	2.2 Desservir l'ensemble du secteur résidentiel, notamment du multilogement	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	<ul style="list-style-type: none"> - En 2013, 200 multilogements situés sur le territoire de la ville de Saguenay ont été équipés de contenants de récupération à chargement avant de 6 v³ avec ouverture restreinte longitudinale et demi-lune. - 100 % du secteur résidentiel, des édifices municipaux et établissements scolaires est maintenant desservi. - En 2014, grâce à la Table de récupération hors foyer, la Ville de Saguenay a installé dix îlots de récupération intérieurs et huit îlots de récupération extérieurs. - La Ville de Saguenay offre des outils de récupération lors de grands événements. 	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

	2.3 Implanter des outils de collecte plus performants	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	<ul style="list-style-type: none"> - En 2009, près de 60 000 bacs roulants de 360 litres ont été implantés (52 500 à la ville de Saguenay, 7 300 à la MRC du Fjord-du-Saguenay) et une collecte semi-automatisée a été instaurée. - La Ville s'est dotée d'une politique de gestion des bacs qui a pour objet de déterminer les dispositions relatives aux bacs bleus. 	
	2.4 Modifier les intervalles de collecte recyclable – déchets ultimes	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	<ul style="list-style-type: none"> - En 2010, la collecte des matières recyclables est passée aux deux semaines. La collecte des déchets ultimes est demeurée à la semaine pour la période estivale (du 1^{er} mai au 1^{er} novembre) mais est passée aux deux semaines le reste de l'année. 	
2) Optimiser le traitement et la mise en marché des matières recyclables	2.5 Définir une solution de traitement compatible avec les objectifs de la collecte	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007-2008	<ul style="list-style-type: none"> - De 2008 à 2009, le Centre de tri a subi une cure de rajeunissement grâce à un agrandissement de 12 500 pieds carrés et l'ajout de nouveaux équipements de tri. Ceci a permis de passer de la collecte de type deux fractions à une collecte en vrac. - En 2012-2013, une analyse du mode de gestion des immobilisations et des opérations du Centre de tri a été effectuée dans le but d'optimiser la production. - Les devis techniques ont été révisés dans le but de bonifier les processus de tri et la santé et sécurité des travailleurs. - Une démarche scientifique de caractérisation des ordures ménagères a été réalisée à l'hiver, l'été et l'automne 2014. Les résultats de cette démarche permettront notamment de mettre à jour les connaissances sur la génération par catégorie de matières. 	
3) Maintenir le rendement actuel et mieux desservir le secteur nord de la ville de Saguenay	2.6 Bonifier le programme de points de dépôts permanents (3) aux écocentres	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007 à 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure est reportée en 2015. 	
	2.7 Implanter un nouveau point de dépôt permanent sur la rive nord du Saguenay	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007 à 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation des coûts pour la construction d'un nouveau point de dépôt sur la rive nord du Saguenay a été réalisée. 	La construction du point de dépôt est reportée en 2015 pour des raisons budgétaires.
	2.8 Bonifier les journées de collecte des RDD pour les municipalités rurales	MRC du Fjord-du-Saguenay	2007 à 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Les écocentres de Saint-Honoré et de l'Anse-Saint-Jean sont maintenant munis d'équipements pour entreposer les RDD. - Les municipalités de Bégin, Rivière-Éternité et Sainte-Rose-du-Nord offrent la possibilité aux citoyens de se départir de certains RDD (bonbonnes de propane, peinture, huiles, batteries). Ces produits sont entreposés dans des endroits appropriés et acheminés vers les écocentres reconnus. - Une journée de collecte des RDD a été organisée sur le territoire de la MRC. 	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

	2.9 (Ces initiatives n'avaient pas été prévues au PGMR)	Ville de Saguenay	2012	<ul style="list-style-type: none"> - Des collecteurs de piles ont été installés dans une vingtaine de lieux publics (bibliothèques, arénas, etc.) et dans plusieurs services municipaux. En 2014, des collecteurs de piles ont été installés dans trois lieux supplémentaires. - Des contenants de récupération de bombonnes aérosol et de fluorescents ont été installés dans les ateliers mécaniques de la Ville. 	
ENCOMBRANTS 4) Détourner de l'élimination 60 % des encombrants pouvant être mis en valeur	2.10 Supporter les programmes de reprise des électroménagers	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- La Ville de Saguenay est partenaire d'Hydro-Québec dans le programme RECYC-FRIGO. L'information et le lien vers le programme sont accessibles par le biais du site Web de la Ville.	
	2.11 Favoriser la mise en valeur des encombrants reçus aux écocentres	Ville de Saguenay	2008 à 2011	- Application stricte de la réglementation sur les halocarbures.	
	2.12 Modifier les modalités de collecte afin de favoriser leur mise en valeur	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- Tel que stipulé au nouveau contrat 2014-2016, le pourcentage de traitement des encombrants ne doit pas être inférieur à 65 %. L'entrepreneur doit fournir les relevés de la quantité totale d'encombrants ramassés et la quantité livrée vers un centre de traitement sélectionné.	
TEXTILES 5) Détourner de l'élimination 50 % des textiles pouvant être mis en valeur	2.13 Favoriser le réemploi en appuyant le réseau actuel des « ressourceries »	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007 à 2011	- Un service est offert en support aux comptoirs vestimentaires et autres OBNL (aide financière, circuit de collecte spécifique aux OBNL, frais d'élimination).	
PNEUS 6) Détourner de l'élimination 85 % des pneus pouvant être mis en valeur	2.14 Maintenir et bonifier les points de dépôt des pneus	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- Des espaces sont réservés à cette fin dans les écocentres.	
TIC	2.15 (Cette initiative n'avait pas été prévue au PGMR)	Ville de Saguenay	-	<ul style="list-style-type: none"> - Les écocentres sont munis d'espaces réservés à la collecte des TIC et sont acheminés au CES pour traitement. Les appareils encore fonctionnels sont utilisés pour le réemploi. Tout le reste est acheminé pour démantèlement, les différentes composantes sont triées. - Intégration au programme ARPE (les écocentres sont des points de dépôt reconnus). - En 2014, cinq points de dépôt permanents pour les TIC ont été installés sur le territoire de la MRC, soit à l'Anse-Saint-Jean, à Petit-Saguenay, à Saint-David-de-Falardeau, à Saint-Honoré et à Saint-Ambroise. 	En collaboration avec le CES ⁴ .

⁴ Carrefour Environnement Saguenay

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du PGMR 2007-2013

Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs spécifiques	Actions à mettre en place	Responsables	Échéancier prévu	Avancement – Mesures appliquées	Commentaires
3. VALORISATION SECTEUR MUNICIPAL					
1) Réduction des résidus verts par maintien des programmes actuels de récupération	3.1 Poursuivre et bonifier le programme de récupération des arbres de Noël	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	- Une collecte annuelle d'arbres de Noël a lieu depuis 1993 sur tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 2014, ce sont près de 1 512 sapins de Noël qui ont été valorisés dans le cadre de l'opération baptisée « Sapin du bon sens ».	En collaboration avec l'Association forestières du SLSJ.
	3.2 Bonifier le service de récupération des branches aux écocentres	Ville de Saguenay	2007	- Les écocentres de la Ville de Saguenay et celui de Saint-Honoré acceptent les branches et résidus verts. Ces résidus sont valorisés par compostage, paillis et valorisation énergétique.	
2) Instaurer des mesures transitoires vers la collecte à trois voies prévue en 2008	3.3 Implanter une collecte saisonnière de résidus verts	Ville de Saguenay	2007	- En octobre 2013, une collecte en bordure de rue a été organisée par la Ville de Saguenay pour ramasser les feuilles et résidus verts. Environ 85 t.m. ont été récoltées. Le traitement s'est fait par compostage.	
3) Réduction de 40 % des résidus de table du secteur résidentiel	3.4 Réaliser un projet-pilote de collecte porte-à-porte des matières putrescibles	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	- Cette mesure est reportée en 2015.	
	3.5 Implanter la collecte de matières putrescibles sur l'ensemble du territoire	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2011	<ul style="list-style-type: none"> - En 2013, un comité avisier ayant pour mandat d'analyser les différentes technologies de traitement des matières organiques a été formé. - Une analyse des différentes technologies de traitement de matière organique a été effectuée en 2014. - La recommandation d'une technologie de traitement de la matière organique est prévue pour 2015. - La planification de la collecte, du traitement et du partenariat est prévue pour 2016. - L'évaluation du type de contenant, du mode et de la fréquence de collecte est prévue pour 2017. - La mise en œuvre de la collecte de matières putrescibles est prévue pour 2019. 	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs spécifiques	Actions à mettre en place	Responsables	Échéancier prévu	Avancement – Mesures appliquées	Commentaires
4. ÉLIMINATION SECTEUR MUNICIPAL					
1) Statuer sur les types de contenants autorisés pour la collecte des déchets ultimes	4.1 Évaluer la pertinence d'uniformiser les devis d'appel d'offres relativement aux types de contenants autorisés pour la collecte	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	- Les municipalités de Larouche, Rivière-Éternité, Saint-David-de-Falardeau, Petit-Saguenay et Sainte-Rose-du-Nord ont adopté un règlement ayant pour objet d'obliger les propriétaires, locataires ou occupants d'un immeuble desservi par le service de collecte d'ordures, à utiliser un bac roulant.	
2) Développer une solution d'élimination des déchets ultimes pour les municipalités actuellement desservies par DET	4.2 Développer des solutions potentielles pour les six municipalités concernées	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007 à 2009	- Les municipalités qui étaient desservies par DET acheminent dorénavant leurs déchets ultimes au LET régional. Une entente entre ces municipalités et l'exploitant du site a été conclue.	
	4.3 Implanter des nouveaux modes de gestion des déchets ultimes	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2009		
3) Consolider les modes d'élimination des déchets ultimes pour les territoires non organisés (TNO)	4.4 Développer des solutions ad hoc par le biais de la Politique d'aide financière actuelle	MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- La MRC du Fjord-du-Saguenay a procédé à l'ajout de conteneurs à déchets dans les lieux appropriés afin de répondre aux différents besoins. - La MRC du Fjord-du-Saguenay apporte un support financier aux différentes ZEC pour la gestion de leurs matières résiduelles. - En 2012-2013, un mini-écocentre a été implanté pour les TNO.	
4) Statuer sur l'exercice du droit de regard sur la provenance des matières résiduelles	4.5 Former, au besoin, un comité ad hoc des principaux intervenants pour réviser périodiquement les avantages et inconvénients des orientations	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007 à 2011	- Un comité conjoint (2002) formé d'élus et de fonctionnaires de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que des membres de la commission environnementale de la Ville de Saguenay a pour mandat d'assurer la surveillance de la gestion des matières résiduelles et de formuler des recommandations aux conseils municipaux. - Un comité technique, formé en 2009, a pour mandat d'évaluer les différentes problématiques techniques rencontrées et d'en informer la commission environnementale et le comité conjoint.	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du PGMR 2007-2013

Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs spécifiques	Actions à mettre en place	Responsables	Échéancier prévu	Avancement – Mesures appliquées	Commentaires
5. SECTEUR ICI					
1) Maximiser les efforts de réduction à la source des matières résiduelles dans les ICI	5.1 Soutenir et diffuser les initiatives de réduction à la source	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- Une collecte des plastiques agricoles est maintenant offerte dans les trois arrondissements de la Ville de Saguenay. La journée de la collecte, un camion effectue un circuit spécifique et transporte les plastiques au Centre de tri.	
2) Améliorer les performances de récupération des matières recyclables dans les ICI	5.2 Augmenter les efforts de sensibilisation et d'information	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- La sensibilisation des ICI aux 3RV-E, particulièrement aux objectifs gouvernementaux liés au bannissement éventuel du papier-carton, du bois et des matières organiques, est prévue pour 2015.	
	5.3 Augmenter le nombre d'entreprises utilisant des services de récupération	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- Une étude de faisabilité sur la possibilité de rendre accessibles le service de collecte sélective et les écocentres aux ICI générant des volumes comparables au secteur résidentiel sera réalisée en 2015. - Le comité aviseur, formé en 2013, se penche sur les ICI afin d'analyser la possibilité d'arrimer une taxation en fonction des services rendus. <i>En 2014, l'analyse et la démarche se poursuivent.</i>	
	5.4 Optimiser les modes de gestion de la collecte en milieu institutionnel (scolaire)	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- 100 % des établissements scolaires sont maintenant desservis par la collecte sélective.	
3) Optimiser le traitement et la mise en marché des matières recyclables du secteur ICI	5.5 Développer des mesures incitatives pour maximiser l'utilisation du Centre de tri	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- Une étude de faisabilité sur la possibilité de rendre accessibles le service de collecte sélective et les écocentres aux ICI générant des volumes comparables au secteur résidentiel sera réalisée en 2015. - L'harmonisation des critères d'admissibilité aux collectes pour l'ensemble des ICI est prévue en 2015.	
	5.6 Développer des formes de reconnaissance pour les ICI performants sur le plan de la réduction à la source et de la récupération	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- La promotion du programme d'attestation « ICI ON RECYCLE! » de RECYC-Québec est réalisée auprès des ICI.	En collaboration avec Eurêko.
4) Développer des critères de sélection des établissements desservis par les programmes municipaux de	5.7 Identifier les municipalités du secteur rural où la municipalisation de la collecte serait souhaitable	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	- La MRC du Fjord-du-Saguenay a pris en charge la gestion des devis techniques des différentes municipalités afin d'harmoniser les critères.	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

collecte qui soient équitables tout en étant efficaces sur le plan organisationnel	5.8 Uniformiser les critères de sélection des établissements desservis par les programmes municipaux de collecte des déchets	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	- L'harmonisation des critères d'admissibilité aux collectes pour l'ensemble des ICI est prévue en 2016.	
5) Maintenir des coûts d'enfouissement raisonnables pour les déchets ultimes du secteur ICI tout en assurant le principe d'équité entre les secteurs	5.9 Réviser les ententes administratives actuelles reliées à l'élimination des déchets ultimes dans les secteurs résidentiels et ICI de façon à les adapter au nouveau contexte amené par le PGMR	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	- Le comité aviseur s'est penché en 2013 sur le rôle que doit avoir la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay relativement aux ICI (tarification, services rendus). - Les ententes administratives seront révisées à l'échéance du LET en 2017.	
6) Récupérer 60 % des résidus putrescibles potentiellement mis en valeur dans les ICI	5.10 Évaluer la faisabilité technico-économique de la mise en valeur des résidus putrescibles (ICI)	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- La possibilité de créer des collectes dédiées aux secteurs de l'hébergement et de la restauration sera évaluée en 2016.	
	5.11 Développer un programme de mise en valeur des résidus putrescibles	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008 à 2011	- Un groupe de travail sur les différents choix technologiques relatifs à la mise en valeur des résidus putrescibles a été formé. Il est en charge d'analyser les différentes options possibles, d'établir des recommandations et de développer un programme de mise en valeur des matières organiques.	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du PGMR 2007-2013

Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs spécifiques	Actions à mettre en place	Responsables	Échéancier prévu	Avancement – Mesures appliquées	Commentaires
6. SECTEUR CRD					
1) Récupérer 60 % des résidus de CRD potentiellement mis en valeur	6.1 Développer des politiques municipales de réduction et de tri à la source des résidus de CRD pour les chantiers gérés par les entités municipales	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	<ul style="list-style-type: none"> - Un appel d’offres est lancé annuellement pour procéder au concassage de rebuts de béton et d’asphalte pour transformer en matériaux granulaires afin d’être ainsi réutilisés par le Service des travaux publics. En 2014, 80 % des résidus de béton et d’asphalte ont été concassés et réutilisés dans les infrastructures routières (25 000 t.m.). - En 2011, la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a adopté un règlement édictant la disposition des débris résultant des travaux de construction, de rénovation et de démolition. - Une note de service a été envoyée à tous les employés municipaux pour les informer de l’existence de dépôts de matériaux de CRD. 	Il est prévu en 2016 de procéder à l’adoption d’un règlement municipal interdisant de jeter des CRD dans les ordures ménagères.
	6.2 Développer des mesures incitatives à la réduction et au tri à la source des résidus de CRD par le biais d’émission de permis	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	- Il est prévu pour 2016 d’inclure une clause technique, lors d’octroi de contrat par les municipalités, exigeant à l’adjudicataire d’acheminer les CRD vers des centres de récupération et de recyclage.	
	6.3 Réaliser une étude de faisabilité sur l’utilisation de techniques environnementales de gestion des résidus de CRD (ex. déconstruction sélective)	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de partenariat de recherche a été initié avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) afin d’établir une méthode de caractérisation du gisement de bois traité et d’analyser les différents modes de valorisation. - Une veille technologique sur le traitement des différentes matières contenues dans les CRD a été implantée. 	
	6.4 Réévaluer le rôle des écocentres dans la dynamique de récupération des résidus de CRD sur le territoire	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	- Cette mesure sera mise en œuvre à la suite des résultats du projet de recherche avec l’UQAC sur la caractérisation du gisement de bois et des différents modes de valorisation.	
	6.5 Réaliser une étude de faisabilité sur l’implantation d’un centre de traitement des résidus de CRD sur le territoire	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	- Cette mesure sera mise en œuvre à la suite des résultats du projet de recherche avec l’UQAC sur la caractérisation du gisement de bois et des différents modes de valorisation.	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

	6.6 Planifier l'implantation d'une solution de rechange aux DMS en fonction du REIMR	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	<p>- Tous les DMS sur le territoire de la ville de Saguenay ont cessé leurs opérations à l'exception de celui de Léon Lavoie qui se rapproche de sa fin de vie utile. La MRC n'accueille qu'un seul DMS, propriété privée, situé dans la municipalité de Saint-Honoré.</p> <p>- Les usagers des DMS sont maintenant invités à utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le site de transbordement et le site de dépôt (béton, terre et sable) de Saint-Honoré (pour les ICI); - les écocentres (pour les citoyens). <p>- Le projet de partenariat de recherche initié avec l'UQAC permettra d'établir des solutions de rechange à partir des données quantitatives et qualitatives de la caractérisation.</p>	
--	--	---	------	---	--

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs spécifiques	Actions à mettre en place	Responsables	Échéancier prévu	Avancement – Mesures appliquées	Commentaires
7. BOUES MUNICIPALES					
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 1) Maximiser le niveau de conformité environnementale des installations septiques	7.1 Sensibiliser les citoyens sur les bonnes pratiques de gestion des installations	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	- Production et diffusion d'un guide (papier et Web) contenant toute l'information applicable au fonctionnement des installations septiques, aux impacts environnementaux inhérents à celles-ci, ainsi que des consignes d'utilisation.	
	7.2 Acquérir et gérer une base d'information sur le parc d'installations septiques	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	- Depuis 2011, une base de données informatique pour l'ensemble du parc d'installations septiques a été mise en place en partenariat avec les services de la trésorerie et de l'aménagement du territoire. - Intégration au système de plaintes et requêtes de la Ville de Saguenay.	
	7.3 Développer un plan de mise en conformité graduelle des installations	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2008	- En 2010, approbation du règlement ayant pour objet le contrôle des installations septiques sur le territoire de la ville de Saguenay.	
2) Faire respecter les fréquences de vidange prévues à la réglementation	7.4 Municipaliser la vidange et les transports des BFS sur l'ensemble du territoire	Ville de Saguenay	2007	- En 2011, la municipalisation du service de vidange de fosses septiques pour tout le territoire de la ville de Saguenay a été réalisée. - L'approbation du règlement ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif à la gestion de la vidange de fosses septiques sur le territoire de la ville de Saguenay a été réalisée en 2014.	
3) Disposer d'une infrastructure globale de traitement en fonction des objectifs de gestion poursuivis	7.5 Évaluer la capacité des infrastructures à recevoir des volumes totaux prévisibles	Ville de Saguenay	2007	- L'évaluation de la capacité des infrastructures actuelles privées et publiques nous permet d'affirmer qu'elles sont en mesure de recevoir les volumes totaux prévisibles et plus.	
	7.6 Développer un processus d'attribution des volumes aux centres de traitement	Ville de Saguenay	2007	- Dans les devis techniques, il est prévu que l'attribution des volumes soit gérée en fonction des distances et de l'efficacité afin de rentabiliser les infrastructures privées et publiques.	

Rapport de suivi 2014 | Mise en œuvre du **PGMR 2007-2013** Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

	7.7 Développer des procédures types de coordination des activités (registres, contrôle de la qualité)	Ville de Saguenay	2007	- Une mise à niveau des devis techniques a été réalisée en fonction de la coordination des activités (ex. implantation d’audit de conformité, réunion de démarrage, etc.).	
4) Informer adéquatement les intervenants	7.8 Élaborer un plan de communication spécifique au secteur des BFS	Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay	2007	- Diffusion du guide (papier et web) des installations septiques incluant l’information relative au fonctionnement des installations, à la réglementation, aux consignes à respecter et à tout ce qui concerne les vidanges. - Diffusion (web) d’un calendrier de vidange des fosses septiques pour l’ensemble du territoire de la ville. - Un avis de vidange est distribué aux résidences concernées une semaine avant le passage de l’entrepreneur. - Le site web de la Ville de Saguenay a été construit de façon à faciliter l’accès à toute l’information relative au 3RV-E. Une section spécifique traite des fosses septiques : calendrier de vidange, durée de vie, consignes, etc.	
BOUES DES USINES D’ÉPURATION 5) Maximiser la mise en valeur des boues des usines de Chicoutimi, Jonquière et La Baie	7.9 Maintenir et bonifier les programmes actuels de valorisation des boues d’usines	Ville de Saguenay	2007	- 100 % des boues sont recyclées chaque année par l’épandage agricole ou le compostage en période hivernale. - Le programme de recyclage agricole est encadré par les éléments suivants : - La préparation de plans agroenvironnementaux de recyclage et le suivi agronomique; - La mise en place de structures d’entreposage secondaires en milieu agricole; - Un plan de développement d’ententes à long terme avec les receveurs (actuellement, environ 25 utilisateurs réguliers); - Un programme de suivi préventif des rejets au réseau d’égout et de contrôle de la qualité des boues; - Un programme de traitement des odeurs et d’optimisation des techniques culturales.	
	7.10 Mettre en place, au besoin, des infrastructures complémentaires	Ville de Saguenay	2007		
BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS 6) Maximiser le potentiel de valorisation des boues d’étang sur le territoire	7.11 Mettre en place une structure de consolidation des services techniques	Ville de Saguenay	2007	- Cette mesure sera évaluée en 2016 conjointement avec la Division du traitement des eaux.	



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉVISÉ 2016 - 2020

